First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Banking, Trade and Commerce

Chairman:
The Honourable E. LEO KOLBER

Wednesday, November 21, 2001

Issue No. 23

Fifth meeting on:
The present state of the domestic and international financial system

First meeting on:
Bill C-31, An Act to amend the Export Development Act and to make consequential amendments to other Acts

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-31)

APPEARING:
Pat O'Brien, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister for International Trade

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banques et du commerce

Président:
L'honorable E. LEO KOLBER

Le mercredi 21 novembre 2001

Fascicule nº 23

Cinquième réunion concernant:
La situation actuelle du régime financier canadien et international

Première réunion concernant:
Le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence

Y COMPRIS:
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-31)

COMPARAÎT:
Pat O'Brien, député, Secrétaire parlementaire du Ministre du Commerce international

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

38435

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable E. Leo Kolber, *Chairman*

The Honourable David Tkachuk, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus
Banks
Bryden
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Fitzpatrick
Furey
Kelleher, P.C.
Kroft
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Meighen
Oliver
Setlakwe

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Setlakwe substituted for that of the Honourable Senator Banks *(November 9, 2001).*

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Poulin *(November 21, 2001).*

The name of the Honourable Senator Bryden substituted for that of the Honourable Senator Hervieux-Payette *(November 21, 2001).*

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président: L'honorable E. Leo Kolber

Vice-président: L'honorable David Tkachuk

et

Les honorables sénateurs:

Angus
Banks
Bryden
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Fitzpatrick
Furey
Kelleher, c.p.
Kroft
* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
Meighen
Oliver
Setlakwe

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Setlakwe est substitué à celui de l'honorable sénateur Banks *(le 9 novembre 2001).*

Le nom de l'honorable sénateur Banks est substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin (*le 21 novembre 2001).*

Le nom de l'honorable sénateur Bryden est substitué à celui de l'honorable sénateurHervieux-Payette *(le 21 novembre 2001).*

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 20, 2001:

The Honourable Senator Setlakwe moved, seconded by the Honourable Senator Lapointe, that Bill C-31, An Act to amend the Export Development Act and to make consequential amendments to other Acts, be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2001:

L'honorable sénateur Setlawke propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe, que le Projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence, soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2001
(25)

[*English*]

The Standing Committee on Banking, Trade and commerce met at 3:50 p.m. this day, in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Kolber, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Bryden, Fitzpatrick, Furey, Kolber, Kroft, Oliver, Poulin, Setlakwe and Tkachuk (11).

Others senators present: The Honourable Senators Bolduc and Gustafson (2).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Economic Division: Mr. Alexandre Laurin, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, March 20, 2001, the committee resumed its examination into the present state of the domestic and international financial system and in particular its study on Canada-United States Borders Issues. *(See Issue No. 6, March 28, 2001, for full text of the Order of Reference.)*

WITNESSES:

From the Customs Excise Union:

Serge Charette, National President

Mr. Charette made an opening statement and answered questions.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2001, the committee began its examination of Bill C-31, An Act to amend the Export Development Act and to make consequential amendments to other Acts.

APPEARING:

Pat O'Brien, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister for International Trade

WITNESSES:

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Martin H. Jensen, Export Finance Officer, Export Financing Division;

Marie-Lucie Morin, Director General, International Business Development Policy and Planning.

From the Department of Finance:

Peter Cameron, Senior Chief, International Finance and Economic Analysis Division.

From the Export Development Corporation (EDC):

Eric Siegel, Executive Vice-President, Medium and Long-Term Financial Services;

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2001
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 15 h 50, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Kolber (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Banks, Bryden, Fitzpatrick, Furey, Kolber, Kroft, Oliver, Poulin, Setlakwe et Tkachuk (11).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Bolduc et Gustafson (2).

Également présents: M. Alexandre Laurin, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement, Direction de la recherche parlementaire, Division de l'économie.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 mars 2001, le comité poursuit son examen de la situation actuelle du régime financier canadien et international et, plus particulièrement, son étude sur les questions concernant la frontière Canada-États-Unis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule nº 6 du 28 mars 2001.*)

TÉMOINS:

De l'Union Douanes Accise:

Serge Charette, président national.

M. Charette fait un exposé puis répond aux questions.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2001, le comité entreprend son examen du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence.

COMPARAÎT:

Pat O'Brien, député, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Martin H. Jensen, agent du financement à l'exportation, Direction du financement à l'exportation;

Marie-Lucie Morin, directrice générale, Service des délégués commerciaux, Planification et Politiques.

Du ministère des Finances:

Peter Cameron, chef principal, Division des finances et de l'analyse économique internationale.

De la Société pour l'expansion des exportations (SEE):

Eric Siegel, vice-président directeur, Services financiers à moyen et à long termes;

Gilles Ross, Senior Vice-President, Legal Services, and Secretary;

Mary Grover-LeBlanc, Vice-President, Corporate Reputation and External Relations.

From Probe International:

Patricia Adams, Executive Director.

From the Halifax Initiative:

Émilie Revil, Coordinator, NGO Working Group on the Export Development Corporation.

As an individual:

Richard C. Owens.

Mr. O'Brien made a statement and with the witnesses from the Department of Foreign Affairs and International Trade answered questions.

Mr. Siegel made opening remarks and with the other witnesses from the Export Development Corporation answered questions.

Ms Adams, Ms Revil and Mr. Owen made statements and answered questions.

At 7:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Gilles Ross, premier vice-président des Services juridiques et secrétaire;

Mary Grover-LeBlanc, vice-présidente, Réputation de la Société et relations extérieures.

De Probe International:

Patricia Adams, directrice générale.

De l'Initiative d'Halifax:

Émilie Revil, coordonnatrice, Groupe de travail des ONG sur la Société pour l'expansion des exportations.

À titre personnel:

Richard C. Owens.

M. O'Brien fait une déclaration puis, avec l'aide des témoins du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, répond aux questions.

M. Siegel fait un exposé puis, avec l'aide des autres témoins de la Société pour l'expansion des exportations, répond aux questions.

Mme Adams, Mme Revil et M. Owen font des exposés puis, répondent aux questions.

À 19 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Denis Robert

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, November 27, 2001

The Standing Senate Committee on Banking Trade and Commerce has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-31, An Act to Amend the Export Development Act and to make consequential amendments to others Acts, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 20, 2001, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 27 novembre 2001

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'Ordre de renvoi du mardi 20 novembre 2001, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO KOLBER

Chairman

APPENDIX A

MINORITY OBSERVATIONS ON BILL C-31

Certain members of the Committee have concerns with some clauses of Bill C-31, which are as follows:

CLAUSE 3

The most controversial aspects of this Bill revolve around environmental issues, in light of projects that have received Export Development Corporation (EDC) financing in the past. In Bill C-31, the EDC establishes its own environmental review framework. Although the Committee is satisfied with the EDC self-regulating its projects for their environmental soundness as long as there are clear definitions to follow and as long as there is proper oversight. However, a minority of members note that nowhere in this bill is the word "environment" defined. The minority's concerns would be alleviated if "environment" were defined in the Bill in a manner similar to that found in the *Canadian Environmental Assessment Act.*

Therefore, a minority of the Committee strongly urges the government to add the definition of environment to the bill.

CLAUSE 9

In the opinion of some members, Clause 9 sets out a non-binding environmental assessment process for the EDC to follow. Although the Senate Banking Committee agreed to this rather than making the EDC subject to the CEAA, it was with the understanding that there would be an accompanying framework of accountability established. This could easily be achieved by ensuring that environmental directives of the Board are statutory instruments for the purposes of the *Statutory Instruments Act*. This would allow for a review of those directives by Parliament.

ANNEXE A

OBSERVATIONS MINORITAIRES SUR LE PROJET DE LOI C-31

Certains membres du Comité ont des inquiétudes au sujet de certains articles du projet de loi C-31, qui sont les suivantes:

ARTICLE 3

Les aspects les plus controversés de ce projet de loi tournent autour de questions relatives à l'environnement, en raison des projets que la SEE a financés par le passé. Dans le projet C-31, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) établit son propre cadre d'examen de l'environnement. Le Comité sénatorial des banques est satisfait du fait que la SEE s'assure par sa propre réglementation que ses projets respectent l'environnement, dans la mesure où des définitions claires sont données et qu'une surveillance adéquate est fournie. Toutefois, un groupe minoritaire de membres font remarquer que le terme «environnement» n'est jamais défini dans le projet de loi. Ces membres seraient moins inquiets si ce terme était défini dans le projet de loi plus ou moins comme il l'est dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Ce groupe minoritaire presse donc le gouvernement de définir «environnement» dans le projet de loi.

ARTICLE 9

Selon certains membres, l'article 9 prévoit un processus d'étude environnementale non exécutoire pour la SEE. Même si le Comité a accepté cette disposition plutôt que d'assujettir la SEE à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, c'était parce qu'il était entendu qu'un cadre de reddition de comptes serait établi. Il suffirait de faire en sorte que les directives environnementales du conseil d'administration soient des textes réglementaires aux fins de la *Loi sur les textes réglementaires*. Cela permettrait au Parlement d'examiner ces directives.

Therefore, a minority of the Committee strongly urges the government to reconsider the applicability of the *Statutory Instruments Act* by amending Clause 9(3). This would alleviate its concern that there is a lack of accountability, while still maintaining a relatively self-regulating structure that is to the benefit of EDC's commercial objectives.

CLAUSE 12

The first part of clause 12 creates a new section, 24.1, in the Act. This section exempts the EDC from the *Canadian Environmental Assessment Act*. While the Committee agreed with this proposal when it conducted its review of the EDC, the addition of section 24.2, which would make it a criminal offence to use the name of the corporation or its initials without the consent of the corporation, concerns some members of the Committee.

We are told that the intent of section 24.2 is to prevent fraud. This, however, is far from explicit in the text of the bill. Indeed the bill is drafted in such a way that it criminalizes the use of the corporation's name or acronym for any purpose without the explicit permission of the EDC. This would interfere both in compliance with provincial securities regulations, which require a business to disclose its liabilities to the EDC when issuing a prospectus, and with the ability of third parties to comment on activities carried out by the EDC. Furthermore, testimony by witnesses drew the Committee's attention to the fact that EDC has already written a letter directing a particular organization to stop using their initials on a website that is critical of the EDC's environmental record. Finally, there are many corporations and businesses that currently have the initials "EDC" in their professional names, for example, EDC Facilities, Management and Consulting of Windsor, Ontario.

Adequate civil remedies already exist in law for instances where a name or acronym is fraudulently used. There is no justification for the criminal sanctions outlined in this bill.

A minority of the Committee therefore recommends that the government clarify this clause so that the wording clearly reflects the stated intent of preventing fraudulent use of the corporation's name or initials. The minority would appreciate a letter stating that the sole intent is to prevent fraudulent use of the EDC name, and that section 24.2 would not be used to achieve any other objective.

Un groupe minoritaire de sénateurs presse donc le gouvernement de revoir l'applicabilité de la *Loi sur les textes réglementaires* en modifiant le paragraphe 9(3). Ces sénateurs ne craindraient plus une absence de responsabilité, et la structure d'autoréglementation relative qui sert la vocation commerciale de la SEE serait maintenue.

ARTICLE 12

La première partie de l'article 12 prévoit l'adjonction de l'article 24.1, qui soustrait la SEE à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le Comité a accepté cette proposition lorsqu'il a examiné la SEE, mais certains membres s'inquiètent de l'adjonction de l'article 24.2, selon lequel quiconque utilise le nom de la Société ou ses initiales sans le consentement de cette dernière commet une infraction.

On nous a dit que l'intention de l'article 24.2 est de prévenir la fraude. Cela est loin d'être explicite dans le texte. Le projet de loi est rédigé de telle manière qu'il pénalise l'utilisation du nom ou de l'acronyme de la Société pour une fin quelconque sans la permission explicite de cette dernière. Cela va à l'encontre des règlements sur les valeurs mobilières des provinces, qui obligent les entreprises à divulguer leurs dettes à la SEE au moment de l'émission d'un prospectus et cela entrave la capacité de tiers de commenter les activités de la SEE. Par ailleurs, des témoins ont attiré l'attention du Comité sur le fait que la SEE a déjà rédigé une lettre demandant à un organisme d'arrêter d'utiliser ses initiales sur un site Web qui critique cette dernière sur le plan écologique. Enfin, plusieurs entreprises et sociétés ont actuellement dans leur raison sociale les lettres EDC, l'acronyme anglais de la SEE, comme EDC Facilities, Management and Consulting, de Windsor en Ontario.

Il existe déjà des recours civils pour l'utilisation frauduleuse d'un nom ou d'un acronyme. Il n'est pas justifié de prévoir des sanctions pénales.

Une minorité de membres du Comité recommande donc que le gouvernement clarifie cet article de manière à ce que le libellé reflète clairement l'intention énoncée, à savoir empêcher l'utilisation frauduleuse du nom ou des initiales de la Société. Le groupe minoritaire aimerait qu'une lettre soit rédigée et indique que la seule intention du projet de loi est d'empêcher l'utilisation frauduleuse de la raison sociale SEE et que l'article 24.2 ne servira à aucune autre fin.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2001

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 3:50 p.m. to examine the present state of the domestic and international financial system; and to examine Bill C-31, to amend the Export Development Act and to make consequential amendments to other acts.

Senator E. Leo Kolber (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we are here to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system, in particular concerning Canada-United States border issues.

We have with us today Mr. Serge Charette, who is the National President of the Customs Excise Union.

Since this will be a protracted series of hearings, obviously everything related to the border will concern us, but I would point out that our mandate is basically an economic one. Of course, senators may ask any questions they want, but it is my hope that we concentrate on the economic effects of the clogged borders on Canadian business and the economy. That is really our mandate.

For us to get into matters of whether we build more guard towers is not exactly irrelevant, but I believe it is beyond the mandate of this committee. Honourable senators can disagree with me and, of course, ask whatever questions they like.

It is my hope that we will concentrate our efforts on our mandate and come forward with a meaningful report that will demonstrate how wounded we are getting.

With that in mind, I invite Mr. Charette to proceed with his presentation.

Mr. Serge Charette, National President, Customs Excise Union: Honourable senators, today the U.S. is largely preoccupied by homeland security. They see the safety of Americans, their way of life and the very lives of their citizens at risk. Billions upon billions of dollars are being spent on protection. They see this as no laughing matter and they mean business.

Given the events of September 11, it is no wonder that they have looked for weak spots in their security measures. They certainly cannot be blamed for trying to fill the gaps they find. Since September 11, the Canadian media has on a daily basis reported on how Canada is lax about administration of refugee and immigration matters and processes, how we have 27,000 people wanted for extradition who cannot be found and how our border enforcement is seriously flawed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2001

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 15 h 50 pour examiner la situation actuelle du régime financier canadien et international ainsi que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence.

Le sénateur E. Leo Kolber (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous nous réunissons cet après-midi pour examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international, dans le contexte notamment de questions concernant la frontière Canada-États-Unis.

Nous accueillons cet après-midi M. Serge Charette, président national de l'Union Douanes Accise.

Puisque nous avons devant nous, une longue série d'audiences, je me permets de vous signaler que même si tout ce qui concerne notre frontière nous intéresse, notre mandat est surtout d'ordre économique. Les sénateurs peuvent évidemment poser toutes les questions qu'ils voudront, mais j'espère que ces dernières porteront principalement sur les répercussions économiques du goulot d'étranglement à la frontière, car tel est notre véritable mandat.

Donc, parler du fait de savoir s'il faut construire plus de tours de contrôle, sans être tout à fait hors du sujet, dépasse le mandat du comité, à mon avis. Mais les honorables sénateurs peuvent être en désaccord avec moi, et poseront bien évidemment les questions qui leur semblent pertinentes.

J'espère néanmoins que nous saurons nous en tenir à notre mandat de façon à rédiger un rapport utile et pertinent qui démontrera à quel point la situation actuelle nous fait du tort.

Cela dit, j'invite M. Charette à nous faire son exposé.

M. Serge Charette, président national, Union Douanes Accise: Honorables sénateurs, nous savons que les États-Unis sont très préoccupés par les questions de sécurité nationale en ce moment. L'Administration estime que la sécurité des Américains, leur mode de vie et la vie même de leurs citoyens sont en danger. Ainsi on dépense des milliards de dollars à l'heure actuelle pour renforcer les mesures de protection. Pour les Américains, c'est une affaire très sérieuse et ils comptent s'y attaquer de façon sérieuse.

Vu les événements du 11 septembre, il n'est guère étonnant qu'ils cherchent maintenant à repérer les faiblesses de leurs mesures de sécurité. On ne peut pas leur reprocher de vouloir combler les lacunes qu'ils auront réussi à dépister. Depuis le 11 septembre, les médias canadiens communiquent tous les jours de nouvelles informations sur le laxisme canadien au niveau de l'administration des questions et procédures touchant les réfugiés et l'immigration, sur le fait qu'il y a 27 000 personnes au Canada qui sont recherchées par les autorités pour fin d'extradition mais

CSIS published a recent report stating that Canada is a haven for terrorists. One member in the House of Commons actually stood up in that House and publicly called Canada a huge jihad airline carrier waiting to strike at the United States. A U.S. senator likened border security after 10 p.m. at more than 60 crossings from Canada into the U.S. to an orange rubber pylon. Similar anecdotes abound.

Moreover, stories reported in *The Globe and Mail* and the *National Post* on October 23, 2001, quoted Mr. James Ziglar, commissioner of the U.S. Immigration and Naturalization Service, as saying that he plans to activate the entry and exit registration system, calling for the name of all who enter and leave the U.S. to be recorded at airports and seaports by 2003 and at the 50 largest border crossings by 2004.

Americans needed little more to convince them that the way they had secured their border with Canada was unreliable at best, inadequate at times, and that their security measures posed serious threats and that they needed to remedy these.

It is no mystery why the Americans see their border security with Canada as a problem — honourable senators, it is a problem. That is a fact, a reality. We are not doing the job we should be doing. We do not have the right people, we do not have enough people, and staff members are not properly trained. They are not properly equipped either. Many do not have the right powers of enforcement. Almost half lack access to computers, while others are not provided real-time access to lookout and other intelligence information.

Honourable senators, from an American perspective we are seen as bush league when it comes to enforcement. We are fielding kids who have just enough training to play the customs game. We have to take steps that will convince the Americans that our enforcement is of major league calibre. We are America's biggest trading partner. We share the longest undefended border in the world. We pride ourselves as being a gateway to the U.S., and what scares them is that we view customs enforcement as a hassle, not as the first line of defence.

U.S. authorities inspect people and goods entering the U.S. We have no control over those inspections, nor should we. However, not all goods entering the U.S. come from Canada or originate in Canada. Many of these goods and people transit to the U.S. from abroad via Canada. This means that, although we play no role in their processes, rightly or wrongly, Americans no longer trust our processes. If we want the U.S. to ease up at the border, we must

qu'on n'arrive pas à trouver, et sur les graves lacunes de notre système de protection des frontières.

Le SCRS a récemment publié un rapport qui indiquait que le Canada est un refuge pour les terroristes. Il y a même un député qui s'est exprimé à la Chambre des communes pour dire publiquement que le Canada est comme un immense avion rempli de partisans de la jihad qui menacent de s'abattre sur les États-Unis. De même, un sénateur américain a déclaré que la sécurité à la frontière canadienne, après 22 heures du soir — et ce, à plus de 60 points d'entrée aux États-Unis — se limitait au placement de quelques balises orange en caoutchouc. De nombreuses autres histoires de ce genre circulent en ce moment.

De plus, des articles publiés dans le *Globe and Mail* et dans le *National Post* du 23 octobre 2001 attribuaient à M. James Ziglar, commissaire responsable du Service américain de l'immigration et de la naturalisation, des propos selon lesquels ce dernier déclarait son intention de mettre en oeuvre un système permettant de faire inscrire le nom de tous ceux qui entrent aux États-Unis et qui les quittent aux aéroports et aux ports, d'ici 2003, et aux 50 points d'entrée frontaliers les plus importants, d'ici 2004.

Les Américains n'avaient guère besoin d'autres indications pour être convaincus qu'au mieux, la sécurité à la frontière canado-américaine était peu fiable, et carrément insuffisante par moment, et que leurs mesures de sécurité étaient gravement inadéquates et qu'il fallait donc y apporter certaines améliorations.

Il n'est pas surprenant que les Américains considèrent la sécurité à la frontière comme problématique — elle est problématique, sénateurs. Ça, c'est un fait. Nous ne faisons pas le travail que nous devrions faire, nous n'avons pas le personnel dont nous aurions besoin, nous n'en avons pas assez, et les employés ne sont pas bien formés. Ils ne sont pas non plus bien équipés. Bon nombre d'entre eux ne jouissent pas non plus des bons pouvoirs d'application. Presque la moitié n'ont pas accès à un ordinateur, alors que d'autres n'ont pas accès en temps réel aux avis de signalement et à d'autres renseignements.

Honorables sénateurs, pour les Américains, nous sommes de vrais amateurs en matière d'exécution. Nous avons de très jeunes agents qui ont tout juste assez de formation pour jouer le rôle de douanier. Nous devons donc prendre des mesures qui convaincront les autorités américaines que nous assurons des services professionnels de premier ordre en matière d'application. Nous sommes le plus important partenaire commercial des États-Unis. Nous partageons la plus longue frontière non défendue du monde. Nous sommes fiers d'être la porte d'entrée aux États-Unis, et ce qui leur fait peur, c'est la possibilité que nous considérions l'application des mesures douanières comme étant plutôt enquiquinante, au lieu de nous dire que c'est notre première ligne de défense.

Les autorités américaines inspectent les personnes et les marchandises qui entrent aux États-Unis. Nous n'exerçons aucun contrôle sur ces inspections, et c'est tout à fait normal. Cependant, toutes les marchandises qui arrivent aux États-Unis ne viennent par forcément du Canada. Bon nombre de ces marchandises et des personnes qui entrent aux États-Unis du Canada sont en transit depuis un autre pays. Donc, même si nous n'intervenons

learn to talk the talk and walk the walk on enforcement, so to speak. This means that we need to show our big league procedures.

aucunement dans leurs procédures à tort ou à raison, les Américains ne nous font plus confiance. Si nous voulons que les autorités américaines soient moins sévères à la frontière, nous devons passer de la parole aux actes et faire correspondre nos actions en matière d'exécution à nos déclarations. Il faut donc qu'on leur montre que nos procédures sont aussi sophistiquées et rigoureuses qu'elles doivent l'être.

Minister after minister has told us that they do not want a police force at the border and that customs is not a police force. Honourable senators, when we dress like a cop, act like a cop and enforce the Criminal Code and over 70 other pieces of legislation, guess what? We are cops.

Ministre après ministre nous ont dit qu'il n'est pas souhaitable d'avoir une force policière à la frontière et que nos douaniers ne doivent pas jouer ce rôle. Honorables sénateurs, étant donné que nos uniformes et notre comportement sont analogues à ceux des policiers et que nous sommes habilités à faire appliquer le Code criminel et 70 autres lois, il faut tout simplement accepter que nous sommes essentiellement des policiers.

Why do we have increased security by Americans along our shared border? They do not trust the job we are doing. This translates into more physical inspections and more questions being asked by our American counterparts. Unfortunately, this leads to delays. Americans are looking for improved security. That is why they talk and walk enforcement while we wonder whatever happened to facilitation.

Pourquoi les Américains appliquent-ils des mesures de sécurité plus rigoureuses le long de la frontière que nous partageons? Eh bien, parce qu'ils ne nous font pas confiance pour accomplir le travail correctement. Par conséquent, nos homologues américains font désormais plus d'inspections et posent plus de questions. Malheureusement, cela entraîne des retards. Les Américains cherchent à relever le niveau de sécurité à la frontière. Voilà pourquoi ils joignent le geste à la parole en matière d'exécution, alors que de notre côté, nous nous demandons pourquoi la facilitation ne semble plus être de mise.

Ministers are now going South to lobby Americans and asking, cap in hand, for them to ease up on the security and return to the good old days of facilitation. Instead of begging Americans to trust us again, we must show that they can and should trust us and that we do our job as well as they do theirs. Once they are convinced of that, measures will follow that will help Canadian businesses. We have done nothing to convince our friends that we are serious about security. We have done nothing to lead them into a comfort zone where they can trust us again.

À l'heure actuelle, les ministres, l'un après l'autre, vont aux États-Unis pour parler aux Américains et leur demander, en toute humilité, d'alléger un peu leurs mesures de sécurité pour faire place à notre bonne vieille politique de la facilitation. Au lieu de supplier les Américains de nous faire à nouveau confiance, il faut leur montrer qu'ils peuvent — et doivent — nous faire confiance et que nous assumons nos responsabilités avec autant de rigueur qu'eux. Une fois qu'ils en seront convaincus, des mesures suivront qui faciliteront la vie aux entreprises canadiennes. Mais nous n'avons encore rien fait pour convaincre nos amis que la sécurité nous tient à coeur. Nous n'avons rien fait pour les rassurer suffisamment pour qu'ils puissent à nouveau nous faire confiance.

We have thrown crumbs — 130 customs officers at airports and seaports — while the Americans propose to add 3,546 new officers. A figure of Can. $6 million has been allocated for new equipment, while the Americans will spend U.S. $304 million, or Can. $495 million, for new equipment.

Nous leur avons jeté quelques miettes — 130 douaniers aux aéroports et aux ports de mer — alors que les Américains proposent de recruter 3 546 nouveaux agents. Le Canada a affecté 6 millions de dollars à l'acquisition de nouveaux équipements, alors que les autorités américaines engageront la somme de 304 millions de dollars US, soit 495 millions de dollars CAN, pour équiper leurs agents.

Parliament recently passed Bill S-23, basically a customs facilitation bill with few teeth for enforcement.

Le Parlement a récemment adopté le projet de loi S-23, une mesure législative visant essentiellement à faciliter les procédures douanières mais comportant peu de mécanismes d'exécution musclés.

The Minister of Finance spoke about spending Can.$500 million for infrastructure, highway expansion and bigger bridges to the U.S., et cetera. Are the Americans reciprocating? Will they want to spend money on these highways and bridges? Nothing has been done to really increase our border security.

Le ministre des Finances a parlé de l'engagement de 500 millions de dollars CAN pour l'infrastructure, l'expansion des autoroutes et de plus grands ponts vers les États-Unis, et cetera. Mais est-ce que les Américains font de même? Voudront-ils investir de l'argent dans leurs autoroutes et leurs ponts? Rien n'a vraiment été fait pour renforcer notre sécurité à la frontière.

The U.S. is not opening its door to our people and goods so they can enter faster into the U.S. The U.S. is spending upwards of Can. $1 billion to put up barricades, to make it harder to get into the U.S. They are slowing down our ability to deliver just-in-time goods to U.S. manufacturers. How can we satisfy the U.S. that what we send South is safe?

Les États-Unis n'ouvrent pas leurs portes à nos citoyens et à nos marchandises pour qu'ils puissent passer à la douane plus rapidement. Par contre, les autorités américaines vont dépenser plus de 1 milliard de dollars CAN pour ériger des barricades qui rendront plus difficile l'accès aux États-Unis. Leurs procédures nous empêchent d'assurer aux fabricants américains la livraison de produits juste à temps. Comment pourrons-nous convaincre les États-Unis que ce que nous enverrons vers le Sud est vraiment sécuritaire?

Honourable senators, for more than 100 years, customs has operated on an enforcement model called transaction-by-transaction review. One by one, we check goods and people before they come into Canada. Today, Canada Customs is pushing and moving that process of inspection to after the fact. That means that Canada Customs management today believes in voluntary compliance, self-assessment, self-declaration and a post-audit model to enforcement that we see as a standard in the accounting practice. However, we do not even have enough people to do post-audit checks. For example, at the Port of Vancouver, from April 1 to October 31, 2001, 134,760 shipments arrived. Of those, 3 per cent, or 4,749, were targeted by intelligence for referral to examination. Unfortunately, because we do not have sufficient staff, 1,640, or 35 per cent of those, were never inspected; they were released without verification. What will auditing a paper trail long after a shipment has moved on do to help enforcement?

Honorables sénateurs, depuis plus d'une centaine d'années, les douanes mènent leurs opérations en fonction d'un modèle de contrôle qu'on appelle «transaction par transaction», c'est-à-dire que nous contrôlons individuellement les produits et les personnes avant leur arrivée au Canada. De plus en plus, les Douanes canadiennes procèdent à de tels contrôles après coup. Cela veut donc dire que la direction des Douanes canadiennes préconise le principe de l'observation volontaire, de l'autoévaluation, de l'autodéclaration et privilégie donc un modèle de vérification douanière postérieure qui correspond à la norme qu'on applique en comptabilité. Mais nous n'avons même pas assez de personnel pour faire des vérifications douanières postérieures. Par exemple, au port de Vancouver, du 1er avril au 31 octobre 2001, nous avons eu 134 760 arrivages. Sur ce nombre, grâce à nos renseignements, nous avons déterminé que 3 p. 100, soit 4 749 envois, devaient faire l'objet de contrôle. Malheureusement, comme nous manquons de personnel, 1 640 envois — soit 35 p. 100 de ce nombre — n'ont jamais été inspectés; ils ont donc été dédouanés sans vérification. En quoi le fait de vérifier les documents longtemps après le dédouanement des marchandises nous permettra-t-il de mieux appliquer les mesures douanières?

Accounting processes do not stop a criminal or terrorist wanting to cross or ship goods across that border. The Americans know that. Why else would they triple their border guards? You cannot live in the world we live in today and believe that people and shipments of goods will all be moved in a complaint manner and that those that do not will be caught in an after-the-fact audit paper chase. Since September 11, Americans have seen old risk assessment schemes thrown out the window. Everything has a higher risk than before and, as a consequence, we see slowdowns at the border.

Les procédures comptables n'empêcheront jamais un criminel ou un terroriste qui veut traverser la frontière ou expédier des marchandises vers les États-Unis d'arriver à ses fins. Les Américains le savent très bien. Sinon, qu'est-ce qui les aurait motivés à tripler leur effectif de gardes-frontière? Il n'est pas possible de croire, vu le monde dans lequel nous vivons présentement, que les gens et les marchandises passeront la douane sans difficulté et dans le respect des mesures douanières et que les cas de non-respect seront repérés grâce à la vérification douanière qui se fera après coup. Depuis le 11 septembre, les Américains ont complètement mis de côté les bons vieux systèmes d'évaluation des risques. À présent tout est plus risqué, et par conséquent, il y a des ralentissements à la frontière.

Customs needs to be an organized law enforcement institution, not an accounting one. We need to stop daydreaming about facilitation and stop thinking that by throwing crumbs at customs enforcement we will appease the Americans. We need to tangibly demonstrate to Americans that we mean business about security. If we want to help Canadian business, let us make its easier and simpler for Americans to inspect our shipments going South.

Les Douanes doivent s'organiser de manière à assurer l'application des lois, plutôt que de se comporter comme une organisation comptable. Cessons donc de rêver de facilitation et de croire qu'il suffira de jeter quelques miettes aux autorités américaines pour les rassurer au sujet de nos mesures de sécurité. Il nous faut démontrer concrètement aux Américains que la sécurité nous tient à coeur. Si nous voulons aider les entreprises canadiennes, faisons en sorte qu'il soit plus simple et plus facile aux autorités américaines d'inspecter tout ce qui est à destination des États-Unis.

Assuming a worst-case scenario, where the Americans will never be satisfied enough about our national security or customs enforcement measures, we must make it easier for them to feel

Dans le pire des scénarios — c'est-à-dire, si rien ne permettait de convaincre les Américains que nos mesures douanières et de sécurité nationale sont suffisantes et appropriées — nous devrions

secure about the commercial loads we want and need to ship South.

Honourable senators, let us build massive commercial inspection facilities on our soil a few kilometres inland from the U.S. border and invite Americans to staff them with U.S. customs officers who would inspect Canadian loads, clear them, seal and bond them and send them on their way to the U.S. border for unimpeded rapid crossing.

I am pleased to inform honourable senators that the Government of Ontario has announced today that it is prepared to issue certificates to U.S. customs officers to carry firearms so they can work in Ontario and pre-clear commercial shipments. That idea is so simple, it is a wonder, when we ship over Can. $600 billion to the U.S. per year, it does not exist today.

Thank you for this opportunity to make this presentation to you today. I look forward to your questions.

Senator Tkachuk: It is obvious that the events of September 11 have exacerbated some of these problems. Could you tell the members of the committee some of the major issues before September 11, what happened after September 11 and how they got worse?

Mr. Charette: In our view, the problems included a number of decisions made over the years in order to improve facilitation over enforcement. Particularly, during the 1990s, the thinking was that because we had a specific number of individuals working at the border, if you were to improve on either of those — facilitation or enforcement — you had to sacrifice the other.

Over the course of several years, we sacrificed enforcement to ensure that facilitation became more the norm. That has been a significant concern for us. It has meant less training for our officers because they do not have the staff to backfill while those people are being trained on various pieces of legislation. It has also meant a greater use of students, and those students only receive two weeks of training. We are concerned that the students do not have the knowledge necessary to enforce the 70 different pieces of legislation for which we have responsibility for the primary enforcement at the border.

Honourable senators probably received a letter from me in June with regard to the student issue. You may recall that, at that point, we were concerned by the fact that those individuals had received limited training and that they were basically given a line to operate with minimal supervision. There is a standard operating procedure that states that as long as a student has access to a telephone, in order to call someone to receive additional guidance, he or she is considered to be supervised. That is a major concern for us.

chercher à les rassurer au sujet des envois commerciaux que nous voulons et que nous devons expédier vers les États-Unis.

Honorables sénateurs, construisons donc de grandes installations d'inspection commerciales sur notre territoire, à quelques kilomètres de la frontière américaine, de manière à inviter les autorités américaines à y installer des douaniers américains qui seraient chargés d'inspecter les envois canadiens, de les dédouaner, de les sceller et de les mettre sous caution pour qu'ils puissent ensuite rapidement passer la frontière américaine.

Je suis très heureux de pouvoir informer les honorables sénateurs que le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui qu'il est prêt à délivrer des certificats de port d'armes aux douaniers américains pour leur permettre de venir en Ontario pour assurer le prédédouanement des envois commerciaux. C'est une idée tellement simple que l'on doit nécessairement trouver étonnant, alors que nous expédions plus de 600 milliards de dollars de marchandises canadiennes aux États-Unis chaque année, que ce système ne soit pas déjà en place.

Merci infiniment de m'avoir donné l'occasion de vous faire cet exposé. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le sénateur Tkachuk: Il est clair que les événements du 11 septembre ont aggravé certains des problèmes que vous décrivez. Pourriez-vous expliquer aux membres du comité quelles étaient les principales difficultés que vous rencontriez avant le 11 septembre, ce qui a été fait après le 11 septembre, et pourquoi la situation s'est détériorée?

M. Charette: À notre avis, l'une des grandes difficultés était une série de décisions prises au fil des ans qui consistait à donner la priorité à la facilitation plutôt qu'à l'application des mesures douanières. Pendant les années 1990, notamment, les autorités douanières canadiennes estimaient que puisqu'on n'avait qu'un certain nombre d'agents à la frontière, pour améliorer soit la facilitation, soit l'application des mesures douanières, il fallait être prêt à sacrifier l'un ou l'autre.

Ainsi pendant plusieurs années, nous avons sacrifié l'application des mesures pour faire place à la facilitation. Il s'agit là d'une de nos grandes préoccupations. Le résultat d'une telle démarche a été que nos agents ont bénéficié de moins de formation, étant donné qu'il n'y avait pas assez de personnel pour remplacer éventuellement ceux et celles qui devaient suivre un cours de formation sur telle ou telle loi. Il a donc fallu recourir davantage aux services des étudiants — étudiants qui ne reçoivent que deux semaines de formation. Nous ne sommes pas du tout convaincus que les étudiants ont les connaissances requises pour assurer l'application efficace des 70 lois pour lesquelles nous sommes les premiers agents d'exécution à la frontière.

Les honorables sénateurs ont sans doute reçu une lettre de ma part en juin qui concernait le recrutement d'étudiants. Vous vous souviendrez qu'à ce moment-là, nous trouvions préoccupant que ces personnes bénéficient d'une formation limitée et qu'on leur permette d'assumer la responsabilité d'une ligne d'inspection avec un minimum de surveillance. À l'heure actuelle, selon la procédure normale, si un étudiant a accès à un téléphone pour pouvoir demander conseil à un autre agent, on considère qu'il est supervisé. Ça, c'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup.

With September 11, all of these issues have now taken on a life of their own. We are more concerned than ever at the fact that this additional training is not only necessary for students but for our members.

The events of September 11 have also brought to light the additional concerns the Americans have with our weaknesses. In response to those weaknesses, the Americans have decided to increase their numbers on the Canada-U.S. border. That has caused a number of delays, which, unfortunately, should not be happening. We should be able to do the job to a point where they are convinced that we are doing as good a job as they do.

Senator Tkachuk: Before the events of September 11, in order to increase the flow of goods, we just checked less; is that correct?

Mr. Charette: That is what happened.

Senator Tkachuk: After the events of September 11, it is the opinion of people that we must increase the speed of goods; but we must check at least as much as we should have done before September 11; is that correct?

Mr. Charette: That is correct.

Senator Tkachuk: Did the Americans do the same thing? Was that their theory, to check less and move the flow of goods, or did they have more people to move the flow of goods more quickly?

Mr. Charette: On both sides of the border, the philosophy was one of facilitation, given the Free Trade Agreement and other issues. The economy was moving along full blast, and there were fewer security concerns. However, following the events of September 11, which is now the American's major concern, the U.S. immediately took steps to improve the enforcement ratios by asking more questions, et cetera. We did something similar in Canada, but by using overtime rather than by employing additional staff. The Americans immediately decided that they needed more staff, so they hired more people to do the work. Our reaction was more or less to treat it as a bump in the road, a bump that would smooth over quickly. We simply tried to handle the additional workload by assigning people to work overtime on a significant basis.

As a result, a number of our officers are experiencing burnout. They cannot work the additional overtime, so the rate of overtime has been reduced. The questioning and the actual verification of goods, et cetera, has been reduced in turn. We are returning to more facilitation than we had on September 11. That is for sure.

Senator Fitzpatrick: You will have to help me because I am having difficulty with your presentation.

We are talking about moving goods from Canada into the United States, goods that need to be cleared through U.S. customs,

Depuis le 11 septembre, toutes ces difficultés ont pris des proportions considérables. Et nous sommes maintenant plus convaincus que jamais que non seulement les étudiants mais nos membres ont besoin de formation supplémentaire.

Les événements du 11 septembre ont également mis en relief les inquiétudes des autorités américaines relativement aux lacunes de notre système. Pour contrer ces lacunes, les Américains ont décidé d'augmenter leur effectif à la frontière canado-américaine. Ceci entraîne beaucoup de retards qui ne devraient pas se produire. Nous devrions être en mesure de faire notre travail efficacement et de les convaincre que nous sommes aussi rigoureux qu'eux.

Le sénateur Tkachuk: Avant les événements du 11 septembre, nous inspections moins de marchandises pour accélérer le passage de la douane des marchandises à destination des États-Unis. C'est bien cela?

M. Charette: Oui, exactement.

Le sénateur Tkachuk: Vu les événements du 11 septembre, les gens sont d'avis qu'il faut accélérer le passage et la circulation des produits, mais je suppose que nous devons contrôler au moins autant que nous le faisions avant le 11 septembre, n'est-ce pas?

M. Charette: C'est exact.

Le sénateur Tkachuk: Est-ce que les Américains faisaient la même chose? Étaient-ils convaincus qu'il fallait contrôler moins et accélérer le trafic à la frontière, ou disaient-ils de plus d'agents, si bien qu'il aurait été possible d'accélérer le trafic?

M. Charette: Des deux côtés de la frontière, c'est la facilitation qui était le mot d'ordre, vu l'Accord de libre-échange, et cetera. L'économie tournait à plein régime et on se préoccupait peu de questions de sécurité. Après le 11 septembre, étant donné que la sécurité constitue maintenant la principale préoccupation des Américains, les autorités américaines ont tout de suite pris des mesures pour améliorer les ratios d'application en posant plus de questions, et cetera. Nous avons fait quelque chose de semblable au Canada, mais en faisant faire plus d'heures supplémentaires plutôt que de recruter d'autres agents. Les Américains ont immédiatement décidé qu'il leur fallait un effectif plus important, et ils ont donc recruté de nouveaux agents. Notre réaction a été de nous dire qu'il s'agissait d'une simple anicroche qui disparaîtrait assez rapidement. Nous avons donc décidé d'assumer la charge de travail additionnelle en demandant aux agents de faire beaucoup plus d'heures supplémentaires.

Par conséquent, bon nombre de nos agents sont complètement épuisés à l'heure actuelle. Ils ne peuvent plus faire autant d'heures supplémentaires, si bien que le nombre d'heures a baissé. L'interrogation et le contrôle des biens, et cetera, ont également été réduits. Par conséquent, notre approche est encore plus axée sur la facilitation maintenant qu'elle ne l'était le 11 septembre. Ça, c'est certain.

Le sénateur Fitzpatrick: J'ai besoin d'éclaircissements, car je ne comprends pas certains aspects de votre exposé.

On parle du passage à la douane des marchandises canadiennes à destination des États-Unis — marchandises qui doivent être

and through U.S. Immigration when that movement involves people.

The first part of your presentation deals with the inadequacy of our officials. I do not see how that affects the American side. Further on, you talked about ways in which the process can be improved by the utilization of American officers, with arms, on Canadian soil. Frankly, I do not see how that helps to process goods more efficiently, either. It seems to me that we should be addressing the process, the types of inspection equipment we use and other procedures, which could be integrated with both countries.

I apologize, but I am having some difficulty pulling together what you said in that respect. Perhaps you can elucidate a little on this.

Mr. Charette: Our interpretation of the current situation, or problem, is this: because we do not enforce, or our enforcement procedures are not similar to theirs, or are not perceived by them to be similar to theirs, their reaction has been to increase their questioning.

Keep in mind that many of the goods that are received in the United States arrive from abroad via Canada. They can be unloaded in Halifax, in Montreal, in Toronto or in Vancouver and then sent to the United States by truck, by train or by some other mode of transportation.

They also know that many travellers come to Canada, then travel on to the United States. Because the Americans do not think we enforce the rules as efficiently or as strongly as they do, they ask more questions, and they want to look at more goods when they reach the border. Often they are goods that we have not even looked at.

The Chairman: I am also becoming confused. You talked about goods and travellers. Are you interposing them as the same thing?

Mr. Charette: Basically, they present the same concerns, but you are looking at commercial goods, mostly.

The Chairman: I do not think immigration has anything to do with this committee, nor is it our concern. It is good to become informed, but that is not the information that we need for this committee.

Mr. Charette: I will focus on commercial goods at the border. With respect to commercial goods that come to Canada from elsewhere and then go into the U.S., there is no way the Americans can know just by seeing a shipment where it originated. They want to look at the documentation and they want to ask questions of the truck driver, et cetera.

dédouanées par les douanes américaines; lorsqu'il s'agit de gens qui veulent être admis aux États-Unis, il s'agit à ce moment-là des formalités du Service américain de l'immigration.

Dans la première partie de votre exposé, vous avez parlé du fait que nos agents ne sont pas à la hauteur. Mais je vois mal en quoi ça touche les autorités américaines. Plus tard, vous avez dit qu'il serait possible d'améliorer les choses si on recourait aux services d'agents américains armés sur notre territoire. Mais je ne vois pas non plus en quoi cela peut nous permettre d'accélérer le passage des marchandises à la frontière. À mon avis, il convient plutôt de mettre l'accent sur le processus dans son ensemble — c'est-à-dire le type de matériel d'inspection que nous employons actuellement et d'autres procédures, afin que les deux pays harmonisent leurs procédures.

Vous m'excuserez cette question, mais j'ai du mal à comprendre vos propos à cet égard. Peut-être pourriez-vous me les expliquer.

M. Charette: Notre interprétation de la situation ou de la problématique actuelle est celle-ci: étant donné que nos procédures d'application ne sont pas semblables aux leurs, ou ne sont pas considérées comme étant semblables aux leurs, leur réaction a été de poser plus de questions.

Rappelez-vous que bon nombre des marchandises à destination des États-Unis arrivent au Canada depuis un autre pays. Elles peuvent être déchargées à Halifax, à Montréal, à Toronto ou à Vancouver et ensuite expédiées aux États-Unis par camion, par train ou par un autre mode de transport.

Les autorités américaines savent aussi que bon nombre de visiteurs s'arrêtent d'abord au Canada et vont ensuite aux États-Unis. Comme les Américains estiment que nous n'appliquons pas les mesures aussi efficacement ou aussi rigoureusement qu'ils le font, ils posent plus de questions, et ils font plus de contrôle à la frontière. Souvent ils inspectent des choses que nous n'avons même pas inspectées.

Le président: Je ne comprends plus. Vous avez parlé de biens et de visiteurs. Est-ce la même chose en ce qui vous concerne?

M. Charette: C'est-à-dire que nos préoccupations sont les mêmes dans chaque cas, mais on parle surtout de marchandises commerciales.

Le président: Les questions d'immigration ne concernent pas le comité et ne cadrent pas du tout avec son mandat. C'est bien de s'informer, mais en réalité, nous avons besoin d'un autre type d'information.

M. Charette: Je vais donc vous parler surtout du passage des marchandises commerciales à la frontière. Pour ce qui est des marchandises commerciales qui arrivent au Canada d'un autre pays, et sont ensuite acheminées vers les États-Unis, il va sans dire que les autorités américaines ne peuvent pas connaître le point d'origine d'un envoi simplement en le voyant. Par conséquent, elles veulent examiner la documentation, poser des questions au camionneur, et cetera.

Senator Fitzpatrick: Are you talking about goods coming in that would be received in Canada in bond? Then, of course, it is still the responsibility of the United States to clear whatever arrives in bond. It is not our responsibility to check into goods that are in bond. I do not understand why there is criticism of the Canadian process, when we are dealing with bonded goods.

I agree with the chairman that we are dealing with the movement of goods and that we want to know what can be done to expedite the movement of those goods. It seems to me that we should be coming up with ideas and suggestions that could be presented to the Americans, rather than review or criticize our side of the board.

The Americans may have some complaints about our people and their shipment of goods into our side, but that is not what I understood your position to be.

Mr. Charette: Canadian goods going to the U.S. have to be reviewed or inspected by American customs officers. We are suggesting that about one-half dozen facilities should be built near the higher-volume ports and that we could jointly operate those, with the Americans. It would demonstrate to the Americans that our procedures are similar to theirs. It would also demonstrate to them that we also inspect those goods, and it would allow them to inspect the goods prior to their arrival at the border. Those facilities would be modern, with all the necessary equipment to unload and reload vans, containers, et cetera.

Without the proper equipment, containers can be very difficult to unpack and repack. They are so tightly packed that you cannot open the door and begin to look at those goods without actually unloading them.

Senator Fitzpatrick: I believe that there are some joint facilities being built at the border. Certainly, in British Columbia I know of one. You are suggesting that more such facilities be built, where there is a joint service that could handle goods going either way.

Senator Oliver: I would like to follow along Senator Fitzpatrick's questioning. Mr. Charette, you asked what it is that we need to do in Canada so that the Americans know that the goods we are shipping South are safe. In your argument, you discounted some things that are not safe, and then you said that we have to build a series of massive commercial inspection facilities. You went on to say that it was announced in the paper that the Minister of Finance would put $500 million toward these facilities. Is it your understanding that most of those dollars will go to the building of the facilities that you are recommending?

Le sénateur Fitzpatrick: Parlez-vous des marchandises qui arrivent au Canada sous caution? Si c'est le cas, il appartient évidemment aux autorités américaines de dédouaner tout ce qui arrive sous caution. Nous n'avons pas la responsabilité de contrôler les marchandises sous douane. Je ne comprends donc pas pourquoi on critique les procédures américaines, puisqu'il s'agit de marchandises sous douane.

Je suis d'accord avec le président pour dire que ce qui nous intéresse surtout c'est la circulation des biens, et nous voulons donc savoir ce qu'on peut faire pour accélérer la circulation de ces biens. À mon avis, nous devrions surtout essayer de trouver de bonnes solutions à présenter aux Américains, plutôt que de critiquer ce qui se fait de l'autre côté de la frontière.

Les Américains ont peut-être des plaintes à formuler au sujet de nos agents et des formalités douanières qui touchent les marchandises américaines qui arrivent au Canada, mais si je vous ai bien compris, votre position sur la question n'y est pas du tout liée.

M. Charette: C'est-à-dire que les marchandises canadiennes à destination des États-Unis doivent être contrôlées ou inspectées par des douaniers américains. Nous proposons donc qu'une demi-douzaine d'installations soient construites près des ports à plus fort volume de trafic et que nous les administrions conjointement avec les Américains. Cela permettrait de démontrer aux autorités américaines que nos procédures sont semblables aux leurs. Cela leur prouverait également que nous, aussi, nous inspectons ce genre de marchandises, et en même temps, elles auraient la possibilité de contrôler les marchandises avant qu'elles arrivent à la frontière. Il s'agirait d'installations modernes, dotées de tous les équipements nécessaires permettant de décharger et de recharger les camions, les conteneurs, et cetera.

Sans le bon équipement, il peut être très difficile de décharger et de recharger les conteneurs. Les boîtes ou paquets sont tellement tassés à l'intérieur qu'on ne peut même pas ouvrir la porte et commencer à examiner les marchandises sans les décharger un peu.

Le sénateur Fitzpatrick: Je crois savoir que des installations d'administration mixte sont en voie de construction à la frontière. Je sais que c'est le cas en Colombie-Britannique. Vous nous suggérez d'en construire d'autres, et donc de mettre sur pied un service mixte où l'on pourrait traiter les marchandises à destination des deux pays.

Le sénateur Oliver: Ma question fait suite à celle du sénateur Fitzpatrick. Monsieur Charette, vous vous demandiez dans votre exposé ce que nous devons faire au Canada pour que les Américains sachent que les marchandises que nous acheminons vers le Sud sont sécuritaires. Vous avez dit que certaines de nos procédures ne sont pas sécuritaires, et ensuite vous avez parlé de la nécessité de construire toute une série d'installations d'inspection commerciale. Vous avez aussi affirmé que les journaux annonçaient que le ministre des Finances compte prévoir une affectation de 500 millions de dollars pour de telles installations. D'après ce que vous avez pu comprendre, la majeure partie de cette somme servira-t-elle à construire le genre d'installations que vous recommandez?

Mr. Charette: No, that is not my understanding. My understanding is that $500 million will be earmarked to build highways that will help expedite the shipment of goods. I am not sure yet how much of that $500 million will be used to improve customs procedures or customs enforcement facilities. That has not been announced yet.

Before we commit to any of these major modifications, such as bridges and highways, we should ensure that the Americans intend to reciprocate. There could be a four-lane highway in Canada heading for the border, but if there is only a dirt road on the American side the situation will not be improved.

Our suggestion is that there needs to be agreement that if we do the Canadian side, the Americans will do theirs. We should both agree that that is the way to proceed. Otherwise, it would be investing money in the wrong way and at the wrong place.

Senator Oliver: The main thrust of your presentation today seems to be that you want us to construct and build more of these large commercial facilities. Senator Fitzpatrick has indicated that they already exit in British Columbia. Are there any in Ontario or Quebec?

Mr. Charette: Windsor is the only place I am aware of that has an offsite processing facility. I just learned about that one recently. I am not aware of this type of facility in B.C, but I can certainly verify that.

Senator Oliver: If they were to be built facilities in Quebec and Ontario, close to the border — the type of facilities you feel would facilitate trade — how much money would it cost to build them?

Mr. Charette: The buildings themselves would not be costly; and the land would not be very expensive because it would be basically empty fields close to the border. Also, regarding the facility, all you need is a shell to protect the people inside from the weather.

Senator Oliver: What about the modern equipment, the technology?

Mr. Charette: The modern equipment might be more expensive. One of the things we might want to consider is X-ray equipment, the type that is in about six or seven locations in the U.S. With that equipment, it is possible to X-ray an entire van in one fell swoop. Those machines expedite the process significantly, but they are extremely costly. I do not know what the actual cost is. We do not have a single one in Canada.

Senator Fitzpatrick: I wanted to make it clear that my comment was with respect to a joint port facility being built in

M. Charette: D'après ce que j'ai pu comprendre, non. Je crois plutôt savoir que les 500 millions de dollars serviront à construire des autoroutes qui permettront d'accélérer le transport des marchandises. Je ne sais pas encore combien de ces 500 millions de dollars serviront à améliorer les procédures douanières ou les installations d'application des mesures douanières. Il n'y a pas encore eu d'annonce à ce sujet.

Avant de nous engager à faire de grands travaux, comme la construction de ponts et d'autoroutes, nous devrions d'abord nous assurer que les Américains comptent en faire autant. C'est bien beau de construire une autoroute à quatre voies au Canada pour faciliter et accélérer l'accès à la frontière, mais si, du côté américain, il n'y a qu'un chemin de terre, la situation ne changera guère.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il faut une entente entre les deux pays pour que les Américains prennent des mesures si nous, du côté canadien, nous engageons à en prendre. Les deux pays devraient convenir d'une telle démarche. Sinon, l'argent sera mal investi, et surtout dans des projets qui ne cadrent pas avec nos priorités.

Le sénateur Oliver: Ce sur quoi vous insistez le plus dans votre exposé, me semble-t-il, c'est la nécessité de construire davantage de grandes installations commerciales. Le sénateur Fitzpatrick vient d'indiquer que de telles installations existent déjà en Colombie-Britannique. Est-ce qu'il y en a en Ontario ou au Québec?

M. Charette: Que je sache, Windsor est la seule localité à disposer d'une installation de traitement qui ne soit pas située à la frontière même. J'ai appris son existence tout récemment, d'ailleurs. Je ne savais pas qu'il en existait en Colombie-Britannique, mais je peux certainement vérifier cette information.

Le sénateur Oliver: Donc, si l'on construisait des installations de ce type au Québec et en Ontario, près de la frontière — le genre qui permettrait à votre avis de faciliter les échanges — cela coûterait combien?

M. Charette: Les bâtiments eux-mêmes ne coûteraient pas cher; et les terrains ne coûteraient pas trop cher non plus, étant donné qu'il s'agirait de terrains vagues situés près de la frontière. Pour ce qui est de l'installation elle-même, il suffit d'avoir une structure de base, pour protéger les gens contre les éléments.

Le sénateur Oliver: Mais qu'en est-il de l'équipement moderne et de la technologie?

M. Charette: Acheter de l'équipement moderne pourrait coûter plus cher. Il faut surtout envisager d'acheter des appareils à rayons X, comme ceux qu'ils ont dans six ou sept localités aux États-Unis. Grâce à ce genre d'appareil, on peut inspecter aux rayons X tout un camion d'un seul coup. Ces appareils permettent de beaucoup accélérer le processus, mais ils coûteraient cher. Je ne sais pas exactement combien, mais je sais que nous n'en avons pas du tout au Canada.

Le sénateur Fitzpatrick: Je voulais simplement préciser que je parlais tout à l'heure d'une installation portuaire mixte en voie de

Osoyoos that will house both Canadian and U.S. officers. The facility and infrastructure would service both.

It is under the T-21 program that has been announced in the United States that is providing a north-south corridor for moving trade between Canada and the United States. They have a budget of some $281 billion to develop this. It is a highway, but it includes customs facilities to improve the movement of goods from Mexico to the United States to Canada. Included in the American legislation, surprisingly enough, is that they can spend money in Canada up to within 50 kilometres of the border.

Obviously, that needs to meet our requirements, but I am amazed that as part of their proposal they will spend money on facilities in Canada up to within 50 kilometres of the Canadian border.

Senator Kroft: I would like to understand a little better the perspective from which you speak. The people you represent do what specific jobs in the process?

Mr. Charette: We represent all the customs inspectors across the country. We also represent some excise officers and a few taxation people. We are here today to voice the concerns and proposals of our members, from a customs perspective, mainly the customs inspectors.

Senator Kroft: Your concern is with the flow of goods into Canada only; correct? The people you represent deal with goods coming into Canada. We have no function, particularly, on goods going out?

Mr. Charette: We have absolutely no right to look at goods going out, unless we suspect that they are goods that are prohibited from export to certain countries.

Senator Kroft: Your concern, and I think it is the concern of this committee, is to make sure that there are not obstacles to goods flowing into this country? That is our trade problem. The Americans are doing what they feel they have to do to look at the goods flowing out of our country.

Your focus is on the incoming side; correct?

Mr. Charette: The main focus for us is always goods coming into Canada.

Senator Kroft: Let me turn to something Senator Oliver touched on. Yesterday, in an American airport, my carry-on bag was opened and looked at in detail; on the return trip, the bag was never opened. It was placed on a conveyor belt through a machine, and handed back to me at the other end. Presumably, based on a technological reliance, the person running the machine

construction à Osoyoos qui abritera des agents à la fois canadiens et américains. C'est-à-dire que les autorités des deux pays se serviront de cette installation et de toute l'infrastructure.

Cette initiative est prise dans le cadre du programme T-21 annoncé aux États-Unis qui vise à créer un corridor nord-sud pour l'acheminement des marchandises entre le Canada et les États-Unis. Le budget prévu est de 281 milliards de dollars. Il s'agit d'une autoroute, mais le projet comprend la construction d'installations douanières pour accélérer l'acheminement des marchandises depuis le Mexique aux États-Unis et au Canada. C'est étonnant, mais la loi américaine prévoit que les autorités pourront engager des dépenses au Canada pour ce genre d'installations, à condition qu'elles soient situées à 50 kilomètres de la frontière.

Il va sans dire que celles-ci devront également répondre à nos besoins, mais je trouve vraiment étonnant que les Américains envisagent, dans le cadre de cette initiative, d'engager des dépenses pour construire des installations au Canada à condition qu'elles soient situées à 50 kilomètres ou moins de la frontière canadienne.

Le sénateur Kroft: Je voudrais être sûr de bien comprendre la nature du groupe que vous représentez. En quoi consiste le travail de vos membres?

M. Charette: Nous représentons l'ensemble des inspecteurs des douanes au Canada. Nous représentons également quelques agents de l'accise et quelques personnes qui travaillent du côté de l'impôt. Aujourd'hui nous présentons les préoccupations et propositions de nos membres en insistant sur l'aspect douanier, puisque ces derniers sont surtout des inspecteurs des douanes.

Le sénateur Kroft: Donc, votre préoccupation concerne surtout l'entrée des marchandises au Canada, n'est-ce pas? Les personnes que vous représentez contrôlent les marchandises qui arrivent au Canada. Nous ne procédons absolument pas au contrôle des marchandises qui quittent le pays, n'est-ce pas?

M. Charette: Non, nous n'avons pas le droit d'examiner les marchandises qui quittent le pays, à moins de soupçonner qu'elles sont frappées d'une interdiction d'exportation vers certains pays.

Le sénateur Kroft: Vous souhaitez surtout — comme le comité, d'ailleurs — vous assurer qu'il n'y a pas d'obstacles à l'entrée des marchandises au Canada? C'est surtout ça notre problème au niveau des échanges. Les Américains font ce qu'ils croient être obligés de faire par rapport aux marchandises qui quittent le Canada à destination des États-Unis

Donc, pour vous, ce qui compte, c'est tout ce qui arrive au Canada. Est-ce que je me trompe?

M. Charette: Oui, notre plus grande préoccupation touche les marchandises qui arrivent au Canada.

Le sénateur Kroft: Je voudrais revenir sur ce qui a été mentionné par le sénateur Oliver. Lorsque j'étais dans un aéroport américain hier, on m'a ouvert mon sac de vol et les agents ont examiné en détail son contenu; mais lors du vol de retour, on n'a jamais ouvert mon sac. On l'a mis sur un tapis transporteur, il est passé dans un appareil et on me l'a remis à l'autre bout. On peut

was satisfied that he or she knew enough from the X-ray about the contents of my carry-on bag.

I should like to have your perspective as to where the answer to these problems lies in an investment in technology, which is not inappropriate to your point of view. Your focus has been on the people involved.

My assumption is that we are not going to answer this problem of movement of goods or people just by adding more people to the job. There will be technological answers that will speed things along by a factor of many times rather than just the addition of more hands. Can I hear more from you on the role of technology?

Mr. Charette: Basically, Bill S-23 provides for a significant increase in technology. We are hoping that it will lead to all of our customs offices being equipped with computers and having links to police networks. There is also the question of a lookout system.

In Victoria, B.C., for example, there is no automation at that port, and there are a million travellers leaving Canada from that port on the ferry.

Yes, we would certainly welcome additional equipment. We would certainly welcome the new types of equipment that are being proposed, such as the scans and the palm readers.

Keep in mind that the equipment will generate a lot of intelligence, a lot of data, all of which will need to be analyzed and massaged, so that the customs inspectors can use that information.

We recognize that new technology will assist greatly in those areas, as well as in commercial. Commercially, we can be provided electronically with all of the information on a commercial shipment, which can then be reviewed before the goods actually show up in Canada. It basically means that, when the goods arrive at the border, the decision to either review or release has already been made.

That does not mean that the work is no longer being done. It means that you can do a more thorough job because you have a greater number of information sources available to you.

Yes, I agree that some of the answers lie in an increased use of technology. In front of the committee that was reviewing Bill S-23, I stated that we welcome new technology and hope that we can do a better job using it. However, it does not automatically follow that, because you have more technology, you need fewer people or you can operate with the same number of people.

supposer que l'opérateur de l'appareil à rayons X estimait avoir assez vu le contenu de mon sac de vol pour ne pas avoir à l'ouvrir et l'inspecter.

Mais j'aimerais savoir quelles sont les solutions, en ce qui vous concerne, du point de vue de l'investissement à faire dans la technologie car un tel investissement semble approprié, même si vous avez surtout insisté sur les personnes qui effectuent le travail d'inspection.

À mon sens, nous n'arriverons jamais à régler ce problème de circulation des marchandises ou des gens simplement en recruter de nouveaux agents. Il y a certainement des solutions technologiques qui permettront d'accélérer grandement le processus et qu'il faudrait envisager, au lieu de se contenter de recruter d'autres agents. Pourriez-vous donc nous dire ce que vous pensez du rôle de la technologie dans tout cela?

M. Charette: Eh bien, le projet de loi S-23 prévoit un recours beaucoup plus important à la technologie. Nous espérons que cela permettra d'équiper tous nos bureaux des douanes d'ordinateurs et de les raccorder tous aux réseaux policiers. Il y a aussi la question des avis de signalement.

Au port de Victoria, en Colombie-Britannique, les opérations ne sont pas informatisées, alors qu'un million de personnes prennent le bac à ce port pour quitter le Canada.

Donc, nous serions ravis d'obtenir des équipements additionnels — et notamment les nouveaux appareils qui sont proposés, tels que les scanners et les lecteurs d'empreintes palmaires.

Rappelez-vous que cet équipement permettra de recueillir énormément d'information et de données, qui devront ensuite être analysées et interprétées, pour que les inspecteurs des douanes puissent s'en servir.

Nous savons fort bien que les nouvelles technologies nous seront très utiles dans tous ces domaines, et notamment pour ce qui est de l'inspection des marchandises commerciales. Par exemple, il serait possible de nous fournir l'information sur un envoi commercial par voie électronique, et donc d'examiner toutes les données avant l'arrivée des marchandises au Canada. Cela voudrait dire que lorsque les marchandises arrivent à la frontière, la décision de les inspecter ou de les dédouaner aurait déjà été prise.

Cela ne voudrait pas dire que le travail de contrôle ne se ferait plus. Mais les agents pourraient faire un travail plus exhaustif puisqu'ils auraient accès à un plus grand nombre de sources d'information.

Alors, je suis d'accord avec vous pour dire que l'une des solutions envisagées consiste à recourir davantage aux technologies. Lorsque j'ai comparu devant le comité qui était saisi du projet de loi S-23, j'ai déclaré que nous accueillons à bras ouverts toutes les nouvelles technologies et que nous espérons pouvoir mieux accomplir notre travail grâce à elles. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement que parce que vous employez plus de technologie, vous avez besoin de moins de personnel ou que vous pouvez vous contenter de garder l'effectif actuel.

I will give you an example. Bill S-23 requires airlines to provide passenger manifests. That is all well and good, but somebody has to analyze that information and pick out the spelling errors, et cetera. Sometimes you key in the wrong number for a passport, so that information needs to be verified in some way.

Technology is a fantastic tool, but I do not think that it will replace the customs inspectors. In fact, I think we will need more customs inspectors to deal with and to massage the information that will be generated by these new systems.

The Chairman: After September 11, it would appear that things became very bad; however, as Senator Tkachuk points out, they were not so good before September 11. Briefly, why did they get so much worse? Is it that people are paying more attention to what goods are crossing the border?

Mr. Charette: What happened is that we immediately went to what we call a level one alert. The instruction given to both our people and the American customs officers was to verify as many goods and individuals as possible. Hence, more questions were being asked —

The Chairman: Let us stay away from the individuals; let us keep with the goods.

Mr. Charette: All of the goods were being examined, the truck drivers were being questioned in more detail.

The Chairman: I am getting the general drift. Could you advise this committee on the following: in the next month or two, if we wanted to begin to quantify how much worse things are than they were before, where would we get that data? Would the U.S. customs service provide it? In other words, if Canada is shipping $600 million a year, and it was so much per month last year, how much is being shipped per month this year? I do not know what the yardsticks are. What would be the best source for that information?

Mr. Charette: Do you mean volume of goods or the actual processing times? For the actual processing times of Canadian goods going to the U.S., the source would probably be the American customs people.

The Chairman: And for volume?

Mr. Charette: For volume, the agency generates what it calls a G-11 report on a monthly basis.

The Chairman: Which agency?

Mr. Charette: The Canada Customs and Revenue Agency. The G-11 reports are statistical reports that would be exchanged with the Americans. We have an agreement with the Americans that, instead of keeping our own export statistics, we just exchange our

Permettez-moi de vous donner un exemple. Le projet de loi S-23 oblige les compagnies aériennes à communiquer leurs manifestes de passagers. Ça, c'est bien beau, mais il faut que quelqu'un analyse cette information, repère les erreurs, et cetera. Il peut vous arriver d'appuyer sur la mauvaise touche quand vous entrez le numéro de passeport, si bien que l'information doit toujours être vérifiée.

Les nouvelles technologies nous donnent des outils fantastiques, mais elles ne pourront remplacer les inspecteurs des douanes. En fait, nous aurons besoin à mon avis de plus d'inspecteurs pour recueillir et interpréter l'information qui sera générée par ces nouveaux systèmes.

Le président: On a l'impression qu'après le 11 septembre, la situation s'est beaucoup détériorée; mais comme nous le signalait le sénateur Tkachuk, ça n'allait pas si bien avant le 11 septembre non plus. Mais pourquoi la situation s'est-elle à ce point détériorée? Est-ce parce que les agents examinent de plus près les marchandises qui traversent la frontière?

M. Charette: Ce qui est arrivé, c'est que nous avons immédiatement appliqué ce que nous appelons une alerte de niveau un. L'instruction donnée à nos membres et aux douaniers américains était de vérifier autant de marchandises et de personnes que possible. Par conséquent, on a commencé à poser plus de questions—

Le président: Ne parlons pas des gens; tenons-nous en aux marchandises.

M. Charette: Toutes les marchandises étaient donc examinées, et les chauffeurs de camion étaient longuement interrogés.

Le président: Je commence à comprendre. Pourriez-vous donc nous aider à répondre à la question que voici: au cours du prochain mois ou des deux prochains mois, si nous voulons chercher à quantifier la détérioration de la situation, où pourrions-nous obtenir de telles données? Les douanes américaines seraient-elles en mesure de nous les fournir? Autrement dit, par rapport à des envois d'une valeur de 600 millions de dollars par an, les volumes traités chaque mois l'année dernière par rapport aux volumes des marchandises traitées chaque mois cette année? Je ne sais pas comment on établit de telles comparaisons. Quelle serait la meilleure source de ce genre d'information?

M. Charette: Vous parlez du volume des marchandises traitées ou des délais réels de traitement? Pour ce qui est des délais de traitement réels des marchandises canadiennes à destination des États-Unis, la meilleure source d'information serait probablement les douanes américaines.

Le président: Et pour les volumes de marchandises?

M. Charette: Pour ce qui est des volumes, l'Agence établit chaque mois ce qu'elle appelle un rapport G-11.

Le président: Quelle agence?

M. Charette: L'Agence des douanes et du revenu du Canada. Les rapports G-11 sont des rapports statistiques que nous communiquons aux Américains. Selon l'accord conclu avec ces derniers, au lieu de tenir nos propres statistiques sur les

import statistics — and they do the same. I am pretty sure that they would have that available.

exportations, nous leur communiquons nos statistiques sur nos importations, et eux font de même. Je suis à peu près sûr que vous pourriez obtenir cette information en vous adressant aux autorités américaines.

The Chairman: Thank you for your advice and for attending here today. It has been educational. Have a pleasant day.

Le président: Merci infiniment pour vos conseils et pour votre présence aujourd'hui. Nous avons trouvé cela fort instructif. Bonne fin d'après-midi.

Mr. Charette: Thank you.

M. Charette: Merci.

The Chairman: We will now turn to the second part of our agenda, Bill C-31. We will invite both the departmental officials and the witnesses to come forward to give evidence. I do not know how many witnesses there are, but I am hoping that the witnesses will nominate one person to lead off.

Le président: Nous passons maintenant à la deuxième partie de notre ordre du jour, soit le projet de loi C-31. J'invite maintenant les fonctionnaires du ministère et les autres témoins à venir témoigner. J'ignore le nombre exact de témoins, mais j'espère que chaque groupe désignera une personne qui prendra en premier la parole.

My instruction to the other witnesses is this: you are all welcome to be heard, but I will stop you if you are making the same points as the first witness. We have gone through this many times previously, where NGOs or interest groups keep repeating themselves, which does not do us much good. However, if someone has something new to say, we would welcome that.

La seule autre consigne que je désire donner aux témoins est celle-ci: nous sommes très heureux de pouvoir entendre vos vues, mais je vous arrêterai si je constate que vous revenez sur les mêmes points que le premier témoin. Il nous est déjà arrivé assez souvent de nous rendre compte que les ONG ou certains groupes d'intérêt se répètent, et cela ne nous avance pas beaucoup. Par contre, si quelqu'un a quelque chose de nouveau à nous dire, nous sommes toujours heureux de l'entendre.

We have before us Mr. Pat O'Brien, who is the Parliamentary Secretary to the Minister of International Trade, Ms Marie-Lucie Morin and Mr. Martin H. Jensen, from the Department of Foreign Affairs and International Trade; and Mr. Peter Cameron, from the Department of Finance.

Nous accueillons cet après-midi M. Pat O'Brien, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international; Mme Marie-Lucie Morin et M. Martin H. Jensen, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; et M. Peter Cameron, du ministère des Finances.

Mr. Pat O'Brien, Parliamentary Secretary to Minister for International Trade: Honourable senators, I am pleased to be here to represent my colleague, the Minister of International Trade, as his parliamentary secretary. The officials who are here with me have the technical expertise, and will be pleased to answer any questions, if necessary.

M. Pat O'Brien, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international: Honorables sénateurs, je suis très heureux de comparaître cet après-midi pour représenter mon collègue, le ministre du Commerce international, en ma qualité de secrétaire parlementaire. Les fonctionnaires qui m'accompagnent possèdent toute l'expertise technique voulue, et se feront un plaisir de répondre éventuellement à vos questions.

Bill C-31 grows out of a legislative review process that was mandated in 1993 when the Export Development Act was previously amended. The 1993 amendments expanded EDC's commercial powers significantly, and Parliament felt it was important to monitor how those changes worked out in practice. A legislative review was launched in due course in 1998, and involved both the House Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade and, of course, this committee. We had reports from both committees and a great deal of interdepartmental work has been done on the recommendations that were made.

Le projet de loi C-31 est le fruit du processus d'examen législatif obligatoire prévu en 1993, lors de la précédente modification de la Loi sur l'expansion des exportations. Les modifications apportées à la Loi en 1993 renforçaient ensiblement les pouvoirs de la SEE en matière de commerce, et le Parlement a estimé qu'il était important d'assurer le suivi en ce qui a trait à la manière dont ces modifications étaient mises en oeuvre dans la pratique. L'examen législatif a été lancé au moment opportun en 1998. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, de même que votre comité, bien entendu, y ont pris part tous les deux. Nous avons reçu les rapports de ces comités et effectué un important travail interministériel sur la base des recommandations formulées.

In May of this year, ministers approved a number of legislative and policy changes that grew out of parliamentary review of EDC and the work by officials. The legislative result is Bill C-31. It is tied to a number of policy initiatives that are important to note, but not directly reflected in the legislation, and I would like to take a few minutes to discuss both.

Récemment, en mai dernier, les ministres ont approuvé un certain nombre de modifications législatives et de politiques découlant de l'examen de la SEE par le Parlement et du travail accompli par les fonctionnaires. Le résultat législatif est le projet C-31. Ce projet de loi est lié à un certain nombre d'initiatives stratégiques, dont l'importance mérite d'être signalée, mais qui ne

On the legislative side, we will see EDC's name changed to Export Development Canada, in English, and Exportation et développement Canada, in French. This change of name will permit use of the well-known brand name EDC in both official languages. It will strengthen EDC's identification with Canada both here and abroad, and it should also facilitate the corporation's outreach marketing, especially to small exporters throughout Canada.

There are also two amendments affecting corporate governance. The first will permit EDC's board to delegate certain powers to subcommittees made up of directors with special expertise in a given area. EDC's board already employs such specialized committees, and this amendment makes statutory what is simply a common practice on well-run corporate boards.

The second governance amendment will confirm the board's powers to enact bylaws for the administration of the corporation's new pension plan. This plan took effect in April 2000 with all appropriate authorizations and is consistent with Treasury Board policy on pension plans for Crown corporations.

If we look at the original terms of references for the Gowling study, this was the first stage in the legislative review. You will see much emphasis on EDC's commercial operations and the degree to which these were satisfying the needs of Canadian exporters. In the course of the review, it became evident that the corporation was a well-run and much valued participant in Canada's export trade. Many of Gowling's recommendations were taken up by the House committee, which examined them in detail, while others were considered less relevant given EDC's strong export support performance. In some occasions, the principle of some recommendations was endorsed, even while the full recommendation was not accepted, as it was felt that the government should not jeopardize EDC's ability to serve Canadian exporters.

On the other hand, it was felt that EDC could do more to ensure and to demonstrate publicly that its activities were consistent with the social and environmental standards that Canadians would expect of an agency of their government. The main amendments proposed in Bill C-31 address this concern.

First, they establish a legal requirement for EDC to conduct environmental reviews of the projects it is asked to support. EDC already does this, but this amendment would make it a legal obligation. Second, the Auditor General would be required to conduct periodic examinations of EDC's environmental review framework. These expectations would occur at least once every five years and would be reported to Parliament. EDC has already

se reflètent pas directement dans l'actuelle législation. Je voudrais donc consacrer quelques minutes à chacun de ces deux points.

Sur le plan législatif, la SEE va changer de nom et s'appellera dorénavant Export Development Canada en anglais et Exportation et développement Canada, en français. Ce changement de nom permettra d'utiliser la marque commerciale bien connue «EDC» dans les deux langues officielles. Il identifiera davantage la SEE au Canada, ici comme à l'étranger. En outre, il devrait faciliter la promotion de la Société, tout particulièrement auprès des petits exportateurs du Canada.

Deux des modifications visent la régie de la Société. La première permettra au conseil d'administration de la SEE de déléguer certains pouvoirs à des sous-comités composés de directeurs ayant des connaissances spécialisées dans un domaine précis. De tels comités spécialisés existent déjà au sein du conseil d'administration de la SEE, et cette modification ne fait que donner un effet juridique à ce qui est déjà une pratique courante dans les conseils d'administration de sociétés bien gérées.

La seconde modification touchant la régie de la Société confirmera la capacité du conseil d'administration d'adopter des règlements régissant l'administration de son nouveau régime de pension. Ce régime est entré en vigueur en avril 2000, assorti de toutes les autorisations appropriées, et il est conforme à la politique du Conseil du Trésor sur les régimes de pension des sociétés d'État.

Si vous jetez un coup d'oeil sur le mandat de l'étude préparée par le cabinet Gowling's — qui était la première étape de l'examen législatif — vous constaterez qu'un accent particulier a été mis sur les opérations commerciales de la SEE et la mesure dans laquelle ces opérations répondaient aux besoins des exportateurs canadiens. Il est apparu évident, au cours de l'examen, que la Société était bien gérée et jouait un rôle important dans le commerce d'exportation du Canada. Un grand nombre des recommandations formulées dans le rapport Gowling ont été adoptées par le comité de la Chambre qui les étudiées en profondeur; d'autres ont été considérées comme moins pertinentes, compte tenu de la remarquable performance de la SEE en matière d'aide à l'exportation. Dans certains cas, le principe de certaines recommandations a été approuvé, même si la recommandation n'a pas été acceptée dans son intégralité, car on estimait que le gouvernement ne devrait pas limiter la capacité de la Société à servir les exportateurs canadiens.

D'autre part, on a considéré que la SEE pouvait faire davantage pour s'assurer — et pour le démontrer publiquement — que ses activités étaient conformes aux normes sociales et environnementales que les Canadiens s'attendent à ce qu'elles soient respectées par un organisme de leur gouvernement. Les principales modifications proposées dans le projet de loi C-31 répondent à cette préoccupation.

En premier lieu, aux termes de ces modifications, la SEE est tenue légalement d'effectuer les examens environnementaux des projets pour lesquels on sollicite son appui. La SEE satisfait déjà à cette exigence, mais en vertu de l'actuelle modification, il s'agirait d'une obligation juridique. En second lieu, le vérificateur général devra procéder à l'examen périodique du cadre d'examen environnemental d'EDC. Ces examens auront lieu au moins une

undergone one such examination and is using the Auditor General's findings to help revise its current framework.

I might digress from my text to note that the current Minister of International Trade has been proactive on this point of ensuring the Auditor General's input on a regular basis, and I think that is a positive step.

The legal framework that Bill C-31 contemplates establishes a general environmental mandate, while leaving its detailed implementation to EDC's board of directors. It is the approach that is current in the case of one of our chief international competitors, the United States.

After analyzing a number of models, it is the approach that both the House committee and the Gowling report endorsed. The approach we have chosen is consistent with emerging practice in the international community and with our work on this issue in the OECD. It will provide a uniform process for EDC's projects and permit rapid adaptation to changing technical circumstances. The Auditor General's oversight will ensure that both its design and operation continue to be sound.

There were a number of recommendations that are not reflected in Bill C-31 but which the government and EDC have taken other means to address. These include, for example, EDC's corporate disclosure practices and its attention to human rights issues in the countries where it does business. EDC has recently developed an information disclosure policy that will provide information on its business activities, as well as the environmental and social impacts of its projects. On human rights questions, the Department of Foreign Affairs and International Trade is working with EDC to refine mechanisms for continuous information exchanges on human rights in specific countries.

There was one recommendation made by this committee with respect to the establishment of a guaranteed program for commercial banks. This recommendation has been the subject of intensive study by the government, though no legislative changes are being proposed at this time.

Following your recommendation, government officials have explored this possibility with Canadian and foreign banks, as well as international trade experts. Certain measures may be proposed that would address the gap in capacity that the committee had identified. Those would have to be done in a manner that does not disrupt EDC current programs. In due course, officials propose to take recommendations to their ministers on this important question.

fois tous les cinq ans et donneront lieu à un rapport qui sera présenté au Parlement. La SEE a déjà fait l'objet d'un tel examen et se fonde sur les conclusions du vérificateur général pour réviser son cadre actuel.

Je m'écarte du texte de mon exposé pour vous faire remarquer que l'actuel ministre du Commerce international a cherché activement à s'assurer que l'on tienne compte régulièrement des recommandations du vérificateur général, et à mon sens, c'est un progrès très positif.

Le cadre juridique envisagé par le projet de loi C-31 établit un mandat général en matière d'environnement tout en laissant la mise en oeuvre détaillée au soin du conseil d'administration de la SEE. C'est l'approche suivie actuellement par l'un de nos principaux concurrents internationaux, les États-Unis.

Après avoir analysé un certain nombre de modèles, c'est cette approche que la Chambre des communes et Gowling's ont approuvée. L'approche que nous avons retenue est conforme à la pratique émergente dans la communauté internationale et à nos travaux dans ce domaine au sein de l'OCDE. Elle établira un processus uniforme pour les projets de la SEE et permettra une adaptation rapide à un environnement concurrentiel et technique en constante évolution. La surveillance du vérificateur général fera en sorte que ce système demeurera adéquat, tant dans sa conception que dans son fonctionnement.

Il y a un certain nombre de recommandations qui n'apparaissent pas dans le projet de loi C-31, mais auxquelles le gouvernement et la SEE ont donné suite par d'autres moyens — par exemple, les pratiques de la SEE en matière de divulgation et l'attention accordée aux questions de droit de la personne dans les pays avec lesquels la Société fait affaire. La SEE a récemment élaboré une politique de divulgation de l'information qui renseignera sur ses activités commerciales ainsi que sur les incidences environnementales et sociales de ses projets. En ce qui a trait à la question des droits de la personne, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'emploie, de concert avec la Société, à mettre au point des mécanismes d'échange permanent d'information sur les droits de la personne dans un certain nombre de pays.

L'une des recommandations faites par votre comité concernait la mise en place d'un programme de garantie pour les banques commerciales. Cette recommandation a fait l'objet d'un examen attentif par le gouvernement, bien qu'aucune modification législative n'ait été proposée pour l'instant.

Toutefois, suite à votre recommandation, les représentants du gouvernement ont examiné cette possibilité avec des banques canadiennes et étrangères et des spécialistes du commerce international. Il est possible que soient proposées certaines mesures visant à trouver une solution à la question du manque de capacité qui a été soulevée par le comité, mais cela devrait se faire sans porter atteinte aux programmes actuels de la SEE. Au moment opportun, les fonctionnaires proposeront à leurs ministres d'adopter des recommandations sur cette importante question.

Mr. Chairman, there is one other issue I should like to bring to your attention. It is not included in the printed remarks that have been distributed to you today, as it has just come to our attention.

An article in the press yesterday alleged that a section of this bill criminalizes free speech about EDC by creating penalties for unauthorized use of the corporation's name. With all respect to the author's view, this is a great misapprehension of the purpose of the clause. In fact, the clause is a standard provision in federal financial law. It targets fraudulent behaviour, hardly free speech. The Business Development Bank of Canada has a similar clause in its act, and there are similar clauses in several other acts.

Furthermore, as a criminal matter, enforcement of this section would rest with the Attorney General of Canada. Let me stress again this is purely an anti-fraud provision. It has nothing to do with limiting free debate of important public policies.

In bringing Bill C-31 to Parliament, the Minister of International Trade has taken a balanced approach to policy reform at EDC. On the one hand, this bill would leave significant responsibility in EDC's hands for the development of credible and effective environment and social policies; on the other hand, both government oversight and public accountability would be brought to bear on these policies through regular public consultation and the office of the Auditor General.

I thank you for your attention, and I would encourage all members of the Senate to support this proposed legislation.

The Chairman: I would ask you to introduce your colleagues, and then we will ask questions.

Mr. O'Brien: With me today is Marie-Lucie Morin, Martin Jensen and Peter Cameron.

Senator Oliver: You referred to the studies done by the House of Commons committee and by this committee, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We did study the export development bank in considerable detail. We made recommendations, which were considered by the government along with the recommendations of the House of Commons.

This committee spent considerable time on some of the environmental concerns with which this bill does not seem to deal directly. We also spent a lot of time on what we call corporate governance, which is adverted to in this bill but not as clearly as perhaps some of us would like.

I would like to deal with corporate governance first. You said in your presentation that the detailed implementation would be left to EDC's board of directors, that is, that it contemplates establishing a general environmental mandate. One of the difficulties with this is that if you leave it only up to the board of directors, and it is not in any legislation or regulation, the board of directors can change

Monsieur, il y a une autre question sur laquelle je voudrais attirer votre attention. Elle n'est pas traitée dans le texte qui vous a été distribué aujourd'hui, car nous venons tout juste de prendre connaissance de cette information.

Un article publié dans les journaux hier prétendait qu'un article du projet de loi criminalise la libre expression puisqu'il prévoit des sanctions pour l'utilisation non autorisée du nom de la Société. Sans vouloir contredire l'auteur de l'article en question, je vous affirme qu'il s'agit là d'une interprétation tout à fait erronée de l'objet de l'article en question. Il s'agit en réalité d'une disposition type de la législation financière fédérale. Elle vise les comportements axés sur la fraude, plutôt que la liberté d'expression. La Loi sur la Banque de développement du Canada comporte un article semblable, de même que de nombreuses autres lois.

De plus, pour ce qui est des affaires criminelles, l'application de l'article en question relèverait de la responsabilité du procureur général du Canada. Permettez-moi donc de répéter qu'il s'agit d'une disposition anti-fraude pure et simple. Elle ne vise donc aucunement à enfreindre les débats libres sur d'importantes politiques gouvernementales.

En faisant le dépôt du projet de loi C-31 devant le Parlement, le ministre du Commerce international a opté pour une approche équilibrée de réforme stratégique à la SEE. D'une part, ce projet de loi confère à EDC d'importantes responsabilités pour l'élaboration de politiques environnementales et sociales crédibles et efficaces. D'autre part, il prévoit la surveillance du gouvernement et la reddition de comptes au public en rapport avec ces politiques, par l'entremise de consultations publiques régulières et du Bureau du vérificateur général.

Je vous remercie de m'avoir écouté et j'encourage tous les sénateurs à soutenir ce projet de loi.

Le président: Je vous invite maintenant à nous présenter vos collègues, et ensuite nous ouvrirons la période des questions.

M. O'Brien: Je suis accompagné aujourd'hui de Marie-Lucie Morin, de Martin Jensen et de Peter Cameron.

Le sénateur Oliver: Vous avez parlé d'études faites par le comité de la Chambre des communes et de ce comité, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous avons effectivement mené une étude en profondeur de la Banque pour l'expansion des exportations. Nous avons fait des recommandations, qui ont été examinées par le gouvernement de même que celles du comité de la Chambre des communes.

Ce comité a donc consacré pas mal de temps à examiner des préoccupations environnementales que ce projet de loi ne semble pas traiter directement. Nous avons aussi consacré beaucoup de temps à ce qu'on appelle la régie de la Société, dont il est question dans ce projet de loi, mais pas en termes aussi précis que certains d'entre nous le souhaiteraient peut-être.

Dans un premier temps, je voudrais aborder avec vous la question de la régie de la Société. Vous avez dit dans votre exposé que les détails en matière de mise en oeuvre seraient laissés au soin du conseil d'administration de l'EDC, c'est-à-dire que ce dernier envisage d'élaborer un mandat général d'ordre environnemental. Le problème que pose une telle démarche c'est

its mind from day to day. One day there could be a certain policy, and the next day another one.

Who is protected? The board says that it is discharging its fiduciary obligations by having done what it was supposed to do. Where is the poor exporter and where is the poor Canadian?

My concern is that there should be something in the statute to make sure this happens because the poor Canadian cannot look it up under the Access to Information Act because you are not subject to that. This, in my opinion, is an incredible weakness in this piece of legislation, and I would like you to address it, please.

Mr. O'Brien: As you can imagine, I am not the technical expert on this bill. I am going to turn to Mr. Jensen.

Mr. Martin H. Jensen, Export Finance Officer, Export Financing Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: Thank you for your question. It is true that this bill creates great discretion in the board of EDC, but that discretion is not discretion unfettered.

Senator Oliver: I think it is.

Mr. Jensen: It is unfettered in law, but not unfettered in fact. For instance, this bill includes the provision for regular, periodic and public review by the Auditor General of Canada in both the design and implementation of the bill. In May, earlier this year, included in the briefing book, the Auditor General completed a very a comprehensive audit.

Senator Oliver: I read it and analyzed it yesterday in my speech.

Mr. Jensen: I am trying to make the point that that is one important aspect of oversight. The bill establishes a five-year interval after EDC adopts a new framework for the Auditor General to return and conduct another such audit. In fact, my minister has asked the Auditor General to return within two years to conduct that audit.

What is the Auditor General going to do when he looks at the design and implementation? The Auditor General applied a number of criteria to EDC's design and implementation. The Auditor General derived those criteria from a study of other international financial institutions. There is a body of environmental assessment practice that includes rational procedures and generally accepted international standards. They are the basis for the criteria that the Auditor General will apply in future audits. We can reasonably expect that, because they did that in the past.

For consistency's sake, assuming they apply similar criteria, they are going to be bringing to bear in their public examination of EDC's practice the current state of environmental assessment

que si vous confiez cette responsabilité au conseil d'administration exclusivement, sans que ce soit précisé dans une loi ou un règlement, le conseil d'administration pourra se raviser de jour en jour. Un jour telle politique s'appliquerait, un autre jour, ce serait une politique différente.

Qui est protégé? Le conseil dira qu'il assume ses obligations fiduciaires en prenant de telles mesures. Mais qu'en est-il du pauvre exportateur et du pauvre Canadien?

J'estime que l'on devrait préciser dans la loi que cela doit se faire, étant donné que le pauvre Canadien ne pourra pas faire de vérification en passant par la Loi sur l'accès à l'information, étant donné que vous n'êtes pas visé par cette législation. Voilà justement l'une des grandes lacunes de ce projet de loi, j'aimerais donc vous entendre là-dessus.

M. O'Brien: Comme vous pouvez vous l'imaginer, je ne suis pas l'expert technique sur le projet de loi. Je vais donc demander à M. Jensen de vous répondre.

M. Martin H. Jensen, agent du financement à l'exportation, direction du financement à l'exportation, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: Merci pour votre question. Il est vrai que le projet de loi donne un pouvoir discrétionnaire assez considérable au conseil d'administration de la SEE, mais ce pouvoir discrétionnaire n'est pas absolu.

Le sénateur Oliver: À mon avis, si.

M. Jensen: Sur le plan juridique peut-être, mais dans la pratique, non. Par exemple, ce projet de loi prévoit que le vérificateur général du Canada procédera à des examens réguliers, périodiques et publics du cadre du point de vue de sa définition et de sa mise en oeuvre. En mai de cette année, et vous en avez une copie dans votre cahier d'information, le vérificateur général en a fait une vérification exhaustive.

Le sénateur Oliver: Oui, je l'ai lu et j'en ai présenté une analyse hier dans mon discours.

M. Jensen: Ce que j'essaie de vous dire, c'est qu'il s'agit là d'un aspect important du contrôle. Le projet de loi prévoit effectivement que cinq ans après l'adoption d'un nouveau cadre par la SEE, le vérificateur général procédera à une autre vérification. En fait, mon ministre a demandé au vérificateur général de procéder à cette vérification après un délai de deux ans.

Et que fera le vérificateur général en examinant ce cadre du point de vue de sa conception et de sa mise en oeuvre? Eh bien, le vérificateur général a eu recours à plusieurs critères pour évaluer la façon dont la SEE aurait conçu et mis en oeuvre son cadre. Les critères qu'il a employés sont tirés d'une étude d'autres institutions financières internationales. Il existe effectivement certaines pratiques en matière d'évaluation environnementale qui s'appuient sur des procédures rationnelles et des normes internationales qui sont généralement reconnues. Voilà donc les critères qu'utilisera désormais le vérificateur général pour toute vérification future. C'est une attente raisonnable à notre avis, étant donné que c'est cela qui a été fait précédemment.

Et pour assurer une certaine cohérence, en supposant qu'ils appliquent des critères semblables, ils tiendront compte, en examinant publiquement les pratiques de la SEE, l'état actuel des

practice for international financial institutions. That is a very real quality control on what EDC does, both in terms of design and implementation.

Senator Oliver: In terms of implementation, if EDC were to assist in a loan and the net effect of that were to cause serious environmental damage to that particular country, what protection do Canadians have? How would that be consistent with other environmental Canadian rules that Canadian companies must abide by? Why would EDC be the exception?

Mr. Jensen: They are not the exception. In fact, Canadian companies doing business outside of Canada, who are not under this regime because they are not using EDC services, will not be subject to EDC's framework. They may be subject to the host country's laws, and those laws may be good or bad. They may be enforced or not enforced.

We have to bear in mind that a very important parallel policy of EDC's new framework will be their disclosure policy, which will provide for notification and fairly detailed social and environmental reporting on its environmentally sensitive projects. Canadians will be informed so that they can make their own decisions.

Senator Oliver: Will there be any reports on environmental assessments to which Canadians would have access before EDC makes a commitment?

Mr. Jensen: EDC has proposed a disclosure policy that would provide, as proposed, a 45-day advance notice of such projects before approval. That is correct.

The Chairman: It is an interesting discussion, but I think we should make it clear that EDC does no business within the Canadian area. Everything they do is outside of Canada.

It is true that someone exporting any product is not dependent on EDC for money and is really only subject to the laws of the host country. We do not export our environmental laws for other people. The line of questioning suggests that we export our environmental standards to other countries. That may be a good idea, but I do not say it is good idea or a bad idea. Rather, it is only for a government agency and not for private exporters.

Senator Bolduc: Bonjour, Mr. O'Brien. Yesterday, Mr. O'Brien was a witness before the Foreign Affairs Committee. At that time, he was asking for discretionary power; today, I notice, not only is he asking for government discretionary power, he is asking for government corporation discretionary power. Mr. O'Brien, you are improving every day.

pratiques d'évaluation environnementale dans les institutions financières internationales. Voilà donc un mécanisme très réel de contrôle de qualité qui visera la SEE, du point de vue non seulement de la conception mais de la mise en oeuvre du cadre.

Le sénateur Oliver: En ce qui concerne la mise en oeuvre, si l'EDC fournissait une aide financière sous forme de prêt et que le projet qui avait bénéficié de ce prêt posait de graves dommages environnementaux dans le pays récipiendaire, quelle protection aurions-nous en tant que Canadiens? Et comment cela cadre-t-il avec d'autres règlements environnementaux canadiens auxquels les entreprises canadiennes doivent se conformer? Pourquoi ferait-on une exception pour la SEE?

M. Jensen: La SEE ne ferait pas exception. En fait, les entreprises canadiennes qui mènent des activités à l'étranger ne seront pas visées par le cadre mis en place par la SEE, étant donné qu'elles n'ont pas recours aux services offerts par la SEE. Elles peuvent être visées par la législation du pays d'accueil, et cette législation peut être bonne ou mauvaise, tout comme elle peut être appliquée rigoureusement ou non.

Il faut se rappeler qu'une autre politique très importante qui complétera le nouveau cadre mis en place par la SEE sera sa politique sur la divulgation de l'information, qui prévoira que des avis soient donnés et que des rapports assez détaillés d'ordre social et environnemental soient établis pour tout projet pouvant avoir des répercussions environnementales. Ainsi, les Canadiens seront informés de façon à pouvoir prendre leurs propres décisions.

Le sénateur Oliver: Est-ce que des rapports seront établis sur des évaluations environnementales auxquels les Canadiens auraient accès avant que la SEE ne prenne un engagement?

M. Jensen: La SEE propose d'appliquer une politique en matière de divulgation qui prévoirait un délai de préavis de 45 jours pour de tels projets avant qu'ils ne soient approuvés. Donc, la réponse est oui.

Le président: Je trouve votre discussion intéressante, mais il me semble pertinent de préciser que la SEE ne mène pas ses activités au Canada. Toutes ses activités se déroulent à l'étranger.

Il est vrai que quelqu'un qui importe un produit n'a pas nécessairement besoin de l'appui de la SEE et n'est donc visé que par les lois du pays d'accueil. Nos lois environnementales ne sont pas exportées dans les autres pays. Or, vos questions laissent entendre que nous imposons nos normes environnementales à d'autres pays. Ce serait peut-être une bonne idée, mais ce n'est pas à moi de dire si c'est une bonne idée ou une mauvaise idée. Donc, cela ne concerne qu'un organisme gouvernemental, et non pas des exportateurs privés.

Le sénateur Bolduc: Bonjour, monsieur O'Brien. Hier, M. O'Brien a comparu devant le Comité des affaires étrangères. À cette occasion-là, il demandait uniquement des pouvoirs discrétionnaires; aujourd'hui, je remarque qu'il demande non seulement des pouvoirs discrétionnaires pour le gouvernement, mais pour les sociétés aussi. Monsieur O'Brien, ça va de mieux en mieux.

My question is for Mr. Jensen. You give discretion to the board for handling that type of environmental issue. Is that because you want to protect the powers of the Minister of Foreign Affairs for the purpose of trade negotiations where there might be accompanying environmental considerations? Is that done to protect the minister?

Mr. Jensen: Yes, it could have that effect, although we have not explicitly addressed that point in the analysis that led to the creation of this bill. However, it is true that Canada is, for instance, participating in the development of international environmental guidelines under the auspices of the OECD. The OECD is creating a framework agreement that will create a floor of standards and procedures. All the OECD export credit agencies, if that agreement comes into effect, will be expected to perform to the minimum established by that framework.

Some export credit agencies will go further. EDC will go beyond what the OECD agreement requires. The United States will do that, as well. The U.K. is currently revising its procedures, but they likely will go beyond those requirements. In fact, because of the work in the OECD and domestic political pressures in OECD countries, there is great progress in the multilateral realm. It is important that any export credit agency, including our own, for both technical and competitive reasons, be able to adjust its policies quickly and that it have the discretion to do so, without being bound by hard, statutory criteria that can actually take years to amend.

If that sounds unreasonable, I would point out that in the Canadian Environmental Assessment Act, we see more in the way of procedural standards what must be done to ensure that there are fair hearings and due consideration of the environmental factors; however, we do not see a hard prescription of environmental criteria.

In fact, there is a section in the act that states that the Minister of the Environment, by guidelines, may give assistance to people applying the act to help them determine what factors should be considered. They are not prescribed in the statute, so that there is flexibility.

Senator Banks: If statutes were limited to their titles, there would be a great deal of flexibility.

The question that you have raised about the environmental issue was raised to us by the Auditor General. I forget which section it is of the Financial Administration Act that provides that agencies of government are subject to a "special examination." Is EDC subject to such a special examination?

Mr. Jensen: Yes, EDC is.

Ma question s'adresse à M. Jensen. Vous conférez des pouvoirs discrétionnaires au conseil d'administration pour le règlement de ce genre de question environnementale. Est-ce parce que vous voulez protéger les pouvoirs du ministère des Affaires étrangères dans le contexte de négociations commerciales où il peut y avoir d'importantes considérations environnementales? Est-ce le désir de protéger le ministre qui vous motive?

M. Jensen: C'est-à-dire que tel pourrait être l'effet de cette disposition, même si nous n'avons pas abordé explicitement ce point dans l'analyse qui a conduit à la rédaction de ce projet de loi. Mais il est vrai que le Canada participe à l'élaboration de lignes directrices environnementales internationales sous l'égide de l'OCDE. L'OCDE procède actuellement à la création d'un accord cadre qui établira des normes et procédures minimales. Si cet accord est conclu et entre en vigueur, on s'attendra à ce que tous les organismes de crédit à l'exportation des pays membres de l'OCDE respectent les critères minimums qui seront définis dans ce cadre.

Certains organismes de crédit à l'exportation iront plus loin. L'EDC dépassera les normes qu'imposera l'accord de l'OCDE. Il en va de même pour les États-Unis. Le Royaume-Uni révise actuellement ses procédures et il est donc fort probable qu'il dépasse, lui aussi, les exigences minimales. En fait, grâce au travail de l'OCDE et aux pressions politiques nationales qui s'exercent sur les pays de l'OCDE, des progrès considérables ont été accomplis sur le plan multilatéral. Il faut que tout organisme de crédit à l'exportation, y compris le nôtre, puisse, pour des raisons à la fois techniques et concurrentielles, modifier rapidement ses politiques, plutôt que d'avoir à se conformer à des critères explicités dans une loi qui peuvent être très longs à faire modifier.

Si cela vous semble déraisonnable, je me permets de vous signaler que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoit surtout des normes procédurales concernant la tenue d'audiences justes et équitables et la prise en compte de facteurs environnementaux, et cetera; par contre, cette loi ne prescrit pas des critères environnementaux inflexibles.

De fait, l'un des articles de la loi en question porte que le ministre de l'Environnement, par le biais de lignes directrices, peut prêter assistance aux personnes qui doivent appliquer les dispositions de la loi en les aidant à déterminer quels facteurs doivent être pris en compte. Comme ils ne sont pas explicités dans la loi, il existe une certaine latitude.

Le sénateur Banks: Si l'on se contentait de donner un titre aux lois, sans prévoir la moindre disposition, c'est sûr qu'il y aurait énormément de latitude.

Votre point concernant les questions environnementales a déjà été soulevé devant le comité par le vérificateur général. Je ne me rappelle plus dans quel article, mais la Loi sur la gestion des finances publiques prévoit que les organismes gouvernementaux doivent faire l'objet d'un «examen spécial». La SEE fera-t-elle l'objet d'un tel examen spécial?

M. Jensen: Oui.

Senator Banks: Beyond an audit in the normal sense of the word, if the Auditor General were to examine the questions of either governance or environmental responsibility, then the Auditor General would have access to the operations, practices and policies of EDC in order to make such a report; correct?

Le sénateur Banks: On sait ce que signifie normalement le terme «vérification», mais si le vérificateur général voulait examiner des questions liées à la régie ou à la responsabilité environnementale, on peut supposer qu'il aurait accès à l'information sur les opérations, les pratiques et les politiques d'EDC en vue de préparer son rapport, n'est-ce pas?

Mr. Jensen: I believe that is true, but I am not expert in special exams under the FAA. I do not know.

M. Jensen: Je pense que oui, mais je n'ai pas d'expertise dans le domaine des examens spéciaux que prévoit la LGFP. Je ne le sais pas.

Senator Banks: Are you sure that your first answer is right — that the EDC is subject to special examinations?

Le sénateur Banks: Dans ce cas-là, êtes-vous sûr que votre première réponse est exacte — à savoir que la SEE fera l'objet d'examens spéciaux?

Mr. Jensen: I am certain of that because I have seen summaries of them.

M. Jensen: Oui, j'en suis sûr, puisque j'en ai déjà vu des résumés.

Senator Banks: There are two ways in which they can happen. They can happen by virtue of the government agency being excluded from the exclusions that exist under the FAA, in which case special examinations happen at the pleasure of the Auditor General and usually every three or four years. Alternatively, they can be invited, as they are from time to time by the Canada council, which is excluded from those organizations under the FAA that are subject to, on an automatic basis, special examinations. Sometimes, they invite them for their own purposes. Which category does EDC fall under? Does it invite special examinations? Is it subject to them at the pleasure of the Auditor General?

Le sénateur Banks: Cela peut se faire de deux façons: d'abord, si l'organisme gouvernemental n'est pas visé par les exclusions que prévoit la LGFP, auquel cas les examens spéciaux se feraient au bon gré du vérificateur général, sans doute tous les trois ou quatre ans. L'autre possibilité, c'est qu'on invite l'organisme en question à faire l'objet d'un tel examen, comme c'est le cas de temps à autre pour les Conseils des arts qui n'est pas inclus dans la catégorie des organismes qui doivent automatiquement faire l'objet d'examens spéciaux aux termes de la LGFP. Parfois ces organismes, pour leurs propres fins, invitent le vérificateur à procéder à ce genre d'examen spécial. À quelle catégorie appartiendrait la SEE? Pourrait-elle inviter le vérificateur à procéder à ce genre d'examen spécial, ou est-ce qu'il appartiendrait au vérificateur de déterminer quand ces examens seraient faits?

Mr. Jensen: I will answer to the best of my knowledge, which I believe to be true. EDC witnesses that follow will be able to give you a definite answer. However, I believe they are subject to a legal requirement that they have a special examination every five years.

M. Jensen: La réponse que je vais vous faire reposera sur mes connaissances du domaine, mais je crois que l'information que je vais vous fournir est exacte. Les représentants de la SEE qui vont suivre pourront vous donner une réponse définitive à cette question. Je crois savoir que la SEE est visé par l'obligation légale selon laquelle un examen spécial doit être fait tous les cinq ans.

Senator Banks: Following along the question of the chair, I will present a hypothetical situation: if I were a manufacturer in Canada and I required, or applied for and qualified for, assistance and financing from EDC, if I were exporting a good to a country that had the low end of environmental protection laws, and were manufacturing a product that conformed to those low end laws but which offended against Canada's laws, could I manufacture that good in Canada and export it?

Le sénateur Banks: Dans le même ordre d'idées que la question posée par le président, j'aimerais vous présenter une situation hypothétique: supposons que je sois un fabricant canadien et que j'arrive à bénéficier de l'aide et des crédits de la SEE après approbation de ma demande; si j'exportais un produit vers un pays dont la législation en matière de protection environnementale était plutôt faible, aurais-je le droit de fabriquer au Canada et d'exporter vers d'autres pays un produit qui se conformait aux faibles exigences de cette législation mais contrevenait aux lois canadiennes?

Mr. Jensen: Yes, I believe that you are eligible to do that under the current law.

M. Jensen: Oui, aux termes de la loi actuelle, je crois que vous avez le droit de le faire.

Senator Banks: We are not exporting our environmental laws. We could be, with public money, assisting in the export of something that might be dangerous.

Le sénateur Banks: Donc, nous n'exportons pas nos lois environnementales. Dans ce cas, il est possible que des deniers publics soient utilisés pour faciliter l'exportation de produits qui peuvent être dangereux.

Mr. O'Brien: Maybe I could jump in. I suppose what you said is correct. However, what we cannot do, and we resist attempts of other countries to do it to us, is impose our law on them,

M. O'Brien: Permettez-moi d'intervenir. Je suppose que ce que vous avez dit est exact. Ce que nous ne pouvons pas faire — et nous résistons aux tentatives d'autres pays pour nous le faire —

extraterritoriality. We have seen examples of Canadian corporations and executives who have been subject to laws very unreasonably by countries close to us. I do not think we would want to act in the same fashion.

c'est leur imposer nos lois — l'extraterritorialité autrement dit. Nous savons, par exemple, que certains cadres et sociétés canadiens ont été assujettis à des lois de façon tout à fait déraisonnable par des pays se trouvant près du nôtre. À mon avis, nous ne voulons pas agir de même.

Senator Banks: Absolutely not. The question is this: which way does the ramp go? I am wondering whether, theoretically, it would be possible for us to manufacture in Canada something that would offend Canada's laws and then export it.

Le sénateur Banks: Non, absolument pas. La question qui se pose est celle-ci: comment nous orientons-nous, vers un renforcement ou plutôt un affaiblissement des normes? Je me demande simplement s'il serait possible, en théorie, que quelqu'un fabrique au Canada un produit qui ne serait pas conforme aux lois canadiennes en vue de l'exporter vers un autre pays.

Mr. Jensen: Perhaps I can come back to that question with a bit of assistance from my finance colleague. EDC's environmental review framework, the current and the proposed soon-to-be-revised one, targets projects in foreign countries. If you are talking about goods that may be hazardous wastes or armaments, such things are subject to the regime of export permits. I am not an expert in the export permits regime. That regime tends to control such things. However, the environmental framework under this proposed act, which the Export Development Corporation applies, really targets Canadian involvement in projects and is intended not to examine the character of a good itself but the character of the project to which goods and services are being supplied. It looks at a much larger set of considerations. It is possible that good Canadian products, which satisfy all Canadian laws, could be supported in supply of a project that was itself environmentally deleterious.

M. Jensen: Je vais demander l'avis de mon collègue qui se spécialise dans les finances pour répondre à cette question. Le cadre d'examen environnemental de la SEE — c'est-à-dire le cadre actuel et celui qu'il est proposé de réviser — vise les projets menés dans des pays étrangers. Si vous parlez de produits tels que les déchets dangereux ou les armements, eh bien, ces derniers sont visés par le régime des permis à l'exportation. Ce n'est pas non plus mon domaine d'expertise. Je sais, cependant, que ce régime tend à contrôler ce genre de choses. Cependant, le cadre d'examen environnemental que propose ce projet de loi, et qu'appliquera Exportation et développement Canada, concerne plutôt la participation d'entreprises canadiennes à divers projets et vise donc, non pas à examiner les propriétés du produit lui-même mais les caractéristiques du projet auquel sont fournis les biens et services. Il s'appuie donc sur une série beaucoup plus large de considérations. Il est possible que de bons produits canadiens, qui sont conformes à l'ensemble des lois canadiennes, bénéficient donc de soutien de la part de la SEE dans le cadre d'un projet qui lui-même a des répercussions environnementales négatives.

Senator Banks: If I am manufacturing electrical transformers, there is a constraint in Canada on my use of PCBs. Can I have one production line producing those things for use in Canada by Company A and another production line, also at Company A, producing things, which, on the outside, look exactly the same but on the inside have levels of PCBs that would not be permissible in Canada, which we are building here and exporting? Is that a true scenario?

Le sénateur Banks: Si je fabrique des transformateurs électriques, au Canada, ma capacité d'utiliser les BPC est limitée. Est-il possible que la compagnie A ait une chaîne de fabrication pour les produits qui s'utilisent au Canada et une autre chaîne de fabrication pour des produits qui s'utilisent à l'étranger, et qui ressemblent tout à fait aux autres sauf qu'ils ont une concentration de BPC qui ne serait pas autorisée au Canada; est-ce possible que cette compagnie fabrique de tels produits ici au Canada et les exporte ensuite à d'autres pays? Est-ce vraiment possible?

Mr. Jensen: I have two answers, and you are really pressing the limits of my knowledge of the law. With respect to hazardous materials, I think you might come up hard against the export permits regime. I do not know that for a fact, but I think you might come up hard against it.

M. Jensen: J'ai deux réponses à vous faire, mais je vous signale que vous mettez à l'épreuve mes connaissances du droit dans ce domaine. Pour ce qui est des produits dangereux, je pense que vous auriez beaucoup de mal à faire ce que vous décrivez en raison du règlement sur les licences d'exportation. Je n'en suis pas tout à fait sûr, mais je pense que vous auriez du mal à respecter les exigences de ce règlement.

I would say, however, as a practical, realistic matter, Canadian-manufactured products tend to be designed to high standards and would not so offend.

Je vous dirais aussi que dans la pratique, les produits canadiens sont fabriqués selon des normes très élevées, si bien qu'ils ne pourraient pas être jugés non conformes.

Senator Oliver: Mr. O'Brien, you said earlier in your speech that the House of Commons and this Banking Committee did a study of EDC and, following that, the Government of Canada made a pronouncement and issued a statement on those two reports.

Le sénateur Oliver: Monsieur O'Brien, vous avez dit tout à l'heure dans votre exposé que le comité de la Chambre des communes et notre Comité sénatorial des banques ont fait une étude de la SEE et que le gouvernement du Canada a fait certaines déclarations au sujet des rapports déposés par ces deux comités.

In dealing with the environmental assessment component of the House of Commons report, the Government of Canada said — and I am paraphrasing here — that, as a crown corporation, EDC is expected to reflect Canadian values on the environment and in its activities overseas.

That is the statement of public policy from the Government of Canada.

Mr. O'Brien: That is correct.

Senator Oliver: Therefore, if they are producing things that can do harm in Canada and that would be prohibited in Canada, it is not expected that EDC would finance a company that will be selling that product abroad. That is a statement of Canada's public policy in this regard. It is prohibited.

Mr. O'Brien: Thank you for that, Senator Oliver. We certainly like to think that in Canada the public would support the statement that you just quoted. It is clear that we would want to follow the accurate quotation that you just made.

Senator Fitzpatrick: I understand it is a legal requirement to conduct an environmental review. However, it does not have to be an independent review. Is that correct? Who is that review conducted by? Is it conducted by the corporation, or is it conducted by an independent consulting firm?

Mr. Jensen: As a general matter, it would be conducted by the corporation itself. It has a large engineering staff. It has specifically specialized environmental engineers, and it is my understanding — I do not know if there has been a press release on this — that it has recently hired an international authority. He is, I believe, a Canadian, but he is the dean of international environmental assessment studies. He co-authored the World Bank's book on environmental assessment in an international context. He was the co-author of the international study, which, I believe, will eventually be published, that the Auditor General used to derive the criteria that she applied in her audit of EDC's framework. We think EDC is going to be well-advised in these matters as a consequence.

Senator Fitzpatrick: By and large, even though the individuals may have high credentials, it is an in-house study, and if that report is negative, it can be overridden by the board of directors, according to this. The board of directors has discretion not to conform to it, and it can proceed to make a loan even in the light of a negative or unacceptable environmental report. Am I correct in that?

Mr. Jensen: That is correct as stated, but we would have to say what are the criteria for acceptability. Environmental assessment is not about determining whether there are any negative impacts, and, if there are, saying nothing can happen, because if that were the case, this city would not exist.

S'agissant du traitement de la question des évaluations environnementales dans le rapport du comité de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada a déclaré — et là je paraphrase — qu'en tant que société de la Couronne, la SEE est censée refléter les valeurs canadiennes en matière environnementale dans ses activités à l'étranger.

Voilà ce qu'a déclaré le gouvernement du Canada.

M. O'Brien: C'est exact.

Le sénateur Oliver: Dans ce cas-là, si certaines compagnies fabriquent des produits qui peuvent être jugés nuisibles et qui seraient même interdits au Canada, on peut s'attendre à ce que la SEE n'accorde pas de financement à une compagnie de ce genre qui compte vendre ses produits à l'étranger. Voilà la politique qu'a énoncée le gouvernement dans ce domaine. De tels produits sont interdits.

M. O'Brien: Merci pour cette précision, sénateur Oliver. Nous osons croire que les citoyens canadiens seraient d'accord avec les principes que vous venez de citer. Il va sans dire qu'on voudrait suivre à la lettre les principes de notre politique que vous avez si bien cités.

Le sénateur Fitzpatrick: Je crois savoir que l'examen environnemental est obligatoire aux termes de la loi. Cependant, il n'est pas nécessaire que cet examen soit fait de façon indépendante. Ai-je raison? Qui se charge de faire cet examen? Est-ce la société ou un cabinet d'experts-conseils indépendant?

M. Jensen: Généralement, cet examen serait fait par la société elle-même. Elle compte un effectif important d'ingénieurs, et notamment des ingénieurs qui ont une spécialisation environnementale; je crois savoir aussi — mais je ne sais pas si un communiqué de presse a été publié à cet égard — que récemment, la société a aussi engagé un expert international. C'est un Canadien, d'après ce que j'ai pu comprendre, mais il est doyen des études internationales en matière d'évaluation environnementale. Il est coauteur du livre de la Banque mondiale sur l'évaluation environnementale dans un contexte international. Il est coauteur d'études internationales — qui, à mon avis, seront publiées à un moment donné — qu'a utilisé le vérificateur général pour en arriver aux critères qu'elle a appliqués à la vérification du cadre de la SEE. À notre avis, EDC sera donc bien conseillé dans ce domaine.

Le sénateur Fitzpatrick: De façon générale, même si les personnes concernées ont une grande expertise, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une étude interne, et si ce rapport est négatif, d'après le texte de ce projet de loi, le conseil d'administration pourra toujours décider de ne pas en tenir compte. Le conseil d'administration jouit d'un pouvoir discrétionnaire qui lui permet de ne pas s'y conformer, et donc de consentir un prêt malgré l'existence d'un rapport environnemental négatif ou même inacceptable. Est-ce que je me trompe?

M. Jensen: C'est vrai si l'on s'en tient au texte du projet de loi, mais il faut tout de même savoir en fonction de quels critères un projet est accepté. Quand on parle d'évaluation environnementale, il faut comprendre qu'il ne s'agit pas de se rendre compte qu'il y a des répercussions négatives et de

Senator Fitzpatrick: There is always mitigation. Then it is a question of whether the mitigation is acceptable. Further to that, what gives me some concern is that there is not necessarily full public disclosure on this. That also would be discretionary to the corporation or to the board of directors. Therefore, it does not seem to me that this is a transparent process.

Mr. Jensen: The proposed disclosure framework that would accompany and be integral to the operation of EDC's environmental review framework does provide for extensive disclosure on environmental aspects of projects supported by the corporation, including, in some cases, pre-disclosure for the most sensitive project.

Senator Fitzpatrick: Does it provide for the full disclosure of the report, which is done by the corporation in-house, or does it provide for the board of directors of the corporation to be making a report on the findings, which could be interpreted differently? I realize we have a wonderful board of directors on the Export Development Corporation, but that is a problem.

Mr. Jensen: In all honesty, I cannot answer your question, because that policy is not yet in place, and I would defer the question, if I might, to the officials from EDC who are here today.

Senator Fitzpatrick: What responsibility do the directors of the corporation have? If you are a director of a Canadian corporation doing business in Canada that does not meet very strict environmental requirements and criteria, that is one of the areas in which directors can be directly sued, and directors and officers liability insurance may not cover you. Is there a possibility that in a country where an installation was made with EDC providing the funding they can pierce the veil of the country and sue directors of EDC?

Mr. Jensen: I believe that to be true, but I am not an expert in these matters. I believe this is enforceable by action at law.

Senator Tkachuk: Senator Oliver stated that, as a Crown corporation, EDC is expected to reflect Canadian values on the environment in its activities overseas, but that is not necessarily so. As Senator Banks said, you can finance products that fit the environmental laws of the country that you are selling to but that may not meet environmental standards here in Canada.

Mr. Jensen: I said I thought that would be captured by the export permits regime in this country. We have quite stringent controls on hazardous wastes and materials, for instance — and I

prétendre ensuite qu'il ne se passera rien car si c'était le cas, cette ville n'existerait pas.

Le sénateur Fitzpatrick: Il y a toujours les mesures d'atténuation. À ce moment-là, il s'agit de savoir si ces mesures sont acceptables ou non. Dans cet ordre d'idées, ce qui me semble un peu préoccupant, c'est que le public ne saura pas nécessairement tout là-dessus. Là aussi, la société ou le conseil d'administration de cette dernière jouit d'un pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, ce processus ne me semble pas très transparent.

M. Jensen: Le cadre de divulgation de l'information qui est proposé, et qui serait indispensable pour mettre en oeuvre le cadre d'examen environnemental d'EDC, prévoit la divulgation d'information détaillée concernant les aspects environnementaux des projets qui bénéficient du soutien de la société — y compris, dans certains cas, la divulgation au préalable de certains renseignements, lorsqu'il s'agit de projets particulièrement délicats.

Le sénateur Fitzpatrick: Prévoit-il la communication du rapport intégral préparé par la société à l'interne, ou plutôt que le conseil d'administration de la société fasse rapport sur les conclusions, qui pourraient à ce moment-là être interprétées de façon totalement différente? Je suis conscient du fait que le conseil d'administration de la société est excellent à l'heure actuelle, mais cela pourrait tout de même poser problème.

M. Jensen: Je ne peux vraiment pas répondre à votre question, car cette politique n'est pas encore en vigueur, et je demanderais donc aux représentants de la SEE qui sont présents aujourd'hui de vous répondre.

Le sénateur Fitzpatrick: Mais quelles sont les responsabilités des administrateurs de la société? Si vous êtes administrateur d'une société canadienne qui est active au Canada mais qui ne respecte pas des exigences et critères très stricts en matière environnementale, vous pouvez justement faire l'objet de poursuites, et il est possible que l'assurance de responsabilité civile touchant les administrateurs ne vous protège pas. Est-il possible, dans un pays où une installation a été construite grâce au financement de la SEE, que les autorités arrivent à contourner les mesures de protection pour poursuivre directement les administrateurs de la SEE?

M. Jensen: Je pense que oui, mais je ne suis pas expert en la matière. À mon avis, ce serait exécutoire en droit par suite d'actions en justice.

Le sénateur Tkachuk: Le sénateur Oliver a dit que la SEE, en tant que société de la Couronne, est censée refléter les valeurs canadiennes en matière d'environnement dans le cadre de ses activités à l'étranger, mais ce n'est pas forcément le cas. Comme le mentionnait le sénateur Banks, il est possible de faire financer des produits qui cadrent avec la législation environnementale du pays auquel vous les vendez, mais pas nécessairement avec les normes environnementales canadiennes.

M. Jensen: Je disais tout à l'heure qu'à mon avis, ce problème serait réglé par le biais du régime canadien des licences d'exportation. Nous appliquons des contrôles assez stricts en

am not an expert in this area of law — if you are talking about the export of goods.

Senator Tkachuk: I differentiate between a Crown corporation that uses public money versus General Motors that may make an automobile here in Canada and put in seat belts because that is the law. However, if they are then sending automobiles to a country where seat belts are not required, they may take them off or not put them in. They are using private money, but, as they are also a public company, what they do is exposed much more than is a Crown corporation. With a public company, everything is audited; as well, there are things happening all the time that expose them. Their directors are exposed to lawsuits from other countries, as I recall happened to Firestone and to Ford.

However, you are a Crown corporation, so in actuality you could do that and we would never know. You say that you have audits and you have this and you have that, but you are a Crown corporation; you do not have shareholder meetings where Canadian citizens get together every year and question you. We have to do that. My point is this: EDC can do this, right?

Mr. O'Brien: I would respond this way. We hope that the Senate will pass the bill and it will become law. It is the government's feeling that EDC will be held to among the highest standards in the world in any comparable corporation that you would care to look at. Nevertheless, we are in a very competitive situation; we do not want to constrain EDC in such a way that would disadvantage it, disadvantage Canadian exporters and threaten Canadian jobs.

Having said that, the statement that Senator Oliver paraphrased was apropos: The expectation is extremely high, and in our society expectations are not only legal expectations but also political and public opinion expectations. The minister and the government feel that EDC will be more sensitized to that through this process. Many sets of eyes will be looking at how they perform, including the minister, the public and the government generally.

Senator Tkachuk: Mr. O'Brien, you mentioned the point that was raised in the *National Post* regarding the use of the name "EDC" by Richard Owens, who is going to be here later on. I want to ask your opinion.; I will ask EDC; and then I will follow-up with Probe.

The article says that Probe International, a respected non-profit organization dealing with Third World trade and foreign aid issues, has for 20 years been critical of EDC. It goes on to say that, in disseminating its policy writings, Probe puts EDC's name and logo on their Web site and, needless to say, Probe International was not using EDC's name or logo for commercial

matière de déchets et de matériaux dangereux, par exemple — même si je ne prétends pas être un expert en la matière. Là, je suppose que vous parlez de l'exportation des produits.

Le sénateur Tkachuk: Je vais une distinction entre une société de la Couronne qui reçoit des deniers publics et une entreprise comme General Motors qui fabrique des automobiles au Canada et y installe des ceintures de sécurité parce que c'est ça que prévoie la législation canadienne. Par contre, si elle exporte ces automobiles vers un pays où les ceintures de sécurité ne sont pas obligatoires, elle peut les enlever ou ne pas les y installer. Elle se sert de fonds privés, mais en même temps, c'est une société cotée en bourse, si bien qu'elle est beaucoup plus exposée qu'une société de la Couronne. Dans une société ouverte, tout est vérifié; en même temps, il se produit sans arrêt des choses qui les rendent plus vulnérables. Leurs administrateurs peuvent faire l'objet de poursuites intentées dans d'autres pays, comme ce fut le cas pour Firestone et Ford.

Par contre, puisque vous êtes société de la Couronne, vous pourriez faire cela sans qu'on le sache jamais. Vous dites que vous faites l'objet de vérifications, et que vous êtes obligés de faire ceci et cela, mais rappelons-nous que vous êtes une société de la Couronne; vous n'êtes donc pas obligés de tenir des réunions d'actionnaires ou les citoyens se réunissent chaque année pour vous interroger. Nous, nous sommes obligés de faire ça. Là où j'essaie en venir, c'est que la SEE peut justement faire ce genre de choses, n'est-ce pas?

M. O'Brien: Voilà la réponse que je vous fais: nous espérons que le Sénat adoptera ce projet de loi et qu'il finira par entrer en vigueur. Le gouvernement estime qu'EDC sera tenu d'appliquer des normes aussi élevées que n'importe quelle autre société du monde. Mais rappelons-nous que nous sommes en situation de concurrence; nous ne voulons pas limiter la marge de manoeuvre de la SEE à un point tel qu'elle serait défavorisée sur le plan concurrentiel — comme les exportateurs canadiens, d'ailleurs — et que des emplois canadiens pourraient être menacés.

Cela dit, la déclaration paraphrasée par le sénateur Oliver était tout à fait à propos: nos attentes sont très élevées, et dans notre société, quand on parle d'attentes, on ne parle pas uniquement d'attentes sur le plan juridique; ces attentes concernent aussi les politiques et l'opinion publique. Le ministre et le gouvernement sont convaincus que la SEE sera sensibilisée à ces réalités grâce à ce processus. Nombreux seront ceux qui suivront de près sa performance, y compris le ministre, le public et le gouvernement en général.

Le sénateur Tkachuk: Monsieur O'Brien, vous avez fait mention du point soulevé dans l'article du *National Post* au sujet de l'utilisation du nom d'EDC par Richard Owens, qui va comparaître tout à l'heure. Je voudrais connaître votre avis là-dessus. J'ai l'intention de poser la même question aux représentants de la SEE et de Probe aussi.

Dans cet article, on dit que Probe International, un organisme à but non lucratif respecté qui s'intéresse aux questions touchant les échanges avec le Tiers monde et l'aide extérieure, critique la SEE depuis une vingtaine d'années déjà. L'auteur de l'article poursuit en disant qu'en diffusant ses opinions sur les politiques, Probe se sert du nom et du logo de la société sur son site Web mais

purposes but to draw attention to criticism of Canadian government policies in supporting EDC. However, they did get a letter from EDC's legal counsel requiring that it cease and desist from the use of EDC's trademarks, including the name "Export Development Corporation," an EDC-alleged trademark and copyright infringement.

qu'évidemment, Probe International ne se sert pas du nom et du logo de la SEE à des fins commerciales, mais plutôt pour attirer l'attention des citoyens sur les critiques qu'il formule à l'endroit des politiques gouvernementales qui soutiennent la SEE. Malgré tout, cet organisme a reçu une lettre des conseillers juridiques de la SEE qui lui demandaient de cesser complètement d'utiliser ses marques de commerce, y compris sa raison sociale, soit la société pour l'expansion des exportations, puisqu'il s'agirait d'une violation de la marque de commerce et du droit d'auteur de la SEE.

You commented on it, so I assume that you know the situation — is this what happened?

Puisque vous en avez parlé, je présume que vous connaissez tous les faits; est-ce bien cela qui s'est produit?

Mr. O'Brien: I do not know the specifics of that situation because, as I said in my remarks, it only came to our attention yesterday. I was trying to clarify that this is in no way an attempt to limit free speech in our society. However, there is fraudulent behaviour that needs to be addressed. I would ask Mr. Jensen to speak to this as well.

M. O'Brien: Je ne suis pas au courant de tous les détails car, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, nous avons pris connaissance de cette information hier seulement. J'essayais simplement de vous faire comprendre que nous ne cherchons aucunement à imposer des limites à la liberté d'expression au Canada. Par contre, nous devons nous attaquer aux actes qui constituent de la fraude. Je demanderais à M. Jensen d'intervenir également sur la question.

Mr. Jensen: I did not see what was originally on the site but I understand — I am sure EDC can clarify this if I am wrong — that the corporate logo was in effect defaced. They asked Mr. Owens to take that off, and that was done. The Export Development Corporation's name is still on their Web site. It now has the word "Stop" superimposed over "EDC" — and there it sits to this day. There has not been further complaint.

M. Jensen: Je n'ai pas vu ce qui était diffusé à l'origine sur le site, mais je crois savoir — et je suis sûr que les représentants de la SEE pourront me corriger si je me trompe — que le logo de la société avait été trafiqué. Ils ont demandé à M. Owens de l'enlever, et cela a été fait. Le nom de la Société pour l'expansion des exportations continue d'être utilisé sur le site Web du groupe en question. Maintenant le mot «Stop» est surimposé sur le sigle «SEE» et on l'y retrouve toujours. Il n'y a pas eu d'autres plaintes depuis.

Senator Tkachuk: Thank you.

Le sénateur Tkachuk: Merci.

The Chairman: Our next group of witnesses are from the Export Development Corporation. Mr. Siegel, please proceed.

Le président: Nous accueillons maintenant notre prochain groupe de témoins, qui sont de la Société pour l'expansion des exportations. Monsieur Siegel, vous avez la parole.

[*Translation*]

Mr. Eric Siegel, Executive Vice-President, Medium and Long Term Financial Services, Export Development Corporation: Mr. Chairman, thank you for giving EDC this opportunity to appear before the Committee again. The review process launched over three and a half years ago is now coming to an end. You will recall that the last time EDC appeared before you was February 2000.

[*English*]

At that time, the committee noted the importance of the EDC continuing to strengthen its corporate social responsibility practices. Indeed, we have done that. EDC created one of the most comprehensive disclosure policies of any export credit agency worldwide. Public consultation is now the foundation for changing policy from the way in which we disclose information to the processes used for environmental assessments. EDC sought out eminent representatives from business, academia and non-governmental organizations to establish an advisory council.

[*Français*]

M. Eric Siegel, vice-président directeur, Services financiers à moyen et à long terme, Société pour l'expansion des exportations: Monsieur le président, je vous remercie de donner l'occasion à la SEE de se présenter à nouveau devant votre comité. Le processus d'examen lancé il y a plus de trois ans et demi touche à sa fin. Vous vous souvenez sans doute que la SEE s'est présentée devant vous pour la dernière fois en février 2000.

[*Traduction*]

À ce moment-là, le comité avait fait remarquer qu'il était important que la SEE continue à renforcer ses pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises. Voilà justement ce que nous avons fait. La SEE a créé ainsi l'une des politiques de divulgation les plus complètes parmi celles des organismes de crédit à l'exportation du monde entier. La consultation publique constitue désormais le fondement de tout changement de politique de la SEE, qu'il s'agisse de la façon dont nous divulguons l'information, ou des processus utilisés pour les évaluations environnementales. La SEE a fait appel à des représentants éminents du milieu des affaires, du milieu universitaire et d'organisations non gouvernementales pour former un conseil consultatif.

This council, comprised of members from such well-respected organizations as Transparency International Canada, the United Nations Environmental Programme and the Canadian Chamber of Commerce will provide advice on best practices on all aspects of corporate social responsibility.

Ce conseil, composé de membres d'organisations très respectées, telles que Transparency International Canada, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Chambre de commerce du Canada, nous conseillera sur les pratiques exemplaires touchant tous les aspects de la responsabilité sociale des entreprises.

EDC prepares Canada's future through our Education and Youth Employment strategy — EYE, for short. We generate learning and employment opportunities for youth, and we have an established million-dollar scholarship fund for international business studies, all aimed to build a stronger export culture for Canada's future. EDC has taken a leadership role in the OECD negotiations with export credit agencies. On behalf of Canada, we are negotiating the establishment of common and stringer environmental practices internationally. This is critical so that Canadians compete on a level playing field.

La SEE travaille aujourd'hui pour le Canada de demain grâce à sa stratégie Éducation et Emploi Jeunesse (EYE). Nous créons des possibilités d'apprentissage et d'emploi pour les jeunes et nous avons établi un fonds de bourses d'études d'un million de dollars destinées à des étudiants en commerce international, afin de renforcer la culture d'exportation pour l'avenir du pays. La SEE est très engagée dans les négociations de l'OCDE avec les organismes de crédit à l'exportation du monde entier. Au nom du Canada, nous négocions la mise en place de pratiques environnementales communes plus fortes, ce qui est essentiel pour que les Canadiens soient sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers.

EDC established an environmental review framework in 1999 and has recently been holding public consultations across Canada to strengthen that framework. With the assistance of Stratus, a recognized expert in environmental management, we intend to implement the strengthened environmental review framework in 2002. In 2000, EDC launched its environmental exporters initiatives, which expands the opportunities for a key Canadian sector of expertise — environmental technology and solutions.

En 1999, la SEE a établi un Cadre de référence pour l'examen des questions environnementales, et elle a récemment tenu des consultations publiques dans tout le pays en vue de le renforcer. Avec l'aide de Stratus, cabinet d'experts reconnus dans le domaine des pratiques de gestion environnementale, nous comptons mettre en place en 2002 un cadre de référence renforcé. La SEE a d'ailleurs lancé en 2000 l'Initiative à l'appui des exportateurs de produits et services environnementaux, qui élargit les possibilités pour un secteur clé dans lequel le Canada jouit d'une grande expertise: les technologies et les solutions environnementales.

In addition to corporate social responsibility, the committee also noted that while EDC plays an integral role it cannot do it alone. EDC took this sound advice and worked with banks and financial institutions across Canada to build cooperative initiatives that increase the financial capacity available to Canadian companies.

Outre le volet responsabilité sociale des entreprises, le comité avait aussi noté que, si le rôle de la SEE est essentiel, elle ne peut pas le jouer seule. La SEE a donc suivi ce conseil et, en collaboration avec les banques et les institutions financières de tout le Canada, elle a créé des initiatives qui permettent d'augmenter la capacité financière mise à la disposition des entreprises canadiennes.

[*Translation*]

A full list of these successful arrangements has been provided to you. So, I will list but a handful to you now.

[*English*]

EDC insures the medium-term loans that Northstar Trade Finance Inc. makes to its SME customers. Northstar is owned by several Canadian banks, the Government of British Columbia and its founder. The London Guarantee-EDC accounts receivable insurance alliance provides comprehensive receivables insurance for both export and domestic transactions. The master accounts receivable guarantee provides small exporters with less than $10 million in sales with additional operating line financing from nine participating banks. Working capital risk-sharing guarantees with CIBC is a risk-sharing facility to provide working capital to SME exporters in knowledge-based industries.

[*Français*]

Une liste complexe de ces ententes réussies vous a été distribuée. Je ne vous en citerai donc qu'un certain nombre.

[*Traduction*]

La SEE assure des prêts à moyen terme que Northstar Financement du commerce international inc. accorde à ses PME clientes. Northstar appartient à plusieurs banques canadiennes, au gouvernement de la Colombie-Britannique et à son fondateur. L'alliance de la SEE avec la London Garantie pour l'assurance comptes-clients offre une assurance-crédit complète, puisqu'elle permet d'assurer à la fois les transactions à l'exportation et celles sur le marché canadien. La Garantie générale sur les créances permet aux PME ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dollars d'obtenir des neuf banques participantes un fonds de roulement supplémentaire. Les garanties de partage des risques avec la CIBC sur le fonds de roulement sont des mécanismes de partage des risques qui permettent de fournir un fonds de roulement aux PME exportatrices des industries fondées sur le savoir.

In total, EDC has been leveraging annually some $4 to $5 billion in financing from both schedule 1 and schedule 2 banks. It has also provided core support valued at $10 million to these banks through various insurance and guaranteed programs. In addition, EDC does over $100 billion in business with banks in terms of its treasury operations.

[*Translation*]

EDC believes that this kind of partnership approach can continue to expand.

[*English*]

In broad strokes, the bill before you today includes the following proposed changes: It provides measures to ensure the environmental sustainability of EDC's practices; it provides EDC with the ability to strengthen its brand in the marketplace; and it makes some technical changes to the board's governance.

If I may just spend a minute on yesterday's *National Post* article that criticized a clause in the proposed legislation that provides trademark protection to EDC. This is a standard legal provision for financial institutions, such as banks and insurance companies. However, Crown financial institutions, such as EDC and BDC, are not subject to those same provisions. It is only logical that similar protection be provided under legislation to prohibit the fraudulent use of the name. EDC has no intention of stifling free speech by groups who wish to express opposition to EDC.

A case in point that has been referred to: A defaced EDC logo appeared on an organization's Web site, and we requested that it be removed. It was replaced, as you heard, with the letters EDC with a large red stamp mark with the word "stop" across it. EDC found the response acceptable.

Another case in point: The letterhead of an organization bearing the name "The EDC Working Group" created misunderstanding and confusion among our customers who were receiving such letters from the organization. Upon notification of our concerns, the group changed its name to "NGO Working Group on the Export Development Corporation," and we were satisfied.

EDC continues to work with these groups, and we have launched a series of initiatives designed to better demonstrate our commitment to encouraging an open dialogue and consultative process.

It is worth repeating that such provisions target fraud, not freedom of speech. In the unlikely event that legal action ever must be taken, as referred to earlier, it is the Attorney General of Canada who would be the authority responsible for pursuing such charges; it would not be EDC's responsibility to pursue the charges.

Au total, la SEE a créé chaque année par effet de levier entre 4 et 5 milliards de dollars en financement auprès des banques des Annexes 1 et 2. Elle a d'autre part procuré un appui particulier, évalué à 10 milliards de dollars, à ces banques par l'intermédiaire de divers programmes d'assurance et de garanties. Ses activités de trésorerie lui font d'autre part faire des affaires supérieures à 100 milliards de dollars avec les banques.

[*Français*]

La société croit que ce genre de partenariat peut être élargi.

[*Traduction*]

Voici donc un résumé des modifications que propose le projet de loi dont vous êtes actuellement saisis: des mesures pour assurer la durabilité des pratiques environnementales de la SEE; la possibilité pour la SEE de renforcer son image de marque sur le marché; et enfin, quelques modifications techniques touchant la régie du conseil d'administration.

Si vous me permettez, je voudrais parler brièvement de l'article paru hier dans le *National Post* qui critiquait un article du projet de loi qui assure la protection de la marque de commerce de la SEE. Il s'agit là d'une disposition type qu'on retrouve dans toute la législation touchant les institutions financières, telles que les banques et les compagnies d'assurances. Cependant, les sociétés d'État ayant un mandat financier, comme la SEE et la Banque de développement du Canada, ne sont pas visées par ces mêmes dispositions. Il est tout à fait logique qu'une protection semblable soit inscrite dans la loi pour empêcher l'usage frauduleux des raisons sociales. La SEE n'a aucunement l'intention d'attaquer la liberté d'expression des groupes qui souhaitent exprimer leur opposition aux activités de la Société.

Il a déjà été question d'un cas concret: Le logo trafiqué de la SEE figurait sur le site Web d'un organisme en particulier, et nous avons donc demandé qu'il soit supprimé. Il a été remplacé, comme vous venez de l'entendre, par les lettres SEE auxquelles on a surimposé la mention en grosses lettres rouges «stop». La SEE était d'avis que cette réaction était acceptable.

Permettez-moi de vous parler d'un autre cas concret: L'en-tête d'un organisme qui avait comme nom «Le Groupe de travail de la SEE» était à l'origine de malentendus et de confusion chez nos clients qui recevaient des lettres de l'organisme en question. Lorsque nous lui avons fait part de nos préoccupations à cet égard, ce dernier a décidé d'adopter comme nom «Le Groupe de travail des ONG sur la Société pour l'expansion des exportations», solution qui nous semblait tout à fait satisfaisante.

La SEE continue de travailler avec de tels groupes, et nous avons même lancé une série d'initiatives visant à démontrer que nous sommes résolus à encourager un dialogue et un processus de consultation ouvert et transparent.

Je me permets de répéter que de telles dispositions visent à enrayer la fraude, plutôt que la liberté d'expression. Comme on le disait tout à l'heure, si une action en justice devait être intentée — même si cela semble peu probable — c'est le procureur général du Canada qui serait l'autorité responsable des poursuites, et non la SEE.

[*Translation*]

I will conclude by noting that today, EDC's mandate is more critical than ever. Canadian companies face not only an economic slowdown, but intensified political risks. EDC is committed to providing the trade finance and insurance that can keep trade alive and sustain jobs at home.

[*English*]

In a time of wavering business and consumer confidence, EDC's risk-management services are an essential tool available for companies of all sizes, especially small business. The review process, including this committee, confirmed the soundness of EDC's strategic direction, and with this sound direction we are taking action to meet the needs of all Canadian companies, not only through our services, but also through partnerships with Canadian banks and financial institutions.

Senator Oliver: Mr. Siegel was here when we questioned the previous witnesses, so I will not repeat those questions. I will read you five or six lines of a critique, after which I will ask you to comment on it. It relates to the issues of corporate governance of the Crown corporation: "The EDC's Board of Directors would have complete discretion to establish the contents of the environmental directive, including the definitions used, the criteria that EDC would apply when making a determination, and the exceptions that would remove the board's obligation to make an environmental determination in the first place. As a result, EDC itself can establish its own terms of reference, and the board of directors can exempt EDC from the requirement to make a determination with respect to any transaction."

In essence, the board of directors can make the rules and decide when it does not have to obey them.

Could you comment on that in terms of being an example of good principles of modern corporate governance?

Mr. Siegel: I would be pleased to, and I may call upon my colleague, Mr. Ross, to supplement my answer. The governance framework that EDC operates and understanding that framework are critical to establishing the confidence in the proposed regime.

First, it is important to understand that EDC is not creating an environmental review framework. We have one right now. We voluntarily introduced one in 1999.

Second, that framework has been reviewed by an independent party, who actually compared that framework to a number of institutions that are not just export credit agencies. We were

[*Français*]

En conclusion, j'aimerais vous faire remarquer que le mandat de la SEE est aujourd'hui plus vital que jamais. Les entreprises canadiennes font face non seulement au ralentissement économique, mais à des risques politiques plus grands. La SEE s'engage à offrir les services d'assurance et de financement de commerce extérieur qui permettront au Canada de maintenir un commerce florissant et de conserver des emplois.

[*Traduction*]

À un moment où la confiance des entreprises et des consommateurs vacille, les services de gestion des risques de la SEE sont un outil essentiel que nous mettons à la disposition des entreprises de toute taille — particulièrement les petites entreprises. Le processus d'examen, y compris celui de votre comité, a confirmé la solidité de l'orientation stratégique de la SEE. En suivant cette orientation, nous prenons les mesures qui s'imposent pour répondre aux besoins de toutes les entreprises canadiennes, non seulement grâce à nos propres services, mais aussi en créant des partenariats avec les banques et les institutions financières canadiennes.

Le sénateur Oliver: M. Siegel était présent lorsque nous avons interrogé les témoins précédents, et je n'ai donc pas l'intention de lui poser les mêmes questions. Je voudrais cependant vous lire cinq ou six lignes d'un article qui formule certaines critiques à l'égard de la Société et vous demander d'y réagir ensuite. Cela concerne la régie de la société de la Couronne: «Le conseil d'administration de la SEE jouirait d'un pouvoir discrétionnaire absolu pour déterminer le contenu de la directive environnementale, y compris les définitions qui seraient étudiées, les critères qu'appliquerait la société pour prendre une décision, et les exceptions qui permettraient de soustraire le conseil d'administration à l'obligation de prendre une décision sur des questions environnementales. Par conséquent, la SEE pourra élaborer son propre mandat, et le conseil d'administration aura la possibilité de soustraire la société à l'obligation de prendre une décision touchant les questions environnementales dans le cadre d'une transaction donnée».

Donc, le conseil d'administration pourra essentiellement établir ses propres règles et décider quand il ne sera pas tenu de les suivre.

Pourriez-vous donc me dire si vous estimez qu'il s'agit là de bons principes à retenir pour la régie d'une grande société moderne?

M. Siegel: Avec plaisir, et je vais aussi demander à mon collègue, M. Ross, de compléter ma réponse. Le cadre de régie qui vise la société est critique pour que l'on ait pleinement confiance en ce régime que nous proposons et c'est pour cela qu'il est si important de bien comprendre ce cadre.

D'abord, je précise que la SEE n'est pas en train d'élaborer un cadre d'examen environnemental. Nous en avons déjà un. Nous l'avons mis en place volontairement en 1999.

Deuxièmement, ce cadre a été examiné par une tierce partie indépendante, qui l'a comparé à celui de bon nombre d'autres établissements qui ne sont pas nécessairement des organismes de

compared to international financial institutions such as the World Bank, the IFC and the EBRD.

In the results of that review of the design of that framework, the Auditor General concluded that most of the elements are of a suitably designed framework. The Auditor General also said that it was a leadership framework, and EDC took a leadership position when they introduced that. At the same time, we understood that it was an evolutionary field and that we would have to revisit it, because there would be changes. The Auditor General identified certain changes in that respect.

What have we done since that time? We have since conducted a cross-Canada consultation. We have gone to over 300 interested entities, including NGOs, academia and business associates. We had over 70 participants in a series of cross-country consultations, and we took that framework, the Auditor General's report, the guidance that we received from the DFAIT, the OECD agreement, which is currently being discussed in draft in the international community, and put them all on the table and had a comprehensive discussion as to what should be in EDC's environmental review framework.

We have the results of that from an independent third party, Stratus, who are recognized experts in this particular field. All of that will be incorporated into the drafting of an environmental framework, or I should say, into revising our existing framework to reflect these concerns and any changes that have taken place.

In terms of governance, remember that at EDC, as a Crown corporation, the Board of Directors is appointed by the government. EDC is subject to the Financial Administration Act. It must file a corporate plan, and the government must approve that corporate plan so that EDC may continue operations from year to year. As well, you have already heard reference to the fact that the Auditor General, according to this legislation, will be required to revisit EDC's framework and to continue comments on the suitability of its application. While the requirement is every five years, they have already been invited by the minister to revisit in two years' time.

Finally, the suggested proposal is entirely consistent with the only other export credit agency that has a legal requirement to do that — the U.S. Ex-Im Bank, where their board is the party that sets the framework up by way of directive. Mr. Ross, is there anything you would like to add?

Mr. Gilles Ross, Senior Vice-President, Legal Services and Secretary, Export Development Corporation: Honourable senators, I would add the fact that, as was discussed earlier, the corporation is also subject to a special examination every five years by the Auditor General in addition to the audit of the environmental review framework, the ERF, as we call it. Clearly,

crédit à l'exportation. Notre cadre a ainsi été comparé à celui d'institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, la SFI et la BERD.

En ce qui concerne les résultats de son examen du cadre et de sa conception, le vérificateur général a conclu que la plupart de ses éléments indiquent que le cadre est bien conçu. Le vérificateur général a aussi déclaré que c'est un cadre orienteur et que la SEE a fait ses preuves de leadership en de l'instaurer. En même temps, nous avions très bien compris que c'était un secteur en pleine évolution et qu'il faudrait le revoir et y apporter certains changements par la suite. Le vérificateur général a, lui aussi, recommandé un certain nombre de changements.

Qu'avons nous fait depuis? Eh bien, nous avons tenu des consultations dans tout le Canada. Nous nous sommes adressés à plus de 300 intéressés, y compris des ONG, des universitaires et des partenaires commerciaux; plus de 70 personnes ont participé à une série de consultations organisées dans toutes les régions du pays. Ensuite, ce cadre, le Rapport du vérificateur général, les conseils que nous avons reçus du MAECI, et l'accord de l'OCDE, dont le projet fait actuellement l'objet de discussions au sein de la communauté internationale, ont tous été mis sur le tapis et nous avons lancé une discussion en profondeur au sein de la SEE pour savoir quels devraient être les éléments de notre cadre d'examen environnemental.

Nous avons maintenant les résultats de l'examen fait par cette tierce partie indépendante, soit Stratus, dont l'expertise dans ce domaine est bien connue. Toutes ces recommandations seront prises en compte au moment d'élaborer un cadre d'examen environnemental — ou devrais-je dire, de réviser le cadre actuel pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées et y apporter les changements qui s'imposent.

En ce qui concerne la régie de la société, rappelez-vous que puisque la SEE est une société de la Couronne, le conseil d'administration est nommé par le gouvernement. La SEE est également visée par la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle doit déposer un plan d'entreprise, et le gouvernement doit approuver ce plan d'entreprise pour que la SEE poursuive ses opérations d'année en année. De plus, il a déjà été mentionné que d'après ce que propose ce projet de loi, le vérificateur général serait tenu de réexaminer le cadre d'examen environnemental de la SEE et d'exprimer ses vues sur l'opportunité de son application. Même si le projet de loi prévoit que cet examen se fera tous les cinq ans, le ministre a déjà invité le vérificateur général à le revoir dans deux ans.

Enfin, ce qui est proposé est parfaitement conforme au régime du seul autre organisme de crédit à l'exportation qui soit légalement tenu de le faire — soit la U.S. Ex-Im Bank, où c'est le conseil d'administration qui élabore le cadre par voie de directives. Monsieur Ross, voudriez-vous ajouter quelque chose?

M. Gilles Ross, premier vice-président des Services juridiques et secrétaire, Société pour l'expansion des exportations: Honorables sénateurs, je me permets d'ajouter que, comme nous l'avons vu plus tôt, la société devra également faire l'objet d'un examen spécial par le vérificateur général tous les cinq ans, en plus de la vérification du cadre d'examen

that is a legal obligation. It is the strongest special examination by the office of the OAG.

environnemental que nous avons l'habitude de désigner par le sigle CEE. Donc, ça c'est une obligation prévue dans la loi. Il s'agira de l'examen spécial le plus rigoureux qu'aura jamais mené le BVG.

Finally, under the Export Development Act, the Governor in Council can regulate the activities, or some of the activities, of the corporation by way of regulations. There is a strong kit of tools to control the corporation, both under our own act and under the Financial Administration Act.

Enfin, aux termes de la Loi sur l'expansion des exportations, le gouverneur en conseil est habilité à réglementer certaines activités de la société par voie réglementaire. Donc, il existe toute une série d'outils permettant de contrôler la société, à la fois dans la loi qui nous régit directement et aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Senator Oliver: Has the board set certain guidelines for environmental assessments — which are available now? You have a policy, I understand.

Le sénateur Oliver: Le conseil d'administration a-t-il défini certaines lignes directrices pour les évaluations environnementales qui sont déjà disponibles? Je crois savoir que vous avez une politique là-dessus.

Mr. Siegel: Yes, we do.

M. Siegel: Oui, en effet.

Senator Oliver: Are there forms of directives? Are there details on how these directives will be drawn and tested? Are they available?

Le sénateur Oliver: Est-ce qu'elle existe sous forme de directives? Pouvez-vous nous dire comment les directives sont élaborées et mises à l'épreuve? Sont-elles disponibles?

Mr. Siegel: We currently have a framework that was approved by our board of directors before we implemented. The current regime, under which we operate — while it is not a legal requirement, the board has, by way of policy, made it a requirement that EDC conduct environmental reviews when it is engaging in a project-related application of its services. We will now be moving, by way of directive, to a legal requirement.

M. Siegel: Nous disposons actuellement d'un cadre qui a été approuvé par notre conseil d'administration avant que nous le mettions en oeuvre. Le régime actuel de la société — ce n'est pas une obligation légale, mais le conseil a adopté comme politique d'exiger que la SEE procède à un examen environnemental dès lors que ses services sont sollicités dans le cadre d'un projet. Mais il s'agira bientôt d'une obligation pour la société, obligation qui sera définie par voie de directives.

The framework that exists right now is the policy, and they are the policy and processes that the Auditor General looked at when they determined the suitability of the design. As I said, they concluded favourably in that respect.

Le cadre actuel correspond à notre politique, et c'est cette politique et les procédures afférentes que le vérificateur général a évaluées au moment d'examiner l'opportunité de sa conception. Comme je vous l'ai déjà dit, l'opinion du vérificateur général était favorable à cet égard.

Senator Fitzpatrick: I wish to follow up on the question of the environmental review. EDC provides insurance and back-up financing. I assume that, primarily, in your environmental review, you would be relying upon the environmental review that the primary supplier would provide.

Le sénateur Fitzpatrick: Je voudrais revenir sur la question de l'examen environnemental. La SEE offre des assurances et du financement de soutien. Je présume donc que, quand vous parlez de votre examen environnemental, en réalité, vous vous appuyez sur les résultats de l'examen environnemental mené par le principal fournisseur.

For example, if the review were of an installation of plant and equipment for a mine in Chile, the mining company would have to do an extensive environmental review. Presumably, you would review that to satisfy EDC that it is in compliance with the requirements of the country of installation and to satisfy yourself that, by providing this insurance, you would be in compliance, as well.

Par exemple, s'il s'agissait de procéder à un examen environnemental dans le contexte de l'installation d'une usine et de certains équipements pour une mine au Chili, la société minière serait tenue d'effectuer un examen environnemental exhaustif. Je présume donc que vous demanderiez à recevoir les résultats de cet examen-là pour vous assurer que tout est conforme aux exigences du pays d'accueil et que la SEE ne pourrait être accusée de non-conformité en acceptant de donner des assurances à la compagnie en question.

Is that a correct explanation of what you do?

Ai-je bien expliqué la procédure que vous suivez chez vous?

Mr. Siegel: Yes, that is right. Perhaps to elaborate somewhat, obviously, our environmental review reserves the right for EDC to make the judgment, not for a foreign party to make the judgment, as to what is environmentally acceptable. If EDC is not satisfied, it does not matter whether it meets host country laws or host country practices. We reserve the right to make that judgment

M. Siegel: Oui, c'est tout à fait ça. Je précise, toutefois, que la SEE se réserve le droit, dans le cadre de son processus d'examen environnemental, de déterminer ce qui est acceptable sur le plan environnemental et ce qui ne l'est pas; autrement dit, il n'appartient pas à un pays étranger de faire cette détermination à la place de la société. Si les conditions proposées ne satisfont pas

independently and to turn down transactions that we feel do not measure up to an acceptable standard.

la SEE, il importe peu qu'elles soient conformes ou non aux pratiques et aux lois du pays d'accueil. Nous nous réservons le droit de porter notre propre jugement sur la question et de refuser toute transaction qui n'est pas conforme aux normes que nous jugeons acceptables.

For matters of efficiency, though, obviously, we turn first to the project sponsors, who are compelled to analyze that risk. We ask them to submit to us their environmental impact assessment. We use that as the starting point of the review, but it does not mean that we are limited to that. We can supplement in any way that we want, by our own analysis or by a third-party analysis.

Pour des raisons d'efficacité, cependant, nous demandons d'abord aux promoteurs du projet de faire leur propre analyse du risque, ce qu'ils sont obligés de faire. Nous leur demandons ensuite de nous soumettre leur évaluation des incidences environnementales. Cette dernière devient à ce moment-là le point de départ de notre examen, si bien que nous ne nous limitons pas forcément aux résultats de leur évaluation. Nous avons la possibilité de faire nos propres analyses ou d'en faire faire par une tierce partie pour compléter l'évaluation des promoteurs.

The standard under which that is done is our choice. Projects often do not meet host country law and international benchmarks that are accepted — the World Bank standard, USAPA, Canadian standards, or a variety of those taken together. Mining would be an example. Sponsors do not benefit by undertaking transactions that have an arbitrarily low standard that will ultimately run them into problems.

C'est à la société de déterminer quelles normes s'appliqueront. Il arrive souvent que les projets proposés ne soient pas conformes aux lois du pays d'accueil et aux normes internationales qui sont généralement acceptées — c'est-à-dire celles de la Banque mondiale, de l'USAPA, les normes canadiennes ou une sélection. L'industrie minière serait un bon exemple. Il est évident que les parrains d'un projet n'ont pas intérêt à opter pour des transactions qui s'appuient sur des normes arbitrairement faibles qui risquent de leur causer des problèmes.

The actual analysis itself will be based on a standard that is considered appropriate and achievable against the backdrop and the type of project, et cetera. That is all that EDC takes into account.

L'analyse elle-même s'appuiera sur des normes jugées appropriées et réalisables selon les conditions et le type de projet, et cetera. C'est tout ce qui compte pour la SEE.

Senator Fitzpatrick: I believe you were present when the last witnesses made their presentations. I asked them this question: Do you carry out an independent review? They said: No, this is not a review; it is in-house. Going back to that mine, presumably, if the primary supplier or contractor is doing the installation, they would need to have an independent review in many jurisdictions.

Le sénateur Fitzpatrick: Je pense que vous étiez présent lors de l'exposé des derniers témoins. Je leur ai posé la question que voici: Faites-vous faire un examen indépendant? Voilà ce qu'ils m'ont dit: Non, il ne s'agit pas d'un examen; ce travail se fait à l'interne. Donc, pour revenir sur l'exemple de la mine, si c'est le principal fournisseur ou entrepreneur qui fait l'installation, on peut supposer que ce dernier serait tenu de faire faire un examen indépendant dans bien des pays.

Mr. Siegel: In many situations where we are lending, we are often not the sole lender, but rather we are lending with a group of banks. It is a condition of the banks that an independent party review and advise the banks on the environmental assessment that has been done by the project sponsor themselves. Then we do our own analysis. We reserve the right to do our own analysis obviously for efficiency. We do not want to do unnecessary duplication and we reserve the right, where appropriate, to bring in an independent party on our behalf, as well.

M. Siegel: En ce qui concerne les prêts de la Société, il arrive fréquemment que nous ne soyons pas le seul prêteur; c'est-à-dire que nous consentons un prêt en collaboration avec un groupe de banques. Les banques imposent comme condition qu'on fasse appel à une tierce partie indépendante pour examiner l'évaluation environnementale faite par les promoteurs du projet qui puisse ensuite conseiller les banques sur l'opportunité et l'exactitude de cette évaluation. Ensuite nous procédons à notre propre analyse. Nous nous réservons le droit de faire notre propre analyse pour des raisons d'efficacité, évidemment. Nous souhaitons éviter tout double emploi, mais lorsque nous le jugeons approprié, nous nous réservons le droit de solliciter les conseils d'une tierce partie indépendante, nous aussi.

That applies not just to the initial assessment but to the ongoing monitoring of the project on a going-forward basis. Typically with these projects, the lender will have the benefit of an independent, environmentally knowledgeable consultant who will help to monitor the project to ensure that mitigants and standards are being maintained, as they were contemplated in the design.

Cela concerne non seulement la première évaluation mais le suivi du projet qui est fait en permanence. Dans le cadre de projets de ce genre, le prêteur bénéficie normalement des conseils d'un consultant indépendant ayant une expertise environnementale qui l'aide à suivre le projet pour s'assurer du respect des normes et de la mise en oeuvre de l'ensemble des mesures d'atténuation prévues à l'étape de la conception.

Senator Fitzpatrick: Is it correct to say that, in most cases, there will be a layered environmental review process — the operator, the bank and then EDC — to satisfy that those reviews are sufficient? That could be done either in-house or by an independent group, if you had some concern.

Mr. Siegel: That is correct. Another thing is that, obviously, the extent of the analysis will be reflective of the potential for environmental risk or environmental damage. You do not want a one-size-fits-all, where large projects that have higher potential for environmental damage are getting one level of assessment and the same level of assessment is being used for things that are relatively benign.

In the consultations that we have run across the country, there has been strong support amongst business, academia and NGOs to the extent that you should focus your analysis where the risks are most severe, and try not to have a process that is top heavy, if you will. It would only prove to be a cumbersome and competitive disadvantage for companies, and not necessary.

Senator Fitzpatrick: I asked the previous witnesses a question with respect to the liability of the directors under your loan support arrangement and the concern that would be needed. I realize, this is a Crown corporation, that there may be differences with respect to a non-Crown corporation. However, could you give me your opinion with respect to the vulnerability of a board member.

Mr. Ross: That is somewhat difficult to address without a specific factual scenario. However, assuming that the corporation were to finance or support a project that would cause harm to the environment in a foreign country, and it were demonstrated that the corporation knew or ought to have known that the project would have such effects, and assuming the corporation was the only lender in the deal, there are some grounds for the corporation to be liable itself. It is not because EDC is a Crown corporation that it would not be exposed to legal suits in foreign countries. It is not immune from suit in foreign countries, necessarily. Depending on the factual scenario, the board of EDC could be liable as well, depending on the level of participation in the decision-making process, depending on the extent of due diligence that was carried on. In certain scenarios, it is not impossible that that happen.

Senator Angus: The article — and I gather this has been the subject of some questions — that appeared in yesterday's *National Post,* at page FP-15, which, as far as I can determine, is the brief that the next witness has prepared for this committee, is a fine example of getting the best bang for your buck. You had an opportunity to refute it in your opening statement. I think that is fair ball.

With respect to the witness from Probe International, I do not think you have had an opportunity to refute what Ms Adams will

Le sénateur Fitzpatrick: Est-il juste de dire que dans la plupart des cas, le processus d'examen environnemental se déroulera à plusieurs niveaux — celui de l'exploitant, de la banque et ensuite de la SEE — pour convaincre tous les intéressés que les analyses en question sont suffisantes? Il serait possible de faire le travail à l'interne ou de solliciter l'aide d'un groupe indépendant, si vous aviez certaines inquiétudes.

M. Siegel: Tout à fait. Il faut aussi préciser que l'exhaustivité de l'analyse dépendra des risques pour l'environnement ou de la possibilité de dommages environnementaux. Il ne s'agit pas d'uniformiser le modèle, de sorte que le degré d'exhaustivité de l'évaluation soit toujours le même, qu'il s'agisse de gros projets ayant un potentiel plus élevé de dommages environnementaux ou de projets relativement anodins.

Les consultations que nous avons tenues dans tout le Canada nous ont permis de constater que les entreprises, les universitaires et les ONG estiment de façon générale qu'il faut surtout accorder la priorité aux situations où les risques sont les plus graves, et éviter de créer un processus trop fortement hiérarchisé. Ce serait lourd et inutile et les entreprises concernées seraient défavorisées sur le plan concurrentiel.

Le sénateur Fitzpatrick: J'ai posé une question aux témoins précédents concernant la responsabilité des administrateurs dans le contexte de prêts et de soutien des entreprises et les préoccupations que cela peut susciter. Je sais que puisque vous êtes une société de la Couronne, votre situation est certainement différente. Pourriez-vous donc me donner votre avis sur le degré de vulnérabilité de vos administrateurs?

M. Ross: C'est assez difficile à faire en l'absence d'une situation ou d'un scénario précis. Mais si la société décidait de financer ou de soutenir un projet qui causait des dommages à l'environnement d'un pays étranger, s'il était possible de prouver que la société savait ou aurait dû savoir que le projet aurait de telles incidences, et si la SEE était la seule institution de crédit à prendre part au projet, il est possible que la société elle-même soit responsable. Le fait que la SEE soit une société de la Couronne ne signifie pas qu'elle ne peut faire l'objet de poursuites judiciaires dans des pays étrangers. Elle n'est pas forcément soustraite aux actions en justice intentées dans des pays étrangers. Le conseil d'administration pourrait également être responsable, selon la situation, la mesure dans laquelle il avait participé au processus décisionnel, la diligence raisonnable dont il avait fait preuve, et cetera. Selon les situations, il n'est pas impossible que cela se produise.

Le sénateur Angus: L'article — et je crois savoir qu'il a déjà suscité plusieurs questions — paru dans le *National Post* d'hier, à la page FP-15, et qui correspond, d'après ce que j'ai pu voir, au texte du mémoire préparé à l'intention du comité par le prochain témoin, constitue un excellent exemple de ce qu'on peut faire avec peu de moyens pour faire parler de soi et de sa cause. Vous avez eu l'occasion de réfuter leurs affirmations dans votre déclaration liminaire. À mon avis, c'est de bonne guerre.

Pour ce qui est du témoin de Probe International, je ne crois pas que vous aurez l'occasion de réfuter les affirmations de

say. Perhaps I could ask you a few questions about that and give you the opportunity, by way of anticipation.

We understand, for example, that Probe International does not like you too much. I say that advisedly, having in my most rudimentary way gone to the Internet to see who they are. On their logo on the Internet, they have a big "stop" across the word EDC. They say that you are evil and that you must be stopped, that you are doing terrible things and making mistakes, that you cover up and you doom other Canadian agencies.

It is quite a lot of rhetoric. What is the story on this? What have you done to them?

Mr. Siegel: I certainly hope we have not done anything to Probe International.

Last year, on behalf of Canadian business, we were in over 200 counties, and this year we will conduct business in about 165 countries worldwide. Many of those countries are developing countries. They are evolving. They are in need of development capital in order to grow. There is considerable international literature and research that shows that the faster countries are able to grow their GDP, the better they are at alleviating poverty, reducing mortality rates and improving education and the general well-being of their citizenry. Canadian companies are at the forefront of helping to make those investments in those countries and helping that development take place.

At the same time, some of those countries struggle with human rights issues. In their evolution, they struggle with antiquated industries that are today not operating at the same standard as we operate in this country or in North America or in Europe. However, they are in need of that kind of development in order to raise their standards, evolve and get up to a higher level.

There is no question that we, as many financial institutions who are part of arranging that development capital, are engaged in projects that can create controversy.

Senator Angus: I do not wish to interrupt your answer, but notwithstanding my introduction, is the issue not one of transparency? Is it not the thrust of the Probe position that you folks are, in their words, doing too much in secret, and you are now trying to legislate yourself some exemption from the Access to Information Act and so forth? I am trying to get to the nub of that concern.

Mr. Siegel: Thank you for zeroing in on that. I would like to make a couple of comments, and then I would invite Ms Grover-LeBlanc to comment.

Senator Angus: It is an important criticism, and I expect you might have a good answer.

Mr. Siegel: This is an area where EDC is termed "secretive," and that allegation is interesting when you consider the disclosure of information that EDC operates under and the augmentation that

Mme Adams. Peut-être pourrais-je donc vous poser quelques questions à ce sujet et vous donner, par anticipation, l'occasion de le faire.

Il est très clair, par exemple, que Probe International ne vous aime pas beaucoup. Je dis ça en connaissance de cause, puisqu'à ma façon très rudimentaire, j'ai consulté Internet pour me renseigner sur ce groupe. Sur leur site Web, ils ont inscrit en grosses lettres le mot «stop» par-dessus le sigle EDC. Ils disent que vous êtes des gens malfaisants et qu'il faut vous empêcher de continuer à faire toutes ces choses atroces et à commettre des erreurs que vous cherchez à dissimuler par la suite, et que finalement, à cause de vous, les efforts d'autres organismes canadiens sont voués à l'échec.

Voilà donc leur discours. Mais qu'est-ce qui a donné lieu à ce discours? Qu'est-ce que vous leur avez fait?

M. Siegel: J'espère que nous n'avons rien fait à Probe International.

L'année dernière, au nom d'entreprises canadiennes, nous avons été présents dans plus de 200 pays du monde, et cette année, nous mènerons nos activités dans 165 pays différents. Bon nombre d'entre eux sont des pays en développement. Ils sont en pleine évolution et ont besoin de capitaux pour stimuler leur croissance. Un grand nombre d'études internationales indiquent que plus vite les pays peuvent faire monter leur PIB, mieux ils réussissent à réduire la pauvreté et les taux de mortalité et à améliorer le niveau d'instruction et le bien-être général de leurs citoyens. Les entreprises canadiennes jouent un rôle de chef de file pour investir dans ces pays et favoriser ce développement.

En même temps, certains de ces pays sont aux prises avec des problèmes liés aux droits de la personne. En cherchant à évoluer, ils se trouvent aux prises avec des industries totalement dépassées qui n'appliquent pas les mêmes normes que le Canada, l'Amérique du Nord ou l'Europe. Mais ils ont besoin de ce développement pour relever leurs normes, pour évaluer et pour se hisser à un niveau supérieur.

Il ne fait aucun doute que nous, en tant qu'institution financière qui prêtons ces capitaux de développement, nous trouvons à prendre part à des projets qui suscitent parfois des controverses.

Le sénateur Angus: Sans vouloir vous interrompre, est-ce que le problème n'est pas plutôt un problème de transparence, malgré ce que j'ai dit dans mon introduction? N'est-il pas vrai que les représentants de Probe vous accusent surtout de mener trop de vos activités en secret, pour reprendre leur terme, et de vouloir à présent vous soustraire à l'application de la Loi sur l'accès à l'information, et cetera, en faisant adopter ce projet de loi? J'essaie de bien comprendre la nature de leurs préoccupations.

M. Siegel: Merci de mettre le doigt là-dessus. Je voudrais faire quelques observations, et je vais demander ensuite à Mme Grover-LeBlanc d'intervenir.

Le sénateur Angus: C'est une critique importante, et je suppose que vous avez une bonne réponse.

M. Siegel: On accuse la SEE d'être «secrète», accusation que je trouve intéressante étant donné la quantité d'information que la Société communique au public et que nous avons élargi nos

it has made to its disclosure practices and continues to make over that.

First off, as a Crown corporation, we must file annual reports that speak in great detail as to what we are doing, where we are doing it, our exposures by country, by industry, et cetera. We have been cited by the Auditor General for excellence in that reporting, not once, but actually four times in the last seven years and nominated in each of the other years.

EDC has also been augmenting its disclosure practices. We introduced, effective October 1 of this year, after considerable consultation with, again, interested parties outside, a new disclosure policy. That disclosure policy augments the data that we put out about all of our operations, insurance and financing, where we are doing it, the type of sectoral concentrations. With respect to our financing programs, it now has EDC listing each and every financial transaction that it is engaged in. If we are providing political risk in respect of a loan or equity financing, we list those transactions and basic details about those transactions: the exporter, the country, the project and the range or amount of our participation. Therefore, the public can actually see where EDC is engaging with its services around the world. We do that as we sign a transaction.

In addition, with respect to highly sensitive environmental projects, EDC has committed to insisting that sponsors of those projects release their environmental impact assessment study in advance of EDC making a decision and that they release it publicly so that interested parties can express to the corporation any concerns and views that they have.

In addition, we have introduced some positions of compliance within the organization, to allow the interested parties to go to someone within EDC when they have a concern with respect to disclosure of information or whether their concerns are being addressed.

We have also engaged in a host of consultations at regular meetings with stakeholders like Probe where we create a venue to discuss projects and concerns. It is in that regard, and perhaps the advisory board, that Ms Grover-LeBlanc could respond as well.

Ms Mary Grover-LeBlanc, Vice-President, Corporate Reputation and External Relations Export Development Corporation (EDC): We at EDC have done a great deal lot of work in the past few years in corporate social responsibility. One of the key elements is to engage stakeholders such as NGOs. We have hired a corporate social responsibility adviser, whose key role is to liase with the NGOs — Probe International being one — sometimes on a daily basis and to answer any of the

pratiques en matière de divulgation d'information et continuons à le faire.

D'abord, en tant que société de la Couronne, nous sommes tenus de déposer des rapports annuels qui présentent énormément de détails au sujet de nos activités, le lieu où nous menons nos activités, notre encours, par pays, par industrie, et cetera. Nous avons reçu les félicitations du vérificateur général pour l'excellence de nos rapports, non pas une fois, mais quatre fois au cours des sept dernières années, et nous avons aussi reçu des commentaires très positifs dans chacune des autres années.

La SEE élargit aussi ses pratiques en matière de divulgation de l'information. Au 1er octobre de cette année, à la suite de consultations exhaustives auprès de parties intéressées externes, nous avons mis en place une nouvelle politique en matière de divulgation d'information. Cette politique prévoit désormais la communication de données plus détaillées encore sur l'ensemble de nos opérations, les assurances et le financement, les pays où nous menons nos activités, et le type de concentration sectorielle. Pour ce qui est de nos programmes de financement, en vertu de cette politique, la SEE énumérera désormais chacune des transactions financières qui la concerne. Si nous assurons des risques politiques relativement à un prêt ou un projet de souscription au capital-actions, nous énumérons toutes ces transactions en fournissant des détails de base tels que l'exportateur, le pays concerné, le projet et l'ampleur ou le montant de notre participation. Ainsi le public peut savoir dans quels pays du monde la SEE offre ses services. Cette information est communiquée au fur et à mesure que nous concluons une autre transaction.

De plus, pour ce qui est des projets environnementaux particulièrement délicats, la SEE s'est engagée à insister auprès des promoteurs de ces projets pour qu'ils nous remettent les résultats de leur évaluation des incidences environnementales avant que la société ne prenne une décision et pour que cette information soit communiquée au public par les promoteurs, afin que les parties intéressées puissent nous faire part de leurs préoccupations et de leurs vues sur la question.

De plus, nous avons créé quelques postes de responsables de la conformité au sein de l'organisation, pour permettre aux intéressés de s'adresser à un responsable de la SEE pour lui faire part de leurs préoccupations concernant la divulgation de certaines informations ou pour savoir si elles sont prises en compte.

Nous avons également commencé, dans le cadre de nos réunions régulières avec des intéressés comme Probe, à prévoir une consultation précise sur divers projets pour nous permettre de prendre connaissance de leurs préoccupations. Peut-être que Mme Grover-LeBlanc pourrait compléter ma réponse en parlant de cette initiative et du conseil consultatif.

Mme Mary Grover-LeBlanc, vice-présidente, Réputation de la Société et relations extérieures Société pour l'expansion des exportations (SEE): À la SEE, nous avons consacré beaucoup d'efforts ces dernières années au dossier de la responsabilité sociale. L'un des principaux éléments de notre stratégie consiste à dialoguer avec les intéressés, tels que les ONG. Nous avons donc recruté un conseiller en matière de responsabilité sociale qui est surtout chargé de rester en contact avec les ONG — entre autres,

questions they might have. The adviser will meet with them on a regular basis if they have concerns about a particular project and link them up with our environmental engineers to go through the due diligence of the process in which we applied and reviewed these projects.

We are open and transparent in that fashion. We are meeting with a group of them tomorrow to talk about what we are doing in the area of supporting environmental technologies. We have been very transparent in how we deal with the NGOs.

There is a fine balance. There is confidential information in certain transactions that anyone would not want to have disclosed in dealing with financial institutions.

Senator Angus: What you have been doing all seems good stuff. It has been an evolution of disclosure and transparency. In the light of what you have both said, why do you need this broad exemption from the Access to Information Act, which does have, as you know, provisions in it that enable government agencies to hold back certain secret stuff?

Ms Grover-LeBlanc: The Access to Information Act would not actually provide the kind of information they would be looking for. It would actually white out or black out any of the information on the transactions. Our disclosure policy, which is the most comprehensive of all export credit agencies, goes far beyond what can be accessed through the Access to Information Act. There is certainly a leadership role and a willingness on the part of the EDC to move forward and disclose more information than you could ever access through Access to Information.

Senator Angus: So you do not mind if that exemption was taken out.

Mr. Siegel: No, we would mind very much. The corporation was exempted from the Access to Information Act for the very good reason that it deals with commercially confidential information. Parties dealing with the corporation must have the confidence that the information they are submitting will be treated in that regard.

The important thing here is timeliness. NGOs are looking for information on a timely basis so that they can influence it. The disclosure policy is designed to get that information out at a time when they can use that information to educate themselves and to comment.

The Access to Information Act is not the vehicle that would help the NGOs in getting timely information with which to influence or to provide comment on individual transactions. One

Probe International — parfois même sur une base quotidienne pour répondre à leurs questions. Ce conseiller les rencontre aussi régulièrement s'ils souhaitent lui faire part de leurs préoccupations concernant un projet particulier pour que nos ingénieurs en environnement leur expliquent éventuellement la procédure que nous avons suivie pour faire preuve de diligence raisonnable en examinant ces projets.

Ce processus nous permet d'être ouverts et transparents. Demain nous en rencontrons un certain nombre pour discuter de nos activités à l'appui des technologies environnementales. Nous avons toujours fait preuve d'une grande transparence dans nos rapports avec les ONG.

Mais il y a un équilibre à établir qui peut être délicat. Il reste que certaines informations touchant des transactions peuvent être confidentielles et personne qui traite avec des institutions financières voudrait que ce type d'information soit divulgué.

Le sénateur Angus: Vous semblez prendre de bonnes initiatives. Il y a donc eu une certaine évolution à la SEE en ce qui concerne la divulgation d'information et la transparence. Étant donné ce que vous avez dit tous les deux, avez-vous besoin de cette disposition très large qui vous soustrait à l'application de la Loi sur l'accès à l'information et qui permet donc à certains organismes gouvernementaux, comme vous le savez, de garder certains renseignements secrets?

Mme Grover-LeBlanc: La Loi sur l'accès à l'information ne leur permettrait pas de toute façon d'accéder au genre de renseignements qui les intéressent. Tout ce qui concerne les transactions serait biffé sur l'information communiquée au demandeur. Notre politique de divulgation de l'information, qui est la plus complète de tous les organismes de crédit à l'exportation, va beaucoup plus loin que ce à quoi l'on pourrait avoir accès par le biais de la Loi sur l'accès à l'information. La SEE estime qu'elle doit jouer un rôle de chef de file dans ce domaine et elle est donc résolue à continuer à progresser et donc à divulguer plus d'information qu'on ne pourrait jamais obtenir en passant par la Loi sur l'accès à l'information.

Le sénateur Angus: Donc, cela ne vous dérangerait pas qu'on élimine l'exemption que prévoient ces dispositions?

M. Siegel: Non, cela nous dérangerait beaucoup. Si la société a été soustraite à l'application de la Loi sur l'accès à l'information, c'est pour la très bonne raison qu'elle traite des informations commerciales confidentielles. Les parties qui traitent avec la Société doivent avoir la garantie que l'information qu'elles nous soumettent restera confidentielle.

L'élément important dans ce contexte est la rapidité avec laquelle on peut accéder à l'information. Les ONG souhaitent obtenir de l'information en temps utile pour pouvoir influencer les décisions. Notre politique de divulgation de l'information vise justement à la leur communiquer rapidement pour qu'elles puissent se renseigner et nous faire part de leur réaction.

La Loi sur l'accès à l'information n'est pas un véhicule qui aidera les ONG à obtenir de l'information en temps utile pour pouvoir influencer ou commenter des transactions individuelles.

of the NGOs expressed that very view during the consultation sessions and in the hearings before the Commons committee.

Senator Angus: Have you had problems heretofore in your dealings with commercially sensitive information on behalf of the clients, if you will, because of the then application of the act?

Mr. Ross: We have problems in the sense that, whenever we are requesting information from foreign parties to evaluate their projects or their transactions, they require that we enter into very comprehensive confidentiality agreements. The corporation was exempt from the application of ATI when it was introduced in the early 1980s because of the concern that foreign parties would be reluctant to provide the corporation with the information. We believe that that concern is still there today and is even greater as a result of privatization, for instance, in foreign countries.

Infrastructure projects are now built by the private sector, not by foreign governments. For the corporation to participate in these projects by way of financing, it must participate to join syndications of financing where our purpose is to attract Canadian supply by our financing. We must convince not only the sponsors but also the foreign banks, to provide to us the information.

While they would recognize that there are exceptions to disclosure under the act, their concern would be that if those exceptions were applied they would have to come to Canada and actually enter the jurisdiction and defend their information, which is a hurdle that they do not have to cross if they are dealing with an American bank.

Senator Angus: Do you have other Crown agencies that have exemptions of the type you are seeking here?

Mr. Ross: Yes, there are other Crown corporations.

Senator Angus: For similar reasons?

Mr. Ross: I cannot speak for other Crown corporations, but they do have similar reasons, I believe, yes.

Senator Angus: On the issue that was covered in Mr. Reid's article in the *National Post*, you said that it is standard and that we must have the protection of our name against fraudulent use and so on. As a member of various corporate organizations around the country, it struck me that they do not have statutory protection. However, there is the general law of the land with trademark and copyright protection against the fraudulent or other improper use of your name or your intellectual property. What do you say to that? Do you not have normal injunctive relief of that kind anyway?

Pendant nos consultations et lors des audiences devant le comité de la Chambre des communes, le représentant d'une des ONG concernées a justement émis cette même opinion sur la question.

Le sénateur Angus: Avez-vous eu des problèmes jusqu'à présent, en ce qui concerne les informations commerciales confidentielles que vous transmettent vos clients, du fait d'être visés par la Loi?

M. Ross: Nous avons des problèmes à cet égard en ce sens que lorsque nous sollicitons de l'information aux parties étrangères en vue d'évaluer leurs projets ou leurs transactions, ces dernières exigent que nous concluions des ententes de non-divulgation très détaillées. Si l'on a soustrait la société à l'application de la Loi sur l'accès à l'information lorsqu'elle est entrée en vigueur au début des années 1980, c'est parce que l'on craignait que les clients étrangers de la société soient réticents à lui fournir de l'information. En ce qui nous concerne, cette préoccupation est toujours valable et même plus justifiée de nos jours, à cause de la privatisation, notamment dans certains pays étrangers.

Les projets d'infrastructure sont maintenant pris en charge par le secteur privé, non pas par des gouvernements étrangers. Pour que la société puisse y participer en assurant une partie du financement, elle doit faire partie d'un consortium financier et, dans ce contexte, notre financement vise à assurer l'accès des fournisseurs canadiens à ces mêmes projets. Nous devons convaincre non seulement les promoteurs mais les banques étrangères de nous fournir l'information requise.

Même si ces derniers sauraient que la divulgation d'informations aux termes de la Loi fait l'objet de certaines exceptions, ils craindraient que si l'on décidait d'invoquer ces exceptions, ils devraient venir au Canada et être sur place pour défendre la confidentialité de leurs informations, alors qu'ils n'ont pas à craindre qu'on leur impose cela s'ils traitent avec une banque américaine.

Le sénateur Angus: Y a-t-il d'autres sociétés de la Couronne qui bénéficient du même genre d'exemptions que vous demandez?

M. Ross: Oui, il y en a d'autres.

Le sénateur Angus: Pour les mêmes raisons?

M. Ross: Je ne peux pas parler pour les autres sociétés de la Couronne, mais je pense que c'est sans doute pour les mêmes raisons.

Le sénateur Angus: Par rapport à la question soulevée dans l'article de M. Reid qui est paru dans le *National Post*, vous avez dit que c'est un article type et que vous devez être en mesure de vous protéger contre la possibilité qu'on utilise frauduleusement votre raison sociale. Pour ma part, je suis membre d'un certain nombre de sociétés canadiennes, et j'ai l'impression que ces dernières ne bénéficient pas de protection législative. Par contre, nous avons des lois sur les marques de commerce et le droit d'auteur qui interdisent l'utilisation frauduleuse ou inopportune de votre nom ou raison sociale et de votre propriété intellectuelle. Qu'est-ce que vous en dites? N'avez-vous pas déjà la possibilité de prendre des mesures normales de redressement par voie d'injonction?

Mr. Ross: Yes, we do. That provision was not designed for EDC. That is a standard provision in the Bank Act and in the Insurance Companies Act of Canada, which do not apply to EDC because we are neither a bank nor a regulated insurance company. We are subject to the Export Development Act. Therefore, the only vehicle to extend the provisions in question to EDC or to another Crown corporation such as the BDC, for instance, is to incorporate it in its own legislation.

Senator Angus: Mr. Siegel, you said in your opening that this is getting toward the end of the review process. We have had the hearings here on the Gowling report. I am wondering if this proposed legislation flows from that review and from the recommendations made in the Gowling report or is this based on some new proposals?

Mr. Siegel: No, this flows directly from that, the remaining recommendations of the Gowling report, which require amendment of the EDC Act.

Senator Angus: You mentioned the company Northstar, which I have read something about recently, and you talked about several shareholder banks and its founder. Who was its founder?

Mr. Siegel: Its founder is a man by the name of Scott Shepherd, a former employee of EDC who went out and developed this idea himself. He and his shareholders, who are the banks and the Government of British Columbia, have established a financing institution that focuses on doing relatively small loans — on average in the area of $3 million, sometimes up to $5 million — in foreign countries.

The partnership that EDC has is that we stand behind in insuring those loans. They take a portion of the risk; we take a large portion of the risk on the basis of your our insurance. We are not an owner of that facility. They own it. They pursue it as their own separate name. As such, they are bringing additional capacity into the market by marketing themselves as Northstar, but EDC stands behind in helping them with the risk absorption issues.

Senator Angus: Is that credit insurance, that element?

Mr. Siegel: That is credit insurance.

Senator Angus: Would that fall under the rubric of export credit insurance?

Mr. Siegel: Yes, it is export credit insurance.

Senator Angus: One of the things we have discussed in the past is your approach as export credit insurers, in that you are allegedly in direct competition with the private sector. I am told — it is only an allegation made to me, unsubstantiated — that your activities as export credit insurers have prevented there from growing up in Canada a private market in that field. Is there truth in that?

M. Ross: Oui, absolument. Cette disposition n'a pas été conçue spécialement pour la SEE. Il s'agit d'une disposition type qu'on trouve dans la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances, mais qui ne s'applique pas à la SEE étant donné que nous ne sommes ni banque ni société d'assurances réglementée. Nous sommes visés par la Loi sur l'expansion des exportations. Par conséquent, la seule façon d'appliquer les dispositions en question à la SEE ou à une autre société de la Couronne, comme la Banque de développement, consiste donc à les inscrire dans la loi qui les vise directement.

Le sénateur Angus: Monsieur Siegel, vous avez dit dans votre déclaration liminaire que le processus d'examen tire à sa fin. Nous avons tenu des audiences ici en comité sur le rapport rédigé par le cabinet Gowling. Je me demande si le projet de loi découle de cet examen-là et des recommandations qu'on retrouve dans le rapport Gowling ou s'il repose plutôt sur de nouvelles propositions?

M. Siegel: Non, ceci découle directement de cet examen, et des dernières recommandations du rapport Gowling, qui supposent qu'on apporte certaines modifications à la Loi sur l'expansion des exportations.

Le sénateur Angus: Vous avez mentionné la compagnie Northstar, au sujet de laquelle j'ai récemment lu quelque chose, et de plusieurs banques qui sont actionnaires et de son fondateur. Qui a fondé cette compagnie?

M. Siegel: Elle a été fondée par Scott Shepherd, un ex-employé de la SEE qui a eu l'idée lui-même d'offrir ce service. Lui et ses actionnaires, qui sont des banques et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ont mis sur pied un organisme de financement qui accorde surtout des prêts relativement petits — généralement de l'ordre de 3 millions de dollars, et parfois jusqu'à 5 millions de dollars — pour des opérations dans des pays étrangers.

Dans le cadre de notre partenariat, la SEE soutient ses opérations en assurant les prêts en question. Northstar assume une partie des risques, et nous en assumons une plus forte portion en fonction des assurances. Cette compagnie ne nous appartient pas. Elle est indépendante et elle a sa propre raison sociale. Mais elle apporte une capacité supplémentaire au marché en utilisant sa raison sociale, Northstar, pour mener ses activités, mais la SEE soutient ses opérations en en assumant une portion des risques.

Le sénateur Angus: Vous parlez d'assurance-crédit?

M. Siegel: C'est exact.

Le sénateur Angus: Et est-ce que ce genre d'assurance tombe dans la catégorie de l'assurance-crédit à l'exportation?

M. Siegel: Oui; il s'agit effectivement d'assurance-crédit à l'exportation.

Le sénateur Angus: Par le passé, nous avons parlé de votre démarche en tant qu'organisme d'assurance-crédit à l'exportation, en ce sens que, selon certains, vous concurrencez directement le secteur privé. On me dit — et c'est une allégation qu'on m'a faite mais qui n'est pas corroborée — qu'en tant qu'organisme d'assurance-crédit à l'exportation, vos activités auraient empêché la création au Canada d'un marché privé dans ce secteur. Est-ce vrai à votre avis?

Mr. Siegel: I would say to the contrary. First, as has been demonstrated by third-party evidence at the time of the last hearings, EDC does not compete on price. In fact, in many cases EDC is more expensive than some of the other private sector export credit insurance offerings in the market. EDC's service, however, is what has been an important component.

Second, EDC insures a broad spectrum of exporters. We are not just insuring a small number of large exporters; we are insuring a large customer base, 90 per cent of which are small and medium-sized exporters. In many cases, they are not attractive to the private sector because they are not big enough and the risk return equation is not an acceptable one.

We invited and welcomed private participation into the market because export credit insurance has tended to be utilized at a lower rate than in Europe, for example. It is a valuable tool. There is a requirement for more than one player in the market, and we coexist.

There was a concern at the time of the last hearings: Should EDC be involved in domestic insurance, which we had the right to offer to clients who were exporters, such that they would have one-stop shopping, if you will? We entered into an alliance with London Guarantee. We are not the writer of that insurance any longer; the private sector is the writer of that insurance. In our view, we are not supplanting or crowding out insurers, but we are providing valuable, consistent coverage. We are pleased that there are other insurers in the market and that we are not the only option available to Canadian business.

Senator Tkachuk: To follow up on the issue of disclosure and some of the environmental issues, I have a concern with the government's policy and the response of EDC to the House of Commons report on the EDC. In that report you said: "As a Crown corporation, the EDC is expected to reflect Canadian values on the environment in its activities overseas. The government, therefore, will take immediate action to involve the office of the Auditor General."

I am sure you are familiar with the rest of that statement. Would the Three Gorges Dam in China be an exception, or did it meet the standards of the Government of Canada?

Mr. Siegel: We are respecting the values. We agree with that statement. As I indicated earlier in my responses to some of the questions about the environmental analysis, we do not subject ourselves strictly to the host country's standards that we face when we support exporters abroad. We employ standards and benchmarks that we believe are internationally accepted and appropriate for the project in question.

M. Siegel: Bien au contraire. D'abord, comme l'ont prouvé les témoignages de tierces parties lors des dernières audiences, ce n'est pas au niveau des prix que la SEE concurrence d'autres organismes. En fait, dans bien des cas, les services de la SEE coûtent plus cher que ceux d'autres organismes privés d'assurance-crédit à l'exportation. Ce sont les services de la SEE qui constituent l'élément primordial.

Deuxièmement, la SEE assure une vaste gamme d'exportateurs. Nous ne nous contentons pas d'assurer un petit nombre de gros exportateurs; nous avons un grand nombre de clients, et 90 p. 100 d'entre eux sont de petits et moyens exportateurs. Dans bien des cas, ils n'intéressent pas le secteur privé puisqu'ils ne sont pas assez gros et le rapport risques-rendement n'est pas considérable acceptable.

Nous avons invité et encouragé le secteur privé à devenir actif dans ce marché parce que l'assurance-crédit à l'exportation tend à être moins utilisée ici qu'en Europe, par exemple. Mais c'est un outil très intéressant. D'ailleurs, il faut plus d'un acteur sur le marché, si bien que nous pouvons coexister.

Lors des dernières audiences, la préoccupation exprimée par certains était celle-ci: La SEE devrait-elle vendre des assurances sur le marché national, étant donné que nous avions le droit d'offrir cela à nos clients exportateurs, pour qu'ils profitent d'une sorte de guichet unique? Nous avons décidé de conclure une alliance avec la London Guarantee. Nous ne sommes plus les souscripteurs de cette assurance; c'est une entreprise privée qui la souscrit. À notre avis, nous n'empêchons aucun autre assureur de mener ses activités; nous voulons simplement offrir à nos clients des assurances valables et cohérentes. Nous sommes très contents que d'autres assureurs soient actifs sur ce marché, si bien que la SEE ne soit plus la seule option pour les entreprises canadiennes.

Le sénateur Tkachuk: Toujours par rapport à la divulgation d'informations et aux questions environnementales, je tiens à vous dire que la politique gouvernementale et la réponse de la SEE au rapport du comité de la Chambre des communes sur la SEE me semblent problématiques. Dans ce rapport, vous avez dit ceci: «En tant que société de la Couronne, la SEE doit traduire les valeurs canadiennes en matière environnementale dans les activités qu'elle mène à l'étranger. Par conséquent, le gouvernement compte prendre des mesures dès maintenant pour solliciter l'intervention du Bureau du vérificateur général».

Cette déclaration vous est certainement familière. À votre avis, le projet de construction du barrage des Trois gorges en Chine ferait-elle exception, ou était-il conforme aux normes du gouvernement du Canada?

M. Siegel: Nos activités traduisent bien ces valeurs. Nous sommes d'accord avec cette déclaration. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure dans certaines réponses aux questions qui m'étaient posées sur les analyses environnementales, nous ne nous contentons pas de nous soumettre aux normes du pays d'accueil quand nous appuyons les opérations d'exportateurs à l'étranger. Nous appliquons des normes et des critères qui sont reconnus dans le monde entier et jugés appropriés pour le projet en question.

There is no question that a hydroelectric project — any hydroelectric project — whether it be the Three Gorges Dam or our facilities here in Canada, will have a significant environmental impact. They also have significant benefits associated with them. The important aspect is the mitigants and standards being applied to ensure that those impacts are not, at the end of the day, adverse in a significant way and unjustified.

Our willingness to support the Three Gorges Dam project, or any other project of that nature, would be based on an analysis of that first, and then we would reach a conclusion that, at the end of the day, the risks are being appropriately mitigated and that the benefits far outweigh any residual risk that may exist as a result, from an environmental or social perspective.

Senator Tkachuk: The answer is yes.

Mr. Siegel: Yes, that is correct.

Senator Tkachuk: In respect of the environmental impact assessments, throughout the testimony from EDC and from departmental officials, we have heard that everything is wonderful and that you comply with everything and everyone — the House of Commons, the Senate, and the Auditor General.

When you do an environmental assessment, why do you have a voluntary disclosure? Why do you not just make it mandatory? That would eliminate much of the criticism and many of the problems, and we would not be asking these questions. If you have nothing to fear, then why is that not mandatory?

Mr. Siegel: We have already commented on that, and I will not repeat the fact that these are commercial projects, in many cases, and they are subject to commercial confidentiality agreements that exist amongst sponsors and lenders. There are certain restrictions in EDC's ability to just make information available. That said, as I indicated, our disclosure policy actually deals directly for projects that have the potential for significant adverse environmental impact, and for sponsors, EDC insisting that sponsors make that information available publicly before we take the decision on support.

We are encouraging the party that owns the information to make that information available and consult. One essential component of an environmental impact assessment itself, for which the components are set out in our current environmental review framework and would be embodied in any subsequent environmental review framework, is consultation with the affected parties. In effect, the appropriate party is making that information public, so that affected parties can understand and can provide their comments and influence in respect of the final decision being

Il en fait aucun doute qu'un projet hydro-électrique — n'importe lequel — que ce soit le projet de construction du barrage des Trois gorges ou nos propres installations ici au Canada, a nécessairement d'importantes incidences environnementales. Mais ce genre de projet comporte aussi des avantages considérables. Ce qui est important dans ce contexte, ce sont les mesures d'atténuation et les normes qui doivent être respectées pour s'assurer que les incidences environnementales ne sont ni gravement négatives ni injustifiées.

Si nous acceptions de soutenir le projet du barrage des Trois gorges ou tout autre projet de cette nature, ce serait parce que nous avions d'abord fait une telle analyse et que nous en avions conclu que les mesures d'atténuation étaient appropriées pour contrer les risques potentiels et que les avantages du projet l'emportaient de beaucoup sur les faibles risques que présentait le projet sur le plan environnemental ou social.

Le sénateur Tkachuk: La réponse est donc oui.

M. Siegel: C'est exact.

Le sénateur Tkachuk: En ce qui concerne les évaluations d'incidence environnementale, ce qui ressort de tous les témoignages des représentants de la SEE et du ministère, c'est que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que vos activités sont conformes à tous les règlements et toutes les normes de tout le monde, que ce soit la Chambre des communes, le Sénat ou le vérificateur général.

Quand vous procédez à une évaluation environnementale, pourquoi optez-vous pour la divulgation de l'information sur une base volontaire? Pourquoi ne pas la rendre obligatoire? Cela vous permettrait d'éviter beaucoup de critiques et beaucoup de problèmes, et nous n'aurions pas à vous poser toutes ces questions. Si vous n'avez rien à craindre, pourquoi n'est-il pas obligatoires de divulguer cette information?

M. Siegel: Nous avons déjà fait des observations à ce sujet, et je ne vais donc pas répéter qu'il s'agit là de projets commerciaux, dans bien des cas, et qu'ils sont visés par des accords de non-divulgation conclus par les promoteurs et les prêteurs. La capacité de la SEE de divulguer cette information est donc limitée. Cela dit, comme je l'indiquais tout à l'heure, notre politique sur la divulgation de l'information concerne directement les projets qui peuvent avoir d'importantes incidences environnementales négatives et les promoteurs aussi, puisque la SEE insiste auprès de ces derniers pour que l'information soit communiquée au public avant que nous prenions la décision de soutenir le projet.

Nous encourageons la partie qui possède l'information à la rendre disponible et à tenir les consultations. L'un des éléments essentiels de l'évaluation des incidences environnementales — et ces éléments sont définis dans notre actuel cadre d'examen environnemental et continueraient d'être précisés dans tout autre cadre subséquent — ce sont les consultations auprès des principaux intéressés. En fait, la partie appropriée communique l'information au public pour que les intéressés puissent comprendre de quoi il s'agit, faire part de leurs réactions et

taken. EDC knowing all of that before it makes its review is very much a part of our practice.

Senator Tkachuk: If the public feels that the EDC is violating its disclosure policy, what recourse do we have?

Mr. Siegel: I will let Mr. Ross speak to the legal ramifications as we adopt the legal requirements. There are options available to the public, many of which worry exporters deeply.

Mr. Ross: The new VRF, the so-called directive that is required by legislation, directed us to be established by the board. If the corporation does not follow that directive, as required, then its decisions will be subject to judicial review. In other words, if the corporation fails to follow the directive that the board will implement and pass pursuant to the new provision, any decisions that would be made in the application of that directive would be open to ...

Senator Tkachuk: I understand what happens if the board makes a decision and you do not follow that decision. My point is, what if the board does not make a decision? If I feel that it is violating this disclosure policy, what recourse do I have, as a citizen? Do I have any resource at all, or none whatsoever? How would I know?

Mr. Siegel: The board's decision does not apply only to transactions approved by the board. It applies to all transactions that the corporation approves, whether by the board or by way of delegated authority, that relate to that directive. If it is project activity the EDC is engaged in, it sets out a legal requirement for EDC to respect that. Otherwise, it is operating outside the powers of its act, or it can be alleged that it is operating outside the powers of its act.

Mr. Ross: With our disclosure policy, whereby we will disclose the activities of the corporation as they are entered into in relation to financing, which was your question, the public will know what activity and what transactions the corporation has concluded. It will be open to the public to ask, by virtue of the fact that we will be disclosing the transactions that are being entered into, in the cases of financing, political risk insurance of loans as indicated, or equity financing.

The Chairman: I would now ask Ms Adams, Ms Revil and Mr. Owen to come forward.

Please proceed, Ms Adams.

Ms Patricia Adams, Executive Director, Probe International: Honourable senators, it is my pleasure to appear before this committee on Bill C- 31, an important bill before you.

influencer la décision finale avant qu'elle ne soit prise. Nos pratiques actuelles sont telles que nous tenons à savoir tout ça avant de procéder à notre examen.

Le sénateur Tkachuk: Si le public estime que la SEE ne respecte pas sa politique en matière de divulgation de l'information, quel recours a-t-il?

M. Siegel: Je vais demander à M. Ross d'aborder la question des conséquences juridiques de l'adoption des dispositions législatives. Il y a diverses possibilités dont peuvent se prévaloir les citoyens, et bon nombre d'entre elles inquiètent beaucoup les exportateurs.

M. Ross: Le nouveau CEE ou plutôt la directive dont il est question dans le projet de loi est établie par le conseil d'administration. Si la société ne respecte pas les termes de cette directive, comme le prévoit la Loi, ses décisions pourront faire l'objet de révision judiciaire. Autrement dit, si la Société refuse de respecter la directive que le conseil définira et adoptera aux termes de la nouvelle disposition, toute décision prise en vue d'appliquer cette directive pourrait ...

Le sénateur Tkachuk: Je sais ce qui peut se produire si le conseil prend une décision et que vous ne vous y conformez pas. Ma question est plutôt de savoir ce qui arrive si le conseil ne prend pas de décision? Si j'estime, personnellement, que la société enfreint sa propre politique en matière de divulgation de l'information, quels sont les recours possibles pour des citoyens comme moi? Est-ce qu'il y en a, ou pas du tout? Comment puis-je le savoir?

M. Siegel: La décision du conseil ne s'applique pas uniquement aux opérations approuvées par le conseil. Elle vise la totalité des opérations approuvées par la société qui sont liées à cette directive, que ce soit par le conseil ou par voie de délégation de pouvoir. S'il s'agit d'activités liées à des projets auxquels participe la SEE, la SEE est tenue de par la loi de la respecter. Sinon, elle outrepasse ses pouvoirs aux termes de la loi, ou du moins on peut alléguer que c'est ça qu'elle fait.

M. Ross: Grâce à notre politique sur la divulgation de l'information, qui prévoit que nous communiquerons de l'information sur les activités de la société au fur et à mesure que nous approuvons des opérations de financement — et c'est là-dessus que portait votre question — le public saura quelles sont nos activités et quelles opérations nous avons conclues. Les citoyens pourront demander à obtenir cette information, étant donné que nous acceptons de leur communiquer de l'information sur les transactions qui sont conclues lorsque ces dernières concernent le financement, l'assurance-crédit pour risques politiques ou la souscription au capital-actions.

Le président: J'invite maintenant Mme Adams, Mme Revil et M. Owen à venir faire leur exposé.

Vous avez la parole, madame Adams.

Mme Patricia Adams, directrice générale, Probe International: Honorables sénateurs, je suis ravie d'avoir aujourd'hui l'occasion de comparaître devant le comité pour discuter du projet de loi C-31 dont vous êtes actuellement saisis, et qui constitue une importante mesure législative.

In my written submission to you, I have explained in detail our grave concerns about Bill C-31, which would amend the law governing the Export Development Corporation. I will briefly review those concerns now, and I would be pleased to discuss them later in question period.

Probe International, the organization I represent, has investigated the environmental, financial and social consequences of EDC's activities for 20 years. We have 20,000 supporters from across the country who are concerned about EDC's long history of financing damaging projects, including nuclear technology to military hot spots in Pakistan and India, mines that dump cyanide into rivers and hydro dams that destroy fertile valleys in poor countries and force millions of people off their land.

Bill C-31 will not stop EDC from financing these dreadful, damaging projects in the future. Bill C-31 establishes in law an environmental review procedure in which EDC is entirely in charge of the environmental and legal goal posts. It will be subject to no standards except those it chooses. It can choose different ones on different days. It can even choose to exempt itself entirely from conducting an environmental review of a project. Bill C-31 will allow EDC to write the rules, establish the criteria, define the terms, assess itself and then decide whether it is justified in supporting a project that will destroy the environment.

The effect of this, according to Parliament's own legislative summary, is to give EDC's board complete, unlimited freedom to make any decision that would be virtually immune from judicial review.

This process of applying infinitely adjustable standards is known as benchmarking. It has been roundly condemned by environmental groups from other OECD countries as nothing more than a public relations exercise that misleads taxpayers and legislators into believing the environment will be protected, when, in fact, it will be business as usual.

The second major flaw with Bill C-31 is that it fails to subject EDC to the Access to Information Act. During the review of the Export Development Act that has culminated with Bill C-31, the government has heard from over 140,000 Canadians who have demanded that EDC be subject to the Access to Information Act. The Access to Information Act is a good law. It is not always evenly applied. It is often under threat from the government of the day, but it is one of the most important democratic tools the citizenry in this country has to define and obtain what it wants to know about government activities rather than the other way around.

Dans mon mémoire écrit, j'explique en détail nos graves préoccupations à l'égard du projet de loi C-31, qui modifie la Loi régissant la Société pour l'expansion des exportations. Je vais donc préciser rapidement en quoi consiste ces préoccupations et je serai à votre disposition pour en discuter plus tard lors de la période des questions.

Probe International, l'organisme que je représente cet après-midi, fait enquête sur les conséquences environnementales, financières et sociales des activités de la SEE depuis une vingtaine d'années. Nous avons 20 000 partisans d'un bout à l'autre du pays qui sont inquiets relativement à la longue tradition qu'a la SEE de financer des projets dangereux, qui consistent entre autres à construite des installations nucléaires dans des points chauds au Pakistan et en Inde, à financer des mines qui rejettent du cyanure dans les rivières et à construire des barrages hydro-électriques qui détruisent des vallées fertiles dans des pays pauvres, forçant ainsi des millions de personnes à quitter leurs terres.

Le projet de loi C-31 n'empêchera pas la SEE de continuer à financer ces projets dangereux et destructeurs. Le projet de loi C-31 établit par voie législative une procédure d'examen environnemental dont les critères environnementaux et juridiques relèvent entièrement de la responsabilité de la SEE. Elle n'aura qu'à se conformer aux normes qu'elle aura elle-même définies. Certains jours, elle pourra opter pour d'autres normes. Elle pourra même décider de se soustraire complètement à l'obligation de procéder à l'examen environnemental d'un projet. Le projet de loi C-31 habilitera la SEE à rédiger ses propres règles, à établir ses critères, à définir ses conditions, à s'évaluer elle-même et à décider ensuite s'il est justifié ou non de soutenir un projet qui aura pour résultats de détruire l'environnement.

Selon le résumé législatif préparé par le Parlement lui-même, ce projet de loi confère donc au conseil d'administration de la SEE le pouvoir absolu de prendre une décision qui ne pourrait que difficilement faire l'objet de révision judiciaire.

Le processus par lequel on applique des normes infiniment ajustables s'appelle l'analyse comparative. Il a été sévèrement critiqué par des groupes écologiques dans d'autres pays de l'OCDE, qui y voient une simple opération de relations publiques qui induit en erreur les contribuables et les législateurs en leur faisant croire que l'environnement sera protégé, alors que la société concernée n'a aucunement l'intention de modifier ses pratiques.

La deuxième grande lacune du projet de loi C-31, c'est qu'il soustrait la SEE à l'application de la Loi sur l'accès à l'information. Dans le cadre de l'examen de la Loi sur l'expansion des exportations qui s'est soldé par le dépôt du projet de loi C-31, le gouvernement a recueilli les opinions de plus de 140 000 Canadiens, qui réclament que la SEE soit assujettie aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. La Loi sur l'accès à l'information est une bonne loi. Elle n'est pas toujours uniformément appliquée. Elle est souvent menacée par le gouvernement au pouvoir, mais elle demeure l'un des plus importants outils démocratiques dont peuvent se prévaloir les citoyens du pays pour définir et obtenir les renseignements qui leur semblent les plus pertinents concernant les activités du gouvernement, au lieu que ce soit fait en sens inverse.

Without it, public oversight of EDC's activity is handicapped, allowing this Crown corporation that operates on Her Majesty's credit card to escape effective accountability.

En l'absence de cette loi, la capacité du public d'exercer un droit de regard sur les activités de la SEE est sévèrement compromise, ce qui voudra dire que cette société de la Couronne qui finance ses activités grâce à la carte de crédit de Sa Majesté, n'aura pas vraiment à répondre de ses actions.

To placate public demands that EDC be subject to the Access to Information Act, EDC has offered up a wholly inadequate substitute, its new disclosure policy. Just as Bill C-31 creates a toothless exercise in environmental review that is designed for public relations, EDC's new disclosure policy is similarly designed to convince the public that EDC will be more transparent while it largely maintains the status quo.

Ainsi, pour calmer les esprits et répondre à la demande du public que la SEE soit assujettie à la Loi sur l'accès à l'information, la SEE nous offre une solution de remplacement tout à fait insuffisante, soit sa nouvelle politique sur la divulgation de l'information. Tout comme le projet de loi C-31 crée une procédure d'examen environnemental inutile dont le seul but est de permettre à la SEE de se faire bien voir, la nouvelle politique sur la divulgation de l'information de la société est, elle aussi, conçue de manière à convaincre le public que la SEE sera plus transparente, alors qu'elle compte essentiellement maintenir le statu quo.

If you read EDC's new disclosure policy carefully, you will see that EDC and its corporate beneficiaries will continue to determine what the public sees, not the other way around.

Si vous avez lu attentivement le texte de sa nouvelle politique, vous verrez que la SEE et les sociétés qui bénéficient de son soutien continueront à déterminer quelles informations seront communiquées au public, au lieu que ce soit l'inverse.

If the public is dissatisfied with EDC's disclosure practices, it will have no access and no recourse to judicial review.

Si le public est insatisfait des pratiques de la SEE en matière de divulgation de l'information, il n'aura aucun recours et ne pourra demander une révision judiciaire.

The failure to subject EDC to the Access to Information Act will allow EDC to continue to hide its mistakes. It will also provoke distrust among the Canadian public, our trading partners and bodies that govern international trading regimes, such as the OECD and the WTO.

Comme la SEE sera soustraite à l'application de la Loi sur l'accès à l'information, elle pourra continuer à dissimuler ses erreurs. Ceci suscitera des sentiments de méfiance chez les citoyens, nos partenaires commerciaux et les organes qui régissent nos systèmes d'échange internationaux, comme l'OCDE et l'OMC.

These two major flaws in Bill C-31 severely limit public oversight of EDC, creating an environment for cronyism, corruption, and a recklessness that leads to unacceptable environmental, financial and social costs.

Ces deux graves lacunes du projet de loi C-31 compromettent gravement la capacité du public d'exercer un droit de regard sur la SEE, créant ainsi un climat propice au copinage, à la corruption, et au genre d'insouciance qui entraîne des coûts inacceptables sur les plans environnemental, financier et social.

Clause 24.2 of Bill C-31 threatens even more public oversight. This clause could silence public debate about EDC altogether. As written, clause 24.2 could prohibit any public mention of the Export Development Corporation's name in writing, in speech, in any circumstance that could be characterized as a business circumstance or advertisement, unless written permission has been obtained from EDC. The penalty for doing so would be a fine of up to $10,000, six months imprisonment, or both.

L'article 24.2 du projet de loi C-31 compromet encore plus la capacité du public d'exercer ce droit de regard. Cet article pourrait mettre un terme à tout débat public sur la SEE. Tel qu'il est actuellement formulé, l'article 24.2 empêcherait un citoyen de mentionner le nom de la société par écrit, dans un discours, ou dans toute situation qui pourrait être considérée comme liée à une fin commerciale ou une publicité, à moins que cette personne n'ait obtenu le consentement écrit de la SEE. Une infraction donnerait lieu à une amende maximale de 10 000 $, à une peine d'emprisonnement de six mois ou les deux.

The potential for this egregious infringement of free speech is real. In July of this year, before Bill C-31 was introduced, EDC warned Probe International to stop identifying this Crown corporation on its Web site by its name and its logo "to avoid the costs associated with litigation."

La possibilité qu'on porte ainsi gravement atteinte à la liberté d'expression est tout à fait réelle. En juillet de cette année, avant le dépôt du projet de loi C-31, la SEE a prévenu Probe International qu'il devrait cesser d'utiliser le nom et le logo de cette société de la Couronne sur son site Web s'il souhaitait «éviter les coûts liés aux poursuites».

This draconian provision reflects a disturbing intolerance from EDC for critical public debate of its operations. EDC has told us that, when time is short, it will first answer the questions of NGOs that it considers to be reputable and put those questions from

Cette disposition draconienne traduit une intolérance inquiétante au sein de la SEE pour les critiques publiques à l'égard de ses opérations. La SEE nous a dit que lorsque son temps est limité, elle répond d'abord aux questions des ONG

NGOs it considers not to be reputable or objective on the back burner.

In another example, EDC invited public comment on its draft disclosure policy last summer and stated that it would post submissions on its Web site. Yet it refused to post Probe International's critical review, saying that it contained "inaccuracies or unsubstantiated statements."

When I pressed EDC to substantiate its accusations, it could not.

EDC seems to think it can act as the thought police. Bill C-31 would give it that power. As written, we could not communicate with the public or even with our supporters, without threat of fine or imprisonment. Our Parliament must remind EDC that it is an agent of the Crown, that it has created some $90 billion in liabilities for taxpayers, and that it cannot silence its critics.

We urge the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, at a minimum, to strike clause 24(2) from Bill C-31. We also urge the committee to amend the bill to ensure that, as long as EDC exists, it is subject to effective and thorough public oversight.

[*Translation*]

Ms Emilie Revil, Coordinator, NGO Working Group on the Export Development Corporation, Halifax Initiative: Mr. Chairman, thank you for inviting me to appear today to present our views on this bill.

[*English*]

I represent the NGO Working Group on the Export Development Corporation. The NGO Working Group has been working on this file for three years. I must say, unfortunately, that we are deeply disappointed with this bill. Our case studies of EDC-supported projects detail the kinds of impacts this institution can have on people's lives, on the environment, on our international commitments and on our reputation abroad if it operates without proper regulation.

Not only does Bill C-31 fail to provide appropriate checks and balances, or much needed direction, it proposes to reinforce, in law, a status quo that is highly problematic. Over 140,000 Canadians have written to the government, up to a few months ago, to express dismay over the status quo. Pages of newsprint have been dedicated to the failures of EDC as a public institution. Yet, Bill C-31 is silent in all areas of public interest, with the exception of the environment. Basically, it merely states that the EDC can decide what it will do.

qu'elle considère dignes de confiance, et que celles des ONG qui ne sont pas dignes de confiance ou objectives à son avis sont reléguées au second plan.

Pour vous en donner un autre exemple, l'été dernier, la SEE a invité le public à lui faire part de ses observations sur son projet de politique sur la divulgation de l'information en indiquant qu'elle communiquerait ses observations aux autres intéressées sur son site Web. Mais elle a refusé d'y afficher la critique de Probe International sous prétexte qu'elle contenait des erreurs ou des affirmations non corroborées.

Lorsque j'ai insisté auprès de la SEE pour qu'elle prouve le bien-fondé de ses accusations, elle n'a pas été en mesure de le faire.

La SEE semble croire agir en tant que police de la pensée. D'ailleurs, le projet de loi C-31 lui conférerait ce pouvoir. Tel qu'il est actuellement formulé, il nous serait impossible de communiquer avec d'autres citoyens ou même avec nos partisans sans être menacés d'amendes ou de peines d'emprisonnement. Il appartient à notre Parlement de rappeler à la SEE qu'elle est mandataire de l'État, qu'elle a créé une dette de quelque 90 milliards de dollars que devront assumer les contribuables, et qu'elle ne peut pas simplement bâillonner ses détracteurs.

Nous exhortons donc le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce à au moins supprimer l'article 24(2) du projet de loi C-31. Nous encourageons également le comité à modifier ce projet de loi pour garantir que tant qu'elle existera, la SEE sera assujettie à un droit de regard réel et complet de la part du public.

[*Français*]

Mme Emilie Revil, coordinatrice, Groupe de travail des ONG sur la Société pour l'expansion des exportations, Initiative d'Halifax: Monsieur le président, je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour témoigner sur ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je représente le Groupe de travail des ONG sur la SEE. Le Groupe de travail sur les ONG suit de près ce dossier depuis trois ans. Je dois vous dire que nous sommes très déçus par le projet de loi C-31. Nos études de cas de projets soutenus par la SEE décrivent en détail le genre d'effets que peuvent avoir les opérations de cette dernière sur la vie des gens, sur l'environnement, sur nos engagements internationaux et sur notre réputation à l'étranger, si on lui permet de mener ses activités sans être assujettie à une réglementation rigoureuse.

Non seulement le projet de loi C-31 ne prévoit pas de freins et de contrepoids suffisants ou l'orientation énergique qui est si nécessaire, mais il propose de renforcer par voie législative, les pratiques actuelles de la SEE, alors qu'elles sont vraiment problématiques. Plus de 140 000 Canadiens ont écrit au gouvernement, aussi récemment qu'il y a quelques mois, pour exprimer leur mécontentement au sujet de ses pratiques. Des pages et des pages de nos journaux ont été consacrées à la description des échecs de la SEE en tant qu'organisme public. Malgré tout, le projet de loi C-31 passe sous silence toutes les questions d'intérêt public, à l'exception de l'environnement. Ce

Bill C-31 legislates the process of autonomy that EDC already enjoys today. It puts in law the kinds of loopholes that, if used, will put to shame Canadian standards for environmental assessment. No other government-owned institution that we know of has the legislative power to define its own environmental assessment process, which Bill C-31 gives the EDC.

The majority of public institutions in this country are regulated under the Canadian Environmental Assessment Act. Bill C-31 not only allows EDC's board of directors to define the environmental assessment process, it allows them to exempt its own activities from the environmental assessment process, and it allows them to go ahead with a project, even if the environmental assessment process indicates serious adverse impacts.

These loopholes have been clearly exposed in the summary and analysis of the bill on the government's Web site. The delegation of decision-making authority to the board of directors of EDC with no limits or criteria to this delegation is "unusual."

Bill C-31 gives control to EDC, although EDC has failed to show itself capable of steering itself in the public interest. EDC's current environmental framework was widely criticized by Gowling, Strathy and Henderson, by the House of Commons Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade in its report "Canada and the Future of the World Trade Organization," 1999, and most recently criticism has come from the Auditor General's office.

In its response to the SCFAIT report in December 1999, the government asked the Auditor General to review the current environmental review that EDC developed on its own. Of no surprise to anyone who has read EDC's environmental review framework or learned of some investment that EDC has made after the ERF was adopted by the board, the Auditor General's office found it lacking and poorly implemented in 92 per cent of the cases they reviewed.

EDC's environmental framework will be finalized this spring, because they are currently working on improving the one they have. How can Parliament decide that the environmental framework will be satisfactory if it does not require EDC, in law, to adopt good practice and that it has not finalized yet?

Bill C-31 asks the Auditor General to review the EDC's implementation of its own directive every five years. What resource does the public have when EDC gets a failing grade? What recourse does the public have to hold EDC accountable, when it exempts itself from an environmental process or when it

projet de loi prévoit simplement que la SEE pourra décider elle-même ce qu'elle veut faire.

Le projet de loi C-31 entérine par voie législative l'autonomie dont jouit déjà la SEE. Elle inscrit dans la loi le genre d'échappatoires qui, si on devait y avoir recours, feraient honte au Canada, étant donné les normes en matière d'évaluation environnementale mises en place par les autorités canadiennes. Que nous sachions, il n'existe aucun autre organisme gouvernemental qui ait le pouvoir législatif de définir sa propre procédure d'évaluation environnementale, pouvoir que le projet de loi C-31 accorde à la SEE.

La majorité des institutions publiques au Canada sont assujetties aux dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le projet de loi C-31 permet au conseil d'administration de la SEE non seulement de définir sa procédure d'évaluation environnementale, mais de soustraire ses propres activités à cette procédure d'évaluation environnementale, et de poursuivre un projet même si les résultats de l'évaluation indiquent que ce dernier aurait de graves incidences environnementales négatives.

Ces échappatoires sont d'ailleurs clairement décrites dans le résumé et l'analyse du projet de loi qu'on retrouve sur le site Web du gouvernement. On qualifie la délégation du pouvoir décisionnel au conseil d'administration de la SEE, qui n'est assujettie à aucune limite ni à aucun critère, d'«inhabituelle».

Le projet de loi permet à la SEE de contrôler ses activités, même si cette dernière n'a jamais réussi à prouver qu'elle est capable d'axer ses décisions sur l'intérêt public. L'actuel cadre d'examen environnemental de la SEE a été grandement critiqué par le cabinet Gowling, Strathy et Henderson, par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, dans son rapport de 1999, intitulé «Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce», et plus récemment, par le Bureau du vérificateur général.

Dans sa réponse au rapport du CPAECI en décembre 1999, le gouvernement a déclaré qu'il demanderait au vérificateur général de se pencher sur l'actuel cadre d'examen environnemental que la SEE a elle-même élaboré. Si vous avez pris connaissance du cadre d'examen environnemental de la SEE ou si vous êtes au courant de certains des investissements faits par la société après l'adoption du CEE par le conseil d'administration, vous ne serez guère étonné d'apprendre que d'après le Bureau du vérificateur général, ce cadre laissait à désirer et n'avait pas été correctement suivi dans 92 p. 100 des cas qu'ils ont examinés.

La SEE compte mettre la dernière main à son cadre d'examen environnemental au printemps, car elle cherche pour l'instant à améliorer celui est déjà en place. Comment le Parlement peut-il déterminer que ce cadre est satisfaisant s'il ne force pas la SEE, par voie législative, à adopter de bonnes pratiques que cette dernière n'a pas fini d'élaborer pour l'instant?

Le projet de loi C-31 demande au vérificateur général d'examiner, tous les cinq ans, la mesure dans laquelle la SEE se sera conformée à sa propre directive. Mais que pourra faire le public si l'on détermine que la SEE a échoué sur ce plan-là? Quels recours aura le citoyen pour obliger la SEE à rendre des

approves a project that has known, serious, adverse environmental impacts?

This bill should lay out criteria that it expects EDC to follow, criteria such as the following: all transactions with potential or known significant adverse impacts must undergo an environmental assessment; all environmental assessments or transactions with known significant adverse impacts must include the consultation of locally affected populations; and information collected on impacts, through an assessment process, must be made public at least 60 days before the transaction's approval by the board of directors.

The bill must address this pre-approval disclosure. It has not been put into the disclosure policy yet and it will be finalized only when the ERF is finalized, this spring.

EDC's board must be required to review all transactions with known or potential severe impacts. This last criterion is important because few of EDC's transactions are actually approved by the board of directors, as EDC has recently taken a decision that transactions of less than $25 million can be approved solely at management's discretion. Also, note that the World Bank board of directors approves all transactions and that the U.S. Ex-Im Bank approves all projects greater than $10 million.

Bill C-31 empowers EDC's board of directors to develop its own policies on areas of public interest. The government should not abdicate its responsibilities to a board of a commercial public organization, to ensure that EDC acts in the public interest. The government must define and direct EDC in these areas. Bill C-31 fails to set out the parameters within which EDC can operate to achieve its commercial objectives.

The NGO Working Group advocates that the EDC should be brought under the Canadian Environmental Assessment Act. The inclusion of a clause in Bill C-31 that reinforces EDC's current exemption from CEAA ties the hands of policymakers. CEAA does not need to be amended to bring EDC under it. However, the act would need to be amended if the government decided to apply CEAA, as one hopes it would by example, after such an appalling review by the Auditor General's office.

There is a case to be made that EDC's Canada Account should fall under the "projects outside Canada" regulation under CEAA. This case is being made in the courts right now, but Bill C-31

comptes, lorsqu'elle aura décidé de se soustraire à une procédure d'examen environnemental ou d'approuver un projet en sachant pertinemment qu'il aura de graves effets négatifs sur l'environnement.

Ce projet devrait définir les critères que la SEE devra respecter dans ce contexte. Il pourrait s'agir des critères suivants: toute opération dont on sait qu'elle peut avoir de graves incidences environnementales négatives doit faire l'objet d'une évaluation environnementale; toutes les évaluations environnementales ou opérations dont les incidences environnementales négatives sont connues et importantes doivent inclure la consultation des populations locales qui en sont touchées; et l'information recueillie sur les effets environnementaux, par le biais du processus d'évaluation, doivent être communiquées au public au moins 60 jours avant que l'opération en question ne soit approuvée par le conseil d'administration.

Ce projet de loi doit absolument prévoir la communication d'informations pertinentes avant l'approbation du projet. Ceci n'est pas encore prévu dans la politique de la SEE sur la divulgation de l'information et cette dernière ne sera prête que lorsqu'on aura mis la dernière main au CEE au printemps.

Il faut que le conseil d'administration de la SEE soit tenu d'examiner toutes les opérations dont on sait qu'elles auront ou peuvent avoir des effets environnementaux importants. Ce dernier critère est important, étant donné que les opérations approuvées par le conseil d'administration de la SEE sont plutôt rares, car la société a récemment décidé que celles dont la valeur est inférieure à 25 millions de dollars pourront être approuvées par la direction seulement. Je vous fais remarquer, cependant, que le conseil d'administration de la Banque mondiale est tenu d'approuver toutes les transactions et que la U.S. Ex-Im Bank doit approuver tous les projets dont la valeur dépasse 10 millions de dollars.

Le projet de loi C-31 confère au conseil d'administration de la SEE le pouvoir d'élaborer ses propres politiques sur des questions d'intérêt public. Mais le gouvernement ne doit pas appliquer sa responsabilité de s'assurer que la SEE agit dans l'intérêt du public en faveur du conseil d'administration d'un organisme public à vocation commerciale. Il faut que le gouvernement définisse le mandat de la SEE dans ces domaines et qu'il lui donne des consignes précises. Malheureusement, le projet de loi C-31 ne définit pas les paramètres qui devront guider la SEE dans la réalisation de ses objectifs commerciaux.

Le Groupe de travail des ONG estime que la SEE devrait absolument tomber sous le coup de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). L'inclusion dans le projet de loi C-31 d'un article qui renforce l'exemption actuelle dont jouit la SEE par rapport à la LCEE lie les mains des décideurs politiques. Il n'est pas nécessaire de modifier la LCEE pour faire en sorte que la SEE y soit assujettie. Cependant, il faudrait modifier la Loi si le gouvernement décidait de vraiment appliquer les dispositions de la LCEE comme on peut l'espérer, ne serait-ce que pour donner l'exemple, étant donné les critiques énergiques formulées à cet égard par le Bureau du vérificateur général.

On peut soutenir que le Compte du Canada de la SEE devrait être visé par la réglementation de la LCEE en ce qui concerne les «projets menés à l'extérieur du Canada». C'est d'ailleurs

might pre-empt this court decision with the inclusion of this clause.

Turning to the subject of human rights, Bill C-31 does not strengthen EDC's respect of Canadian international commitments and obligations, which was suggested by SCFAIT and the Gowling report. EDC's purpose in clause 10 must be changed to include consistency with Canada's international obligations. I have made more specific recommendations in a letter that I sent to the members of this committee.

In 1995, then Minister of Industry, Trade and Commerce, Mr. John Manley, made a commitment before this committee that Crown corporations such as the Business Development Bank and private business banks would be required to disclose information about where their money goes. Under Bill C-8, the Financial Consumer Agency of Canada Act, there is the requirement for private banks to disclose information; however, nothing has been done since then to require the same disclosure from Crown corporations, and this bill does not help repair this weakness.

Mr. Richard C. Owen: Honourable senators, good evening, it is a pleasure to be here.

While I am delighted to appear with these distinguished panel members, I do not represent them, nor am I affiliated with their groups. I appear purely on my own behalf.

I am an intellectual property lawyer. I was in practice for many years. Until quite recently, in fact, I was the chairman of the intellectual property department of one of Canada's largest law firms, and then I ducked out. I have now taken a position as Executive Director for the Centre of Innovation Law and Policy at the University of Toronto. I am here as an academic.

You have my submission, which is not quite the same as the article I wrote yesterday. I will speak to clause 24.2 of the bill. I should be fairly brief, my academic leanings notwithstanding.

This clause is broad. It covers matters normally dealt with by trademark law. It criminalizes speech bluntly and, as such, to whatever extent it does or may not do that deserves the greatest scrutiny. It is too broad and too unclear to survive such scrutiny. It is unnecessary. It covers matters that are dealt with in competition law, trademark and copyright law, passing off and other torts. We have a panoply of laws that have been evolved by the courts to deal with the use of trademarks and the use of corporate names. We do not need another one. This one only makes matters worse.

l'argument qu'on fait valoir actuellement devant les tribunaux, même si l'adoption du projet de loi avec cet article-là couperait l'herbe sous les pieds du tribunal appelé à statuer là-dessus.

Pour ce qui est des droits de la personne, le projet de loi ne réussit aucunement à renforcer le respect des obligations et engagements internationaux du Canada dans ce domaine, alors que c'est ce qu'avait recommandé le CPAECI et le rapport Gowling. L'objet de la SEE, tel qu'il est défini à l'article 10, doit être modifié pour inclure la nécessité de se conformer aux obligations internationales du Canada. J'ai d'ailleurs des recommandations plus précises à cet égard figurent dans une lettre que j'ai fait parvenir aux membres de ce comité.

En 1995, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, soit M. John Manley, s'est engagé vis-à-vis de ce comité à faire en sorte que des sociétés de la Couronne, telles que la Banque de développement du Canada et des banques commerciales privées, soient tenues de divulguer de l'information concernant l'investissement de leurs crédits. Aux termes du projet de loi C-8, la Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, les banques privées doivent divulguer certaines informations; cependant, rien n'a été fait depuis pour exiger que les sociétés de la Couronne en fassent autant, et ce projet de loi ne permet aucunement de combler cette lacune.

M. Richard C. Owens: Honorables sénateurs, bonsoir. Je suis ravi d'être là.

Je me permets d'ajouter, cependant, que même si je suis ravi de comparaître avec ces autres personnes distinguées, je ne les représente pas et je ne suis pas non plus affilié à leurs groupes. Je comparais donc devant vous ce soir exclusivement à titre personnel.

Je suis avocat spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle. J'ai exercé pendant de nombreuses années. Jusqu'à tout dernièrement, en fait, j'ai été président du service de la propriété intellectuelle d'un des plus importants cabinets d'avocats du Canada, mais j'ai décidé à un moment donné de m'en retirer. J'ai donc accepté le poste de directeur général du Centre of Innovation Law and Policy de l'Université de Toronto. Je me présente donc ce soir en tant qu'universitaire.

Vous avez reçu le texte de mon mémoire, qui n'est pas tout à fait identique à celui de l'article que j'ai rédigé hier. Je voudrais surtout vous parler de l'article 24.2 du projet de loi. Je vais sans doute être relativement bref, malgré mes habitudes de professeur.

Cet article est d'application large. Il vise des questions qui relèvent normalement du droit des marques, il criminalise grossièrement la liberté d'expression et, dans ce cas, que son application soit large ou moins large, il mérite de faire l'objet d'un examen minutieux. Cet article est tout simplement trop général et trop peu clair pour sortir indemne d'un tel examen. Cet article est tout simplement inutile et vise des questions qui sont déjà abordées dans le droit de la concurrence, le droit des marques, le droit d'auteur et la common law par rapport à la substitution ou d'autres délits civils. Nous avons toute une série de lois qui traitent de l'utilisation des marques de commerce et des raisons sociales et qui ont évolué grâce aux décisions judiciaires. Nous

Those trademark laws that are sufficient to protect the interests of every other business in their trademarks are held in a careful equilibrium balance with a right to speech by the courts. There are innumerable decisions that exemplify those trends. With this discriminatory provision, that equilibrium is upset. Why should we discriminate in favour of one Crown corporation carrying on its business and not grant the same thing to non Crown-owned corporations?

This discrimination is especially problematic with trademarks. It is even more problematic with corporate names. Names are useful. Journalists have a need for using names to describe the actions of an entity. Even if there is a Crown interest in restricting use of a name — and, frankly, if there is one, it is not clear to me what it is — there is a stronger contrary interest in respect of a Crown corporation that individuals be free without even the slightest perception of risk to discuss and, indeed, criticize in whatever terms they consider appropriate the policies of the government as expressed through that Crown corporation.

Much has been made of the intent of that provision before this committee today. I cannot tell what it is. The intent is far from clear, and I am just a poor lawyer, ultimately. I do not get to know the intent. We have to deal with the words. Even the judges who may one day decide a case based on this provision cannot intuit the intent. Intent is only obvious to the extent that it is clearly expressed in the words of a statute.

My criticism here today has nothing to do with the good or bad intentions of the Export Development Corporation. I do not know a great deal about it and I do not carry a brief for or against it. My concerns are formalist. I am here because I would like to think that I can make a contribution to prevent a bad law from being passed and maybe save myself some trouble dealing with it in the future.

As I say, we deal only with words. We need to know how to apply those words. The provisions of clause 24.2 put a practising lawyer in a situation where, for instance, were a client required to disclose in a prospectus that it had acquired EDC financing, making that disclosure without the consent of EDC would be criminalized. Leaving aside for the moment that that is probably an unacceptable interference in provincial securities laws, is it reasonable to put corporations in this dilemma of having to break one law in order to obey another? Similarly, communications about investor relations or, indeed, the activities of NGOs can be perceived to be affected by this provision.

n'avons pas besoin d'une autre disposition de ce genre. Celle-ci ne fait qu'aggraver les choses.

Le droit des marques, qui est suffisant pour protéger les intérêts de toutes les autres entreprises en ce qui concerne leur marque de commerce, est équilibré par le droit à la libre expression devant les tribunaux. De nombreuses décisions indiquent la tendance actuelle. Or, ces dispositions discriminatoires perturbent cet équilibre délicat. Pourquoi accorder un privilège à une société de la Couronne qui mène certaines activités et ne pas l'accorder à des sociétés qui n'appartiennent pas à la Couronne?

Sa discrimination est particulièrement problématique sur le plan des marques de commerce, et encore plus sur le plan des noms ou des raisons sociales. Les noms sont utiles. Les journalistes ont besoin d'un nom pour décrire les actions d'une certaine entité. Même si cela peut être intéressant pour l'État de limiter l'usage d'un certain nom ou raison sociale — et pour vous dire la vérité, je ne vois pas trop dans quelles circonstances cela pourrait intéresser l'État — il est encore plus important, s'agissant d'une société de la Couronne, de s'assurer que les citoyens ne courent absolument aucun risque à discuter des politiques gouvernementales, telles qu'elles sont appliquées par la société de la Couronne en question, voire même à critiquer ses politiques s'ils les estiment appropriées.

On a beaucoup parlé aujourd'hui devant le comité de l'intention de cette disposition. Je ne peux pas vous dire en quoi elle consiste. L'intention est loin d'être claire — mais il faut dire que je ne suis qu'un pauvre avocat. Je n'ai pas le droit de connaître leur intention. Nous devons nous en tenir aux mots inscrits sur la page. Même les juges qui statueront un jour ne seront pas à même de comprendre par intuition l'intention des législateurs. Cette dernière n'est claire que dans la mesure où elle est exprimée clairement dans le texte de loi.

Les critiques que je formule aujourd'hui n'ont rien à voir avec les bonnes ou mauvaises intentions de la Société pour l'expansion des exportations. Je ne connais pas beaucoup cette société et je ne suis ni pour ni contre ce qu'elle fait. Mes préoccupations sont d'ordre plutôt formaliste. Je me présente devant vous parce que j'ose croire que ma contribution aura peut-être pour résultat d'éviter qu'une mauvaise loi ne soit adoptée et que je sois moi-même obligé d'y avoir affaire à l'avenir.

Comme je viens de vous le dire, nous ne nous intéressons qu'au texte de la loi. Nous devons absolument savoir comment appliquer ces textes. Les dispositions de l'article 24.2 font qu'un avocat en exercice dont le client voulait indiquer dans un prospectus qu'il avait obtenu du financement de la SEE serait obligé d'obtenir le consentement de la société avant de divulguer cette information pour éviter de faire l'objet des sanctions criminelles. À part le fait que ceci constitue probablement une atteinte inacceptable aux responsabilités provinciales dont relèvent les lois sur les valeurs immobilières, est-il raisonnable d'enfermer les sociétés dans le dilemme d'avoir à enfreindre une loi pour en respecter une autre? De même, on pourrait considérer que les communications touchant les relations avec les investisseurs, ou même les activités des ONG, pourraient être touchées par cette disposition.

I want to briefly address in closing the objections that have been raised to my criticisms of the bill. Frankly, I do not think that they are telling. The first of these is that the clause is intended to deal only with fraud. There are three points with respect to that. It does not say that. It says nothing about fraud. It merely says that you cannot use the name in a wide array of prescribed circumstances without consent. I have looked; there are not that many words. I think I would have seen the word "fraud." It is not there. Indeed, if it deals with fraud, why do we need it? The last time I checked, the laws dealing with fraud, both civil and criminal, had not been repealed. Let us not pass redundant laws.

En terminant, je voudrais vous parler brièvement des objections exprimées au sujet des critiques que j'ai formulées sur le projet de loi. À mon avis, elles ne sont pas bien convaincantes. La première, c'est que cet article vise à traiter uniquement des cas de fraude. À cet égard, trois points me semblent pertinents. Le texte de cet article ne dit pas du tout cela. Il n'est nullement fait mention de fraude. Cette disposition indique simplement qu'il est interdit d'utiliser le nom de la Société dans toutes sortes de circonstances prescrites, sans le consentement de cette dernière. J'ai bien examiné le texte; il n'est d'ailleurs pas très long. Je pense bien que je l'aurais remarqué si le mot «fraude» y était utilisé. Il n'y figure pas du tout. Donc, si l'intention est d'interdire la fraude, pourquoi avons-nous besoin de cet article? Que je sache, les lois concernant la fraude, à la fois civile et criminelle, n'ont pas encore été abrogées. Évitons donc d'adopter des lois superflues.

Finally, if the intention is to restrict fraudulent behaviour, that is an *in rem* kind of defence. In other words, it is not the kind of problem that we would get at by denying consent to indulge in it. It is an oddly constructed statute to get at fraudulent behaviour.

Enfin, si cette disposition a pour objet de limiter les comportements frauduleux, il me semble que c'est un moyen de défense de type réel plutôt que personnel. Autrement dit, ce n'est pas le genre de problème qu'on pourrait éliminer en refusant de donner son consentement. Il s'agit donc à mon avis d'une disposition bizarrement structurée si l'on souhaite vraiment s'attaquer au problème de la fraude.

It has been suggested that this is a standard provision of financial services legislation. That is absolutely not so. I know those bills. I have appeared before this committee as a representative of members of the financial services industry in the past, participating in the evolution of financial services laws. I know those statutes. There is one act, and that relates to the Business Development Corporation. That is the only one that my researchers and I have been able to find that actually includes a similar provision. I realized from that that the mistake of passing this clause could be made, and it lent some urgency to my coming up here.

On a laissé croire qu'il s'agit là d'une disposition type de la législation touchant les services financiers. C'est parfaitement faux. Je connais bien les lois en question. J'ai déjà comparu devant ce comité en tant que représentant de divers membres du secteur des services financiers, pour participer à la révision de la législation dans ce domaine. Je connais donc toutes ces lois. Il n'y en a qu'une, et c'est celle qui concerne la Société de développement du Canada. C'est la seule loi que moi et mes chercheurs ont réussi à repérer qui inclut une disposition semblable. C'est ainsi que je me suis rendu compte qu'on pourrait, pour cette raison-là, commettre l'erreur d'adopter cette disposition, et il m'a donc semblé urgent de venir vous en parler.

In terms of the other bills, for example the Bank Act, the analogous provisions, frankly, are not. One cannot in business describe oneself as a bank. That is true. There are good reasons for that because the privilege of being a bank is one that has a certain standing in society. It is one in which one's obligations are backed up by FDIC insurance, for instance. It represents certain things to the community of consumers, but it is not a law that says you cannot call yourself a bank. It is a law that says you shall not refer to the Canadian Imperial Bank of Commerce or the Bank of Nova Scotia for any business purpose or in an advertisement. That is a gross extension of the law relating to those institutions. It is not clear why EDC should benefit, if it is a benefit from it.

Pour ce qui est des autres lois — par exemple, la Loi sur les banques — les dispositions soi-disant semblables ne le sont pas en réalité. Une entreprise ne peut pas se faire passer pour une banque. Ça, c'est vrai. Il y a de bonnes raisons pour cela, étant donné que le privilège d'être banque en est un qui suppose certaines obligations vis-à-vis de la société. Et ces obligations sont soutenues par la SADC, par exemple. Une banque représente certaines choses pour les consommateurs, mais malgré tout, la loi ne vous empêche pas de vous désigner comme banque. La loi vous empêche de vous désigner en utilisant la raison sociale, Banque Canadienne Impériale de Commerce ou Banque de Nouvelle-Écosse à des fins commerciales ou dans une publicité. Voilà donc le maximum que prévoit la loi en ce qui concerne ces institutions. On se demande donc pour quelles raisons la SEE devrait bénéficier — si c'est bien cela le terme approprié — d'une disposition semblable.

It may be that if that is the closest analogy we can find, it exemplifies the drafting problem we have. How this provision made the transition, took the long road from "cannot call yourself a bank" to "cannot use EDC without consent" may be an interesting story, but it is one that should be nipped in the bud.

Si cette comparaison-là est la meilleure qu'on puisse trouver, pour moi, cela prouve bien que nous avons un problème de rédaction. Il serait peut-être intéressant de savoir comment nous sommes passés d'une disposition où l'on empêchait aux gens de se faire passer pour une banque à une autre qui prévoit qu'on ne pourra pas utiliser la raison sociale de la SEE sans en obtenir son

To return to the other criticism, which is that I misapprehend the intent, I may very well. I simply cannot intuit the intent perfectly. I must deal with the words. The way this provision is stated is not consonant with the stated intent of the provision. If the intention is fraud, we need different words to embody that intention.

Statutes are about drawing bright lines, making clear statements of government policy for the citizens. Those laws are hard enough. A law this vague is hard enough for someone who has the benefit of high-priced legal talent like me to deal with it. Surely, we are writing laws for the citizens who at least need to get some rudimentary understanding of how their liberty can be taken from them and who may not have the benefit or even know that they need to retain intellectual property counsel for its interpretation.

In closing, my brief is not for or against EDC. It is with the actions of the legislators in this case who are proposing to inflict on us a provision that we are much better off without.

The Chairman: Senators, I will limit questions to 15 minutes, if you agree, and give notice to the senators here that at tomorrow's meeting we will go clause by clause.

Senator Angus: First, I wish to commend all three of you on the panel for what I feel was a constructive and articulate criticism of some proposed public policy measures. This is what we need in this town, especially these days when this type of alternative approach is quite lacking. Therefore, I feel it is great that you are here.

First, in your case, Mr. Owens, I was struck when you characterized yourself as a poor lawyer, and then toward the end of your remarks you said "high priced legal talent like myself," but I suppose these things are part of being a lawyer.

Mr. Owens: I cannot afford to sell myself cheap.

Senator Angus: Ms Adams, I read your material with interest. As I mentioned earlier, we had access to some of your information on the Web site. I was struck by the near virulence of your negativism versus the EDC. I wish to pursue that. On your Web site, you have the word "stop" superimposed over "EDC," and you have used some strong language, as I suggested earlier. I must get to this, because it is more than just a moderate thing. You have an axe to grind with an organization that, at least on its face, is a government agency that is in place to fill a void and to assist Canadian exporters do business internationally. You are criticizing certain things.

consentement, mais à mon sens, il est préférable de ne pas se poser la question et de tuer ce problème dans l'oeuf.

Pour en revenir maintenant à mon autre critique, à savoir que je comprends mal l'intention, c'est tout à fait le cas. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre par intuition ce que veulent dire ces mots. Et je suis bien obligé de m'en tenir aux mots. Le texte de cette disposition ne cadre pas avec l'intention déclarée. Si l'intention est de s'attaquer à la fraude, il faut un texte qui traduit bien cette intention-là.

Dans les lois, nous essayons de circonscrire certaines notions; de définir clairement la politique gouvernementale pour la gouverne de tous les citoyens. Les textes législatifs sont déjà assez difficiles à comprendre. Une loi aussi vague que celle-ci est déjà assez problématique pour quelqu'un qui peut profiter des services d'avocats talentueux et chers comme moi. N'est-il pas vrai que nous devons rédiger nos lois à l'intention de nos citoyens, qui devraient au moins pouvoir comprendre en termes très rudimentaires dans quelles circonstances on pourra leur enlever leur liberté et qui peuvent ne pas avoir accès aux services d'un avocat spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle ou même savoir qu'ils ont besoin de ce genre d'avocat pour l'aider à l'interpréter.

En terminant, permettez-moi d'affirmer que je ne suis ni pour ni contre la SEE. Je proteste plutôt contre l'action de législateurs qui proposent de nous infliger une disposition qu'il serait préférable de ne pas adopter.

Le président: Sénateurs, nous nous en tiendrons à 15 minutes pour les questions, si vous êtes d'accord, et je me permets de vous prévenir dès maintenant que nous procéderons à l'examen article par article du projet de loi à la réunion de demain.

Le sénateur Angus: D'abord, je tiens à vous féliciter tous les trois pour ce que je considère comme des critiques constructives et convaincantes de certaines politiques gouvernementales qui sont proposées. C'est justement cela qui nous faut à Ottawa, surtout en ce moment, puisqu'on entend rarement parler ici de solutions de remplacement. Je suis donc très heureux que vous soyez là aujourd'hui.

D'abord, monsieur Owens, ce qui m'a frappé, c'est que vous vous soyez qualifié de pauvre avocat, et de vous entendre parler ensuite, vers la fin de votre déclaration, d'avocat talentueux et cher comme moi-même — mais après tout, je suppose que c'est normal lorsqu'on est avocat.

M. Owens: Je ne peux pas me permettre d'offrir mes services à bon marché.

Le sénateur Angus: Madame Adams, j'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'intérêt. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons eu accès à certaines de ces informations sur le site Web. J'ai été frappé par la violence de votre opposition à la SEE. Je voudrais justement vous en parler. Sur votre site Web, on voit que le mot «STOP» est surimposé sur le sigle du EDC, et que vous exprimez vos vues en termes assez énergiques, comme je le disais tout à l'heure. Il faut que j'en parle avec vous, parce que de toute évidence, vos opinions ne sont pas modérées. Vous faites de graves reproches à un organisme qui, à prime abord, est un organisme gouvernemental qui comble certaines lacunes puisqu'il

There are other organizations out there, such as banks, that you are not holding to the same test — whether it is the CIBC, the Scotiabank, the Royal Bank, BMO and so forth. Can you help me with that? I tend to be sympathetic to the points that you are all making, but you are going so strongly at it that I must wonder.

Ms Adams: First of all, this issue is not one between Probe International and EDC, although I know it seems that way today because of Mr. Owens' article and because we are here. The issue is one of public accountability of a large Crown corporation that has business operations of $45 billion a year.

We are not so concerned about private banks for this reason: we generally find in our work that the private sector does a good job of internalizing environmental costs. If you went to the private bank and asked them to finance a nuclear reactor in China, they would not touch the deal. They will not touch it for very good reasons: it is not economic; it is a dangerous project; it is a long-term project; it came close to bankrupting Ontario Hydro. There is no debate any more that nuclear power is not economic. That is one example.

We have also found, because we have monitored hydro dams for 20 years, that the private sector will not finance large hydro dams. The only institutions that will do so now are export credit agencies like EDC, and to a lesser extent the World Bank and other multilateral development banks.

We do not find that the private banks are as bad as the public banks. The private banks become involved when they can transfer the risk to taxpayers — in other words, when they can receive support from EDC. That is the only time that we find the private banks becoming involved in these environmentally damaging projects. That really is a short answer to that part of your question.

Why are we filled with so much passion about this issue? The reason is that we see the consequences. We work now with citizens' groups and individuals in China who, for example, have been arrested because they tried to go to Beijing with evidence of corruption associated with the Three Gorges Dam. Thousands of peasants are not being given their due compensation, because of this corruption, with funds being siphoned off by local bureaucrats. When they went to Beijing to try to make their case to higher officials, they were arrested and thrown in jail. They have been there since March, and as far as we know they have not been sentenced yet.

aide les exportateurs canadiens à mener leurs activités à l'étranger. Vous lui faites cependant certains reproches.

Mais il y a d'autres organismes — comme les banques, par exemple — auxquels vous n'appliquez pas les mêmes critères — que ce soit la CIBC, la Banque de la Nouvelle-Écosse, la Banque royale, la Banque de Montréal ou d'autres. Pourriez-vous m'aider à comprendre cette contradiction? Je suis plutôt d'accord avec ce que vous dites, mais vous vous exprimez en termes tellement énergiques que je me pose des questions.

Mme Adams: D'abord, permettez-moi de préciser que le problème n'est pas un problème entre Probe International et la SEE, même si cela peut sembler être le cas en raison de l'article de M. Owens et de notre présence devant le comité aujourd'hui. Le problème concerne plutôt l'obligation d'une grande société de la Couronne d'être responsable devant le public d'opérations commerciales d'une valeur de 45 milliards de dollars par année.

Si les activités des banques privées ne nous préoccupent pas autant, c'est pour la raison que voici: nous constatons généralement dans le cadre de notre travail que le secteur privé réussit assez bien à calculer les coûts environnementaux. Si vous vous adressiez à une banque privée pour lui demander de financer la construction d'un réacteur nucléaire en Chine, cela ne l'intéresserait pas du tout, et ce pour de très bonnes raisons: ce type de projet n'est pas économique; il est dangereux; il suppose un engagement à long terme; et il a mis Hydro Ontario au bord de la banqueroute. À l'heure actuelle, tout le monde reconnaît que l'énergie nucléaire n'est tout simplement pas économique. Voilà donc un premier exemple.

Nous avons également constaté, puisque nous suivons de près les activités des commissions d'énergie hydro-électrique depuis une vingtaine d'années, que le secteur privé n'acceptera pas de financer la construction de gros barrages hydro-électriques. Les seules institutions qui acceptent de le faire à présent sont des organismes de crédit à l'exportation comme la SEE, et à un moindre degré, la Banque mondiale et d'autres banques de développement multilatéral.

Pour nous, les banques privées ne sont pas aussi répréhensibles que les banques publiques. Les banques privées acceptent d'y participer lorsqu'elles peuvent répercuter les risques sur les contribuables — autrement dit, lorsqu'elles peuvent bénéficier de l'appui de la SEE. Ce sont les seules occasions où, d'après ce que nous avons pu voir, les banques privées acceptent de participer à des projets qui détruisent l'environnement. Voilà donc une très brève réponse à cette partie-là de votre question.

Pourquoi cette question suscite-t-elle autant de passion? Eh bien, parce que nous avons la possibilité de voir nous-mêmes les conséquences de ces projets. Nous travaillons à présent avec des groupes de citoyens et des particuliers en Chine qui ont été arrêtés, par exemple, parce qu'ils ont essayé d'aller à Pékin pour présenter aux autorités des preuves de corruption entourant le projet du barrage des Trois gorges. Des milliers de paysans ne touchent pas l'indemnisation à laquelle ils ont droit à cause de cette corruption, parce que les bureaucrates locaux gardent une bonne partie des crédits pour eux. Lorsqu'ils sont allés à Pékin pour présenter leurs preuves aux autorités, ils ont été arrêtés et mis

en prison. Ils y sont depuis le mois de mars et, que nous sachions, ils n'ont pas encore été accusés de quoi que ce soit.

What did they do? What was their crime? They documented corruption and they tried to get compensation that was their due. These are people who have lost their farms, homes, temples and communities. The devastation in the case of Three Gorges is wide: approximately 2 million people will be displaced by this hydro dam, with some 250,000 to 300,000 people to be moved over the next year. It is the largest forced resettlement in the world. It will be chaos.

Qu'est-ce qu'ils ont fait? Quel a été leur crime? Ils ont documenté la corruption et ils ont essayé d'obtenir l'indemnisation à laquelle ils avaient droit. Ce sont des gens qui ont perdu leurs fermes, leurs maisons, leurs temples et leurs collectivités. La dévastation causée par le projet des Trois gorges est considérable: environ deux millions de personnes seront déplacées par ce barrage hydro-électrique, dont 250 000 ou 300 000 auront à déménager au cours de la prochaine année. Il s'agit de la plus importante réinstallation forcée jamais connue dans le monde. Ce sera le chaos.

Having said that, let me go back to something Mr. Siegel said, which is that they can only justify these projects when there are benefits. The problem with export credit agencies and certainly with EDC is that the cost-benefit calculations are secret. Eventually the truth comes to the surface.

Cela dit, permettez-moi de revenir sur quelque chose qu'a dit M. Siegel, à savoir que la SEE ne peut justifier de tels projets que lorsqu'ils présentent des avantages. Le problème que posent les organismes de crédit à l'exportation, et notamment la SEE, c'est que leurs analyses coûts-bénéfices restent toujours secrètes. Mais la vérité finit par faire surface.

What we now know about Three Gorges is that the power from Three Gorges will be two to three times more expensive than the power from the competition in China — high-efficiency gas turbines, co-generation and so on. Three Gorges power is simply not competitive.

Ce que nous savons maintenant au sujet du projet du barrage des Trois gorges, c'est que l'électricité que produira ce barrage coûtera de deux à trois fois plus cher que celle produite par les concurrents chinois au moyen de turbines à gaz à rendement élevé, de cogénération, et cetera. Le projet hydro-électrique des Trois gorges n'est tout simplement pas concurrentiel.

The other main reason for the Three Gorges project was to prevent floods. There is correspondence at the highest level between officials in the Chongqing environment department and one of the fellows who is actually responsible for designing the project, in which he says: "We now know that the flood control benefits are not there. They are not what we predicted, but we must never let the public know this." We received this correspondence from some very brave Chinese citizen who sent it. We translated it and put it up onto an Internet news service that we publish in Chinese and English.

L'autre raison citée pour justifier le projet des Trois gorges était de prévenir les inondations. Il existe de la correspondance, échangée aux plus hauts niveaux entre les représentants du ministère de l'Environnement de Chongqing et l'un des responsables de la conception du projet, dans laquelle ce dernier dit ceci: «Nous savons maintenant que ce projet ne donnera pas les avantages escomptés en ce qui concerne la régularisation des crues. Les vrais avantages sont bien moindres que ceux à quoi nous nous attendions, mais il faut absolument éviter de communiquer cette information au public». Cette correspondance nous a été envoyée par un citoyen chinois très courageux. Nous l'avons fait traduire et nous l'avons mis sur notre site Internet à la rubrique des informations que nous publions en chinois et en anglais.

The last benefit of Three Gorges was supposed to be navigation. However, in the last year, one of the mechanisms for moving these massive ships up the Yangtze, called the ship lift, has been quietly abandoned. Why? Because it was so experimental that it was never feasible from the beginning.

Le dernier avantage du projet des Trois gorges concernait la navigation. Cependant, au cours de la dernière année, l'un des mécanismes qui devaient permettre de faire passer ces bateaux massifs sur le Yangtze — ce qu'on appelle une plate-forme élévatrice — a été tranquillement abandonné. Pourquoi? Parce que cette technologie était tellement expérimentale qu'elle n'a jamais été utilisable, et ce dès le départ.

When institutions are not accountable through Access to Information and so on, what tends to happen is that they will do these self-serving assessments in which they will come to a conclusion that they want to come to. Only with public scrutiny and with a firm, legally enforceable environmental review procedure that discloses all of this information and forces accountability can you actually expose these problems before they happen. That is why we have so many dangerous projects.

Quand les institutions ne sont pas tenues de rendre des comptes par le biais de la Loi sur l'accès à l'information, et cetera, elles tendent à produire des évaluations intéressées ou leurs conclusions cadrent avec leur désir. C'est seulement en prévoyant un droit de regard pour le public et une procédure d'examen environnemental rigoureuse et d'application obligatoire, qui exigent la divulgation de toutes ces informations et forcent l'entreprise à rendre des comptes, qu'on a la possibilité de connaître l'existence de problèmes potentiels avant qu'ils se manifestent concrètement.

The Chairman: Could you keep your answers a little shorter please.

Ms Adams: Sorry, it is the concern about these issues. Let me mention another very important example that I gave in my brief to you — that is, the Chamera dam on India's Ravi River. This was the largest joint finance loan from CIDA and EDC in the 1980s.

We used the Access to Information Act and managed to get documents recently through CIDA. We had heard that there were technical problems with the dam. We received close to 2,000 pages. We went through them carefully. We discovered that an independent engineering monitor who had been hired by CIDA was reviewing the progress of the project and had determined that at one point it became so unsafe that it recommended that all local and national officials in India be informed immediately to avert the potential loss of life of citizens downstream. In this particular case, I think they were suggesting that there should at least be an evacuation order in place.

We were only able to obtain that information because CIDA was subject to the Access to Information Act. Unfortunately, CIDA and EDC were supposed to fund another dam 30 kilometres upstream of this particular dam. However, CIDA backed out and now EDC is the only institution that is financing this other dam. The area has much geological instability in it. Given what happened with the first dam, there is a very clear reason to be concerned about the stability of these dams. The public will not know in the case of the second dam, because we will have no right to get this information from EDC. That is why we care.

Senator Angus: I understand that.

Your focus is the environment and human rights in other countries; is that right? I do not think you challenge the EDC generally. Do you think there is a good reason to have an EDC in Canada?

Ms Adams: No, I do challenge that. I do not think that there is a legitimate public policy purpose for EDC to exist.

Senator Angus: I would disagree, but we have the right to disagree with each other.

Ms Adams: Right.

Senator Angus: There are many businesses in Canada that have been able to operate in the international sphere because of the facilitation of EDC government to government that little companies cannot do on their own. I am trying to help you find a balance, but the EDC is not on your good list and therefore anything is bad.

Voilà pourquoi il y a tant de projets dangereux qui se déroulent actuellement.

Le président: Pourriez-vous essayer de nous faire des réponses plus courtes, s'il vous plaît.

Mme Adams: Excusez-moi; c'est que toutes ces questions sont très préoccupantes. Permettez-moi de vous citer un autre exemple très important dont j'ai fait mention dans mon mémoire, à savoir le barrage Chamera sur la rivière Ravi en Inde. Ce projet a bénéficié du plus important prêt, financé conjointement par l'ACDI et la SEE, des années 1980.

Par le biais de la Loi sur l'accès à l'information, nous avons récemment pu obtenir des documents de l'ACDI. Nous avions entendu dire que certains problèmes techniques étaient associés à ce projet de construction. Nous avons reçu près de 2 000 pages d'information. Nous les avons soigneusement examinées. C'est ainsi que nous avons découvert qu'un ingénieur indépendant recruté par l'ACDI était chargé de suivre la progression du projet et que ce dernier, ayant déterminé à un moment donné que les conditions n'étaient pas sécuritaires, avait recommandé d'en informer immédiatement tous les agents locaux et nationaux en Inde, en vue d'éviter des morts éventuelles en aval. Cette fois, si je ne m'abuse, ils avaient recommandé qu'on ordonne l'évacuation de la zone concernée.

Si nous avons pu obtenir cette information, c'est uniquement parce que l'ACDI est visée par la Loi sur l'accès à l'information. Malheureusement, l'ACDI et la SEE devaient financer la construction d'un autre barrage qui serait situé à 30 kilomètres en amont du premier. Mais l'ACDI s'est retirée du projet, si bien que la SEE est actuellement la seule institution à financer la construction de cet autre barrage. Cette zone se caractérise par une grande instabilité géologique. Étant donné ce qui est arrivé au premier barrage, il y a lieu de craindre que ces barrages aient des problèmes de stabilité. Le public n'en saura rien dans le cas du deuxième barrage, puisque nous n'aurons pas le droit d'obtenir cette information de la SEE. Voilà pourquoi cela nous tient à coeur.

Le sénateur Angus: Oui, je comprends.

Vous vous concentrez sur les questions environnementales et celles liées aux droits de la personne dans les autres pays, n'est-ce pas? Que je sache, votre principale activité ne consiste pas à contester le bien-fondé des activités de la SEE. À votre avis, y a-t-il lieu d'avoir un organisme comme la SEE au Canada?

Mme Adams: Non, à mon avis, aucune politique gouvernementale ne peut justifier l'existence de la SEE.

Le sénateur Angus: Je ne suis pas d'accord, mais nous avons tout à fait le droit de ne pas être d'accord.

Mme Adams: Voilà.

Le sénateur Angus: De nombreuses entreprises canadiennes ont pu mener des activités à l'étranger grâce à la facilitation des relations de gouvernement à gouvernement assurée par la SEE, facilitation dont les petites entreprises ne pourraient jamais bénéficier elles-mêmes. J'essaie de vous aider à trouver un juste équilibre, mais de toute évidence, la SEE est mauvaise en ce qui vous concerne, et donc, tout ce qu'elle fait est mauvais.

Ms Adams: I do not accept that. I think that if a project is good enough to be financed by the private sector, then it will be; if it is not good enough to be financed by the private sector, then it probably should not be, because the private sector does a pretty good job of internalizing economic and environmental costs.

Senator Angus: I understand. Thank you.

Senator Tkachuk: My colleague stated that Probe International was quite virulent in some of its writings on EDC, and I just want to quote from one of their documents on the Three Gorges dam. It reads:

> While I realize the building of this dam would provide Canada with substantial business opportunities, is it worth the cost? The dam will impoverish and dislocate millions of people, it will spread debilitating diseases such as malaria and schistosomiasis, endanger rare species such as the Chinese river dolphin and the Siberian crane, ruin a magnificent canyon, and in the end may not even fulfill its main objective of providing hydroelectricity for China.

The interesting thing is that letter was written in 1989 by then member of Parliament for the Liberal Party, Christine Stewart, criticizing the Mulroney government for the Three Gorges dam.

Some Hon. Senators: Oh, oh.

Senator Tkachuk: I have not found anything in the information that I have gone through on Probe International that is anywhere near as virulent as Ms Christine Stewart. I wanted to read that into the record.

The Chairman: This meeting is adjourned. Thank you very much.

The committee adjourned.

Mme Adams: Non, ce n'est pas vrai. À mon avis, si un projet est suffisamment valable pour être financé par le secteur privé, il sera effectivement financé; s'il n'est pas assez valable pour être financé par le secteur privé, il ne devrait sans doute pas être financé, étant donné que le secteur privé réussit assez bien à internaliser les coûts économiques et environnementaux.

Le sénateur Angus: Je comprends. Merci.

Le sénateur Tkachuk: Mon collègue a dit tout à l'heure que Probe International avait été assez violent dans les critiques qu'il a formulées à l'égard de la SEE, et je voudrais justement citer un passage de l'un des documents qu'il a publié sur le projet de construction du barrage des Trois gorges. Voilà ce qu'il dit:

> Même si je me rends compte que la construction de ce barrage présenterait d'importants avantages commerciaux pour le Canada, est-ce qu'il en vaut vraiment le coût? La construction de ce barrage aura pour résultat d'appauvrir et de déplacer des millions de personnes, de favoriser la propagation de maladies débilitantes telles que le paludisme et le schistosomiase, de mettre en danger des espèces rares, tels que le dauphin chinois d'eau douce, et la grue de Sibérie, de détruire un magnifique canyon, sans peut-être jamais atteindre son objectif principal, qui était de fournir de l'hydro-électricité à la Chine.

Ce qui est intéressant, c'est que cette lettre a été rédigée en 1989 par le député libéral de l'époque, Christine Stewart, qui critiquait le gouvernement Mulroney pour avoir soutenu le projet de construction du barrage des Trois gorges.

Des voix: Oh, oh.

Le sénateur Tkachuk: Je n'ai encore rien trouvé dans l'information publiée par Probe International, que j'ai examinée, qui témoigne de la même violence que les propos de Mme Christine Stewart. Je tenais à vous lire cet extrait pour les fins du compte rendu.

Le président: Merci à vous tous.

La séance est levée.

From the Export Development Corporation (EDC):

Eric Siegel, Executive Vice-President, Medium and Long-Term Financial Services;

Gilles Ross, Senior Vice-President, Legal Services, and Secretary;

Mary Grover-LeBlanc, Vice-President, Corporate Reputation and External Relations.

From Probe International:

Patricia Adams, Executive Director.

From the Halifax Initiative:

Émilie Revil, Coordinator, NGO Working Group on the Export Development Corporation.

As an Individual:

Richard C. Owens.

De la Société pour l'expansion des exportations (SEE):

Eric Siegel, vice-président directeur, Services financiers à moyen et à long termes;

Gilles Ross, premier vice-président des Services juridiques et secrétaire;

Mary Grover-LeBlanc, vice-présidente, Réputation de la Société et relations extérieures.

De Probe International:

Patricia Adams, directrice générale.

De l'Initiative d'Halifax:

Émilie Revil, coordonnatrice, Groupe de travail des ONG sur la Société pour l'expansion des exportations.

À titre personnel:

Richard C. Owens.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Lettermail
Post payé Poste–lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

APPEARING—COMPARAÎT

Pat O'Brien, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister for International Trade

Pat O'Brien, député, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international.

WITNESSES—TÉMOINS

On Canada-United States Border Issues:

From the Customs Excise Union:

Serge Charette, National President

On Bill C-31:

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Martin H. Jensen, Export Finance Officer, Export Financing Division;

Marie-Lucie Morin, Director General, International Business Development Policy and Planning.

From the Department of Finance:

Peter Cameron, Senior Chief, International Finance and Economic Analysis Division.

Pour les questions concernant la frontière Canada-États-Unis:

De l'Union Douanes Accise:

Serge Charette, président national.

Sur le projet de loi C-31:

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Martin H. Jensen, agent du financement à l'exportation, Direction du financement à l'exportation;

Marie-Lucie Morin, directrice générale, Service des délégués commerciaux, Planification et Politiques.

Du ministère des Finances:

Peter Cameron, chef principal, Division des finances et de l'analyse économique internationale.

(Continued on previous page)

(Suite à la page précédente)

Available from:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9